



DOSSIER DE CANDIDATURE

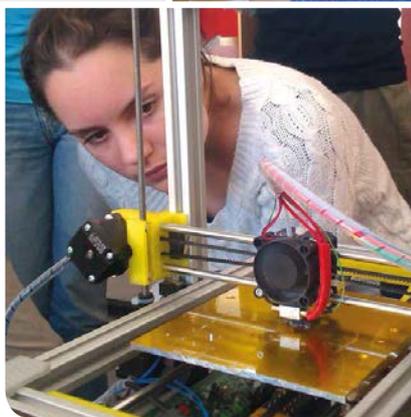
LEADER 2014 • 2020



JUIN 2015



Un territoire en mouvement vers la transition économique



PAYS TERRES DE LORRAINE



SOMMAIRE

Introduction.....	5
Chapitre 1.Le territoire et la stratégie	7
1.1 Diagnostic partagé.....	8
1.1.1 Un périmètre pays stabilisé et reconnu dans un contexte territorial mouvant	8
1.1.2 Des relations ville-campagne fortement redéfinies.....	10
1.1.3 Société : des mutations et des alertes	13
1.1.4 Économie : rien ne se perd...tout se transforme.....	16
1.1.5 Ressources naturelles et énergétiques : prendre conscience de ses potentialités pour mieux les valoriser.....	23
1.1.6 Territoire et citoyenneté	26
1.2 Bilan des actions menées sur 2007-2014.....	28
1.2.1 Le Pays : une méthode et des outils de travail mutualisés pour le développement ...	28
1.2.2 LEADER 2007-2013 : un premier programme qui a rencontré l'intérêt du territoire...	29
1.2.3 Des habitudes de travail en commun qui ont facilité l'articulation des instruments au service du projet de territoire	30
1.3 AFOM.....	31
1.4 Présentation de la stratégie	35
1.4.1 Le projet de territoire du Pays Terres de Lorraine	35
1.4.2 Stratégie LEADER.....	37
Chapitre 2. Processus d'implication des acteurs	47
2.1 Une démarche de concertation pour l'élaboration rythmée et animée.....	48
2.1.1 L'approche du Pays.....	48
2.1.2 Organisation de la concertation	48
2.1.3 Déroulement du processus d'élaboration de la candidature.....	50
2.2 Un partenariat riche et diversifié pour la mise en œuvre.....	51
2.2.1 Un comité de programmation.....	51
2.2.2 Un réseau de partenaires : des ambassadeurs de LEADER	53
Chapitre 3. Plan de développement et maquette	54
3.1 Plan de développement	55
Fiche action n°1 : Promouvoir une citoyenneté économique et écologique.....	56
Fiche action n°2 : Faire de l'innovation et des approches collaboratives un moteur de développement	60
Fiche action n°3 : Coopération	64
Fiche action n°4 : Renforcer les liens entre agriculture locale et alimentation.....	67

Fiche action n°5 : Franchir un palier dans la mise en économie du potentiel touristique	72
Fiche action n°6 : Produire l'énergie localement et de source renouvelable, la consommer de manière responsable	76
Fiche action n°7 : Accompagner la montée en puissance de l'économie circulaire	80
Fiche action n°8 : Animation, suivi, gestion et évaluation de LEADER.....	84
3.2 Complémentarités avec le PDR et le PO FEDER-FSE de la région Lorraine	87
3.3 Articulation de la priorité ciblée avec les priorités du FEADER.....	89
3.4 Maquette financière envisagée.....	90
Chapitre 4. Le pilotage du projet.....	92
4.1 Organisation du GAL.....	93
4.1.1 Structure porteuse	93
4.1.2 Composition et rôle de la cellule technique du GAL	93
4.1.3 Composition et rôle du comité technique	94
4.1.4 Rôle du comité de programmation	94
4.2 Suivi et évaluation	95
4.2.1 Suivi de la mise en œuvre.....	95
4.2.2 Évaluation.....	96
4.3 Capitalisation et diffusion.....	96

INTRODUCTION

Depuis 40 ans les acteurs du monde entier ont développé **de nouvelles stratégies durables**, dans tous les secteurs : agriculture, énergie, habitat, économie solidaire, gestion des déchets, mobilité... ces stratégies et les actions qui en ont découlé, de l'expérimentation citoyenne aux politiques publiques, **n'ont pas suffi à rétablir l'équilibre de notre modèle de développement**. Les lourdes menaces qui pèsent sur le futur de la planète et de l'humanité sont bien connues : réchauffement climatique, recul de la biodiversité, artificialisation des espaces mais aussi agrandissement des écarts entre les plus riches et les plus pauvres, reproduction des inégalités, montée des individualismes, recul du lien démocratique...

Pourtant le mouvement en faveur du développement durable a permis des avancées incontestables. **La prise de conscience citoyenne s'est étendue et des politiques en Europe et en France ont marqué des avancées importantes** (Grenelle de l'environnement, loi de transition énergétique, objectifs européens de réduction des gaz à effet de serre ...). La logique décentralisatrice des agendas 21 a trouvé un écho sur le terrain et ouvert la voie à des solutions où s'emboîtent les réponses à tous les niveaux d'organisation des sociétés.

Parce que nous devons aller plus loin, plus vite aussi, il faut dépasser les approches correctives et métamorphoser notre modèle de développement pour **assurer la transition vers un monde plus sobre, plus coopératif et plus juste**. Cela suppose de nouvelles façons de penser, de produire, de consommer, de se déplacer, de construire, d'utiliser l'énergie... des transformations sont en germe répondant à **de nouvelles attentes de la société. Elles commencent à se traduire dans l'économie**: économie circulaire, économie collaborative, essor des circuits courts... La transition ne s'oppose pas à la prospérité, elle est même de plus en plus perçue comme une opportunité de sortie durable de la crise.

Après l'émergence, il faut maintenant **aider ces pratiques novatrices à grandir et à s'imposer**. Le chemin sera long du fait de l'inertie du modèle hérité de la croissance fordiste. Mais la société change. De plus en plus de personnes sont sensibles à la proximité de leur alimentation, au gaspillage alimentaire, aux emballages surabondants. Elles sont également de plus en plus nombreuses à ressentir de la frustration de ne pouvoir faire réparer leurs biens ménagers et à engager leur épargne dans des projets solidaires, artistiques ou de production d'énergie de sources renouvelables.

Le territoire a un rôle essentiel à jouer dans ces transformations. Il est le lieu du concret, du visible et de l'émulation, celui où peuvent, dans la durée et la diversité, se rencontrer les personnes, s'enrichir les initiatives, s'inventer les solutions aux dysfonctionnements à la manière d'un écosystème.

De premier abord paradoxal dans un monde globalisé et connecté, le local fait son retour sans s'opposer aux autres niveaux d'actions. Grâce aux nouvelles possibilités offertes par les technologies numériques il est, en effet, désormais possible d'agir à la fois sur son environnement immédiat et à longue distance. La formule « penser global, agir local » fait place à « **agir local, agir global** », offrant deux fois plus chance de réussir.

L'action du pays Terres de Lorraine s'inscrit dans ces changements. Depuis 10 ans il s'applique à faire fructifier, à une nouvelle échelle, les dynamiques intercommunales et l'intelligence territoriale autour du scénario de développement durable inscrit dans sa charte.

Doté d'**une forte culture de la coopération, de l'engagement et de la prise de risque** héritée des mouvements agricoles, ouvriers et d'éducation populaire, de démarches exemplaires de développement local enrichies de nouvelles forces entrepreneuriales périurbaines, notre territoire dispose d'ingrédients de valeur pour s'engager sur la voie de la transition territoriale.

Considérant son écosystème favorable et sa position géographique de trait d'union entre les dynamiques métropolitaines et les espaces ruraux, **c'est autour de cette ambition nouvelle que s'organise la trame du projet de territoire 2015-2020.**

Comme l'ensemble de la Lorraine, notre territoire a connu depuis 2008 une **progression très importante du chômage et une chute de l'emploi industriel**. Dans ce contexte, le pays Terres de Lorraine et les communautés de communes qui le composent gardent le cap du développement économique. C'est en cohérence avec cette priorité que la transition est abordée sur Terres de Lorraine : il ne s'agit pas de faire « moins mal » mais « bien » et **faire de la transition, non seulement un vecteur de changement mais aussi un relai de croissance qualitative** porteuse de création de nouvelles valeurs ajoutées et d'emplois.

Après un premier programme LEADER 2007-2013 qui a suscité de l'intérêt sur le territoire et de réelles synergies entre acteurs publics et privés, nous attendons de ce second programme qu'il nous permette d'approfondir les innovations territoriales amorcées en agriculture et en tourisme et d'ouvrir les chantiers de la transition énergétique et de l'économie circulaire récemment engagés sur le territoire.

LEADER sera un véhicule adapté à la stratégie du pays pour expérimenter et oser les innovations, relier les personnes, les idées et les actions et, enfin, donner un cadre au volet économique de la transition permettant son identification sur le territoire.



Chapitre 1

Le territoire et la stratégie

- 1.1 Diagnostic partagé
- 1.2 Bilan des actions menées sur 2007-2014
- 1.3 Tableau AFOM
- 1.4 Présentation de la stratégie

1.1 Diagnostic partagé

1.1.1 Un périmètre pays stabilisé et reconnu dans un contexte territorial mouvant

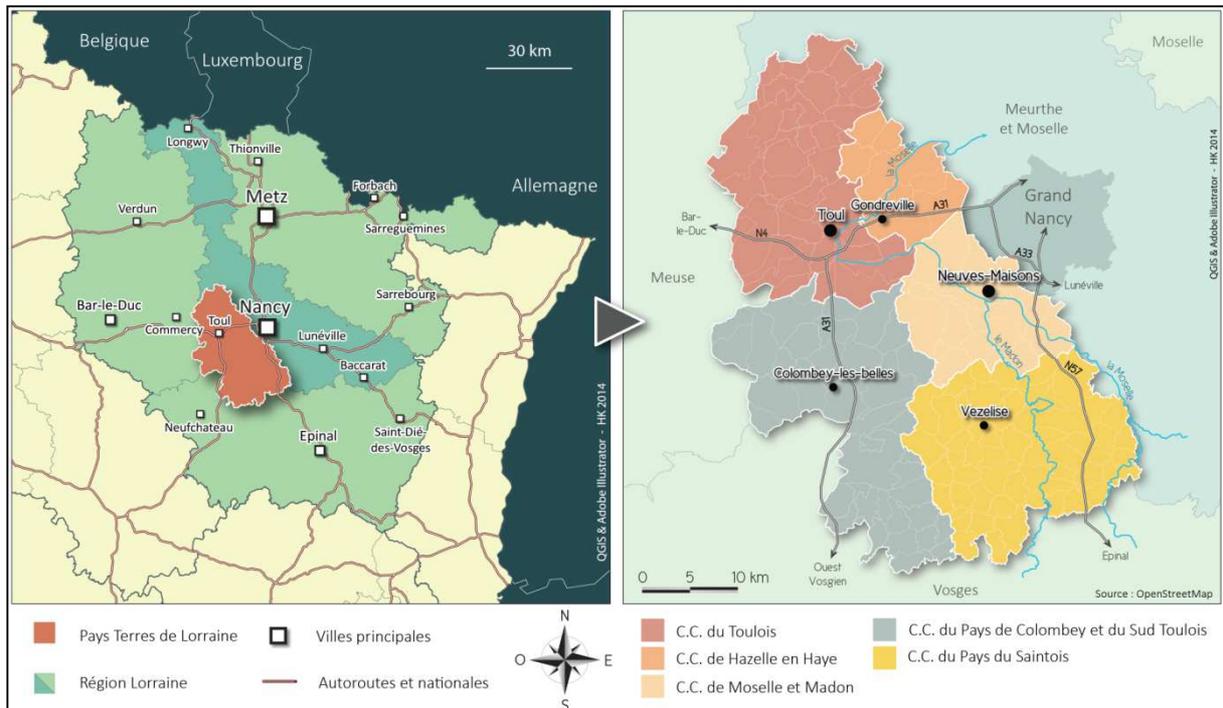
Le territoire du Pays Terres de Lorraine est situé au sud-ouest du département de Meurthe-et-Moselle et s'étend sur une superficie totale de 1 400 km². Il comptait 98 661 habitants au 1^{er} janvier 2014. Créé par arrêté préfectoral en date du 17 juin 2005, modifié par arrêtés du 5 décembre 2006 puis du 4 décembre 2008 et du 13 avril 2015, le Pays Terres de Lorraine est constitué de 5 communautés de communes comprenant 156 communes :

- La CC du Toulinois (34 communes)
- La CC de Hazelle en Haye (9 communes)
- La CC de Moselle et Madon (19 communes)
- La CC du Pays de Colombey et du sud Toulinois (39 communes)
- La CC du Pays du Saintois (55 communes)

Les principaux changements en 10 ans :

- ✓ Une carte du pays achevée, des intercommunalités plus fortes
- ✓ La fondation d'un Pays qui a acquis sa légitimité au sein de son périmètre et auprès des partenaires
- ✓ La création d'un SCoT, cadre de coopération avec les territoires voisins

Le périmètre retenu dans ce dossier de candidature correspond à l'intégralité du périmètre actuel du Pays Terres de Lorraine.



Le périmètre visé à la création du pays est désormais atteint grâce aux effets de la révision de la carte intercommunale intervenue en 2013 et 2014. L'extension de la communauté de communes du Toulinois sur son Nord, la fusion des intercommunalités du Saintois et la création de la communauté de communes de Hazelle en Haye ont intégré au Pays les espaces des côtes en Haye, du Mirabée et du massif de Haye.

Le passage de 10 à 5 communautés de communes modifie en profondeur le paysage intercommunal. Il amplifie les capacités d’action des structures intercommunales au sein de leurs bassins de vie (Toul, Neuves Maisons, Vézelize et Colombey les Belles). D’histoires et de trajectoires diverses, les communautés de communes sont aujourd’hui toutes dotées de compétences multiples et fortes comme en atteste leurs niveaux élevés de CIF (coefficient d’intégration fiscal).

Le Pays est désormais constitué de communes contigües, alors qu’il comptait des communes enclavées. Pour autant, le Pays ne présente pas d’unité géographique (les reliefs et les vallées qui le composent forment plusieurs entités) et n’est pas adossé à un bassin de vie unique. Le Pays est né de la volonté des acteurs du territoire et c’est sa forte dynamique de projet qui a fait de son existence une évidence au niveau local. **Il n’agit pas comme un échelon supplémentaire entre les communautés de communes qui le composent, mais comme un outil de coopération** facilitant le dialogue et la mise en commun de moyens et de stratégies de développement territoriales.

1.1.1.1 Partenaire du département et de la région

Cet espace est devenu **un périmètre de référence retenu par plusieurs institutions** pour la mise en œuvre de leurs actions, la déconcentration de leurs services et les contractualisations locales (CAF, CCI 54, chambre d’agriculture...). Le Pays constitue également une structure privilégiée pour les relations avec le **Conseil Départemental de Meurthe et Moselle et le Conseil Régional de Lorraine** qui ont retenu cette échelle pour mettre en œuvre leurs contrats territoriaux. Ce choix des collectivités départementale et régionale renforce la légitimité de l’échelle et de la structure pays qui joue un rôle premier dans la définition des priorités partagées entre le territoire et ces échelons de collectivités. Cela représente aussi un avantage dans la perspective des partenariats institutionnels indispensables à la réussite d’un programme LEADER.

1.1.1.2 Une multipole originale

Les intercommunalités du Pays Terres de Lorraine sont également membres du **syndicat mixte du SCoT sud 54**. Le SCoT a été approuvé le 14 décembre 2013. Les échanges entre intercommunalités visant à donner une réalité à l’ambition de la multipole Sud 54 se poursuivent (coopérations en matière de développement économique, sur les autorités d’organisation des transports...). Avec le SCoT, le territoire dispose désormais d’un outil de planification et de régulation de l’affectation des espaces pour agir sur la raréfaction du foncier qui constitue l’une des principales menaces identifiées dans la charte en 2004. Par ailleurs, 21 communes de la communauté de communes du Toulais sont également membres du PNR de Lorraine.

Les coopérations solides nouées au sein du Pays et plus récemment au sein du SCoT sont des atouts précieux pour faire face aux risques de décrochage des espaces du sud lorrain qui pourraient résulter de la fusion des régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine.

Enfin, **le conseil de développement**, qui associe forces économiques, forces sociales et élus, a su trouver sa place dans le projet de Pays aux côtés des collectivités. Il **a impulsé et suivi des travaux qui nourrissent la fonction de prospective du Pays** et qui trouvent aujourd’hui largement écho dans les réflexions sur l’ajustement du projet de territoire. Le conseil de développement a peu à peu gagné en importance dans les travaux du Pays. Il est devenu membre de la structure porteuse du Pays lors de la réforme statutaire du Pays en 2014.

Les principaux enjeux :

- ⇒ Quelle que soit l'issue de la carte intercommunale, faire perdurer la coopération entre des espaces intercommunaux qui ont appris à travailler ensemble
- ⇒ Dans le contexte de réforme des collectivités, cultiver une « agilité territoriale » et des coopérations sur mesure avec les territoires voisins du Sud 54, de la Meuse et des Vosges
- ⇒ S'appuyer sur l'expérience et le savoir-faire du Pays pour ajuster les stratégies aux évolutions et conduire de nouvelles relations contractuelles au sein de la future région
- ⇒ Assurer un partage des ressources pour fixer les richesses fiscales sur le territoire et réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux

1.1.2 Des relations ville-campagne fortement redéfinies**1.1.2.1 Un territoire maillé**

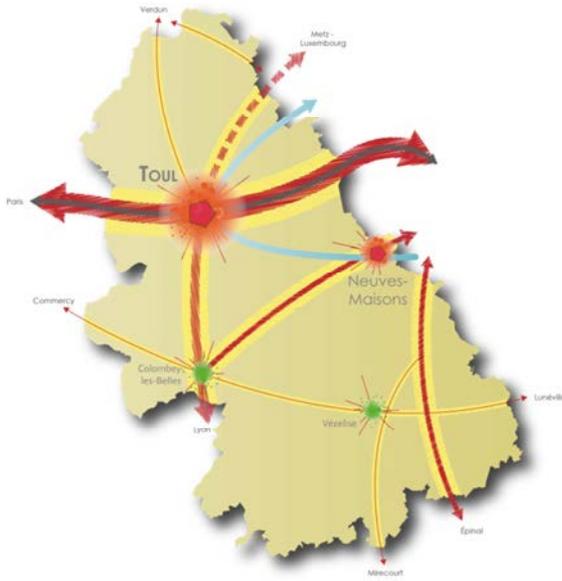
L'armature territoriale s'organise autour d'une ville-relai, la sous-préfecture de Toul, du bassin industriel périurbain de Neuves-Maisons et des bourgs centres de Colombey-les-Belles et Vézelize. Toul et Neuves Maisons représentent près du quart de la population du territoire (23,2% de la population au 1^{er} janvier 2014). Ces deux communes forment le noyau de deux unités urbaines : l'unité urbaine de Toul, composée des communes de Dommartin-lès-Toul, Ecrouves, Chaudeney-sur-Moselle et Toul, compte 22 646 habitants. L'unité urbaine de Neuves-Maisons regroupe les communes de Bainville-sur-Madon, Chaligny, Chavigny, Méréville, Messein, Neuves-Maisons et Pont-St-Vincent et comptabilise 18 535 habitants. Séparé de Nancy par le massif de Haye, le territoire de Hazelle en Haye est situé entre le Toullois et l'agglomération nancéienne. Plus au sud, un vaste espace rural s'organise notamment autour de 2 bourgs-centres, Colombey-les-Belles et Vézelize : pôles de services (professionnels de santé, collège, supermarché....) qui rayonnent sur les communes avoisinantes et pôles de proximité qui assurent un premier niveau de service à la population. Le nord Toullois, également à dominante rurale, peut s'appuyer sur le petit bourg de Domèvre en Haye pour disposer de services de proximité.

Les principaux changements en 10 ans :

- ✓ Un phénomène de périurbanisation qui a encore gagné du terrain
- ✓ Un rapport ville-campagne qui a évolué sous l'influence de la grande mobilité et du fait périurbain
- ✓ Une campagne, au-delà de ses valeurs paysagères et environnementales, qui garde des caractéristiques propres
- ✓ Un SCoT pour réfléchir et agir aux bonnes échelles sur le développement urbain et améliorer l'usage de l'espace

1.1.2.2 Un territoire de plus en plus sous influence nancéienne

Le Pays Terres de Lorraine est identifié comme un **territoire sous forte influence d'un grand pôle urbain** dans le PO FEDER-FSE 2014-2020 de Lorraine. D'abord concentrée en première couronne, l'urbanisation s'est ensuite étendue aux vallées et aux plaines agricoles situées en seconde couronne de l'agglomération nancéienne. La consommation foncière a encore progressé au cours des 10 dernières années.

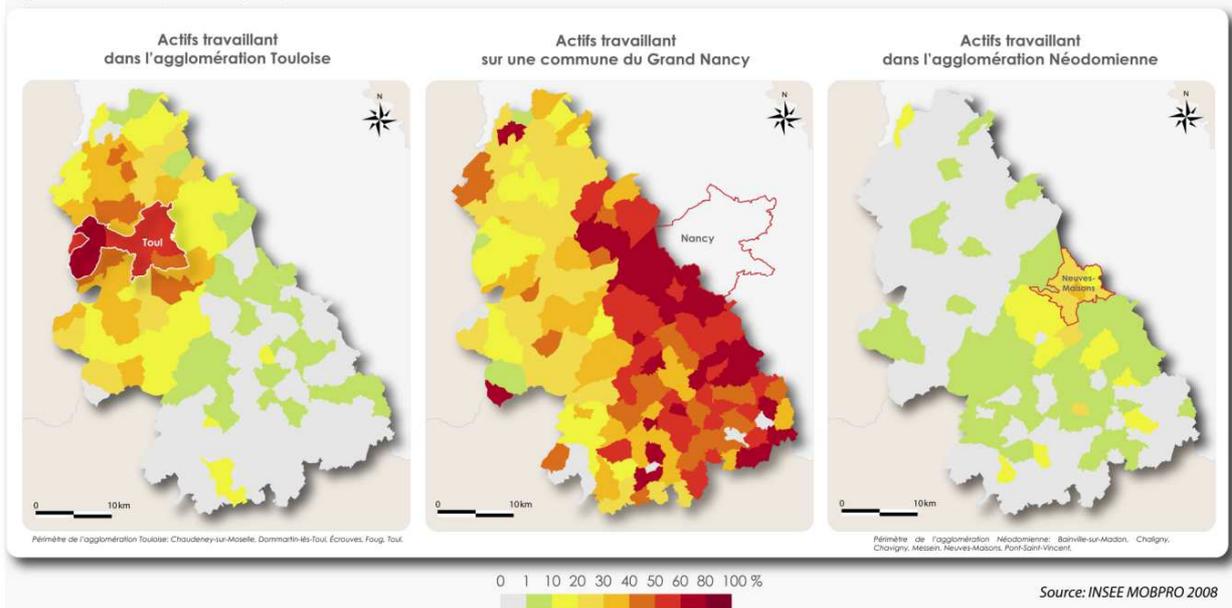


Les conséquences de cette périurbanisation sont multiples. Elles se traduisent tout d'abord par une urbanisation diffuse, avec des **continuités plus fortes entre le Grand Nancy et Toul**, et plus globalement le long des axes de communication (A 31 et RN 57).

Les formes urbaines originelles sont impactées par de nouvelles, peu qualitatives qui ont contribué en plusieurs places à la banalisation des paysages. La périurbanisation a également des conséquences importantes sur les modes de vie : dissociation entre lieu de résidence et d'activités, croissance et allongement des déplacements, dépendance automobile et énergétique...

On peut mesurer l'importance de ces relations à la proportion de navetteurs domicile-travail se rendant en-dehors du territoire : en 2008, **sur les 42 000 actifs, plus de la moitié se déplaçait hors du territoire pour son emploi**, 76% de ces déplacements s'effectuant vers Nancy (données INSEE, MOBPRO 2008). Dans le Saintois, 43,3% des actifs travaillent ainsi au sein de l'agglomération nancéienne. Les déplacements pour d'autres motifs sont moins polarisés par Nancy, qui demeure tout de même la première destination des déplacements sortant dans les communautés de communes du territoire (*enquête ménage déplacement sud Meurthe et Moselle de 2013*).

Part des actifs du Pays Terres de Lorraine travaillant en ville
(par unité urbaine) en 2008 (en %) :



1.1.2.3 Mais la campagne est toujours là, dans la mobilité

Cette tendance lourde de développement ne signifie pas, pour autant, la disparition de la campagne. Comme en atteste la densité de sa population (70,9 habitants au km² en 2010), le territoire demeure ainsi majoritairement un territoire de campagne : selon la typologie des campagnes françaises établie par la DATAR, près de 70%, des communes du territoire sont dans la catégorie des campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées. **Le sud-ouest du territoire est caractérisé par une plus forte représentation de communes de la catégorie des campagnes agricoles et industrielles sous faible influence urbaine** qui sont restées à l'écart du phénomène de desserrement de l'agglomération nancéienne. Mais la périurbanisation, que ce soit globalement vis-à-vis de Nancy, ou même au sein du territoire, entre les communes « de campagne » et les pôles urbains de Toul et de Neuves Maisons, a tendance à **modifier les relations ville-campagne**.

Comme l'a mis en exergue l'étude « Le fait résidentiel et les modes de vie des nouveaux habitants », réalisée par le laboratoire de sciences sociales de l'université de Lorraine sur le Pays en 2013, **tous les ménages se déplacent pour accéder à un emploi, un service ou un loisir. Mais leur destination est différente** : pour les *métropolitains*, Nancy est une destination quotidienne voire pluri quotidienne ; les *suburbains*, quant à eux, utilisent les espaces périurbains en priorité pour accéder non seulement aux zones commerciales, de loisirs mais aussi à leur travail ; les *ruraux mobiles*, enfin, concentrent leurs déplacements au sein des espaces éloignés de toute centralité urbaine.

Les relations ville-campagne se mesurent également à l'importance des déménagements : entre 2003 et 2008, 47% des personnes qui se sont installées sur Terres de Lorraine provenaient de Nancy. La même étude citée ci-dessus a montré que **c'est bien « l'envie de campagne » qui était recherchée par les nouveaux habitants**, la recherche d'un moindre coût de l'immobilier entrant en considération seulement pour les ménages s'installant au-delà de 20 km de Nancy.

Ainsi, la notion de « campagne » est plus difficile à saisir qu'auparavant, du fait d'une mobilité accrue, de modes de vie qui se rapprochent et de l'émergence du périurbain. Mais la « campagne » conserve bien un sens dans l'imaginaire collectif et reste connotée positivement. Que ce soit pour y habiter ou pour des fonctions récréatives (tourisme, activités ludiques et sportives), la campagne représente un type d'espace caractérisé par ses paysages (se mettre au « vert »). Elle revêt également une dimension affective : la recherche d'authenticité et d'un cadre de vie agréable, de produits sains faisant également partie des éléments de perception de la « campagne ». **Qu'il s'agisse des nouveaux habitants, des visiteurs ou des consommateurs de la proche agglomération nancéienne, ce territoire incarne ces qualités**. Au-delà de l'image d'Épinal et de la perception de l'usager urbain, les campagnes conservent des spécificités : les activités agricoles continuent de façonner les paysages et rappellent les saisons, une proximité à la nature et la possibilité de s'éloigner des activités humaines, une vie sociale qui possède encore des caractéristiques propres sans folklore mais avec ses codes, ses fêtes et ses ambiances ainsi que des savoir-faire et des pratiques traditionnelles qui perdurent voire connaissent un renouveau comme les affouages. La campagne est enfin, souvent encore sur ce territoire, **une campagne vivante où s'exercent des solidarités et une vie sociale animée par des associations et des conseils municipaux impliqués**. De façon presque inattendue cette dimension qualitative de campagnes vivantes, « où l'on se rencontre et où l'on se parle » demeure une attente exprimée et une condition à une installation durable des nouveaux arrivants comme l'a révélé l'étude déjà citée.

Les principaux enjeux :

- ⇒ Dans le sillage du SCOT, s'engager sans délai dans des politiques qualitatives de l'urbanisme et de l'habitat
- ⇒ En cohérence avec les orientations du SCOT, organiser l'offre de services et d'équipements pour conforter l'armature du territoire autour des villes, bourgs centres, pôles de proximité
- ⇒ Mettre à profit l'image d'espace de qualité et le capital sympathie dont bénéficie le territoire
- ⇒ Dans un monde où les limites ville-campagne s'estompent, cultiver ses spécificités dans un esprit d'ouverture et d'enrichissement culturel

1.1.3 Société : des mutations et des alertes**1.1.3.1 Vieillesse, parcours de vie, chômage entament les bases qui fondent les relations sociales****1.1.3.1.1 Une pyramide des âges reflet de la dynamique résidentielle**

La population de Terres de Lorraine présente un profil particulier dans le contexte régional et départemental : **la proportion de familles est de plus de 10 points supérieure en Terres de Lorraine** (72,4% en 2010) à la Meurthe et Moselle (61,6% en 2011), **et la proportion de moins de 15 ans supérieure de plus de 2 points** (20% en 2010 sur Terres de Lorraine contre 17,4% en Meurthe et Moselle). Cette tendance devrait perdurer : d'après les projections de l'INSEE¹, Terres de Lorraine compterait encore 56% de couples avec ou sans enfant à l'horizon 2030, alors qu'ils représenteraient moins de la moitié des ménages à l'échelle régionale. Pour autant, si le territoire attire de jeunes actifs, leurs enfants quittent le territoire pour réaliser leurs études supérieures : on constate ainsi un **déficit d'environ 3% dans la tranche des 15-29 ans sur le territoire** par rapport au département (17,6% contre 20,8%). En effet, le territoire ne propose ni formation de niveau 1 et 2 (licence, écoles), ni de solutions d'hébergement ou de transport satisfaisantes permettant de gagner en autonomie pour réaliser ses études sur Nancy. Au-delà des déséquilibres démographiques, il s'agit d'une source d'inégalités : les enfants

Les principaux changements en 10 ans :

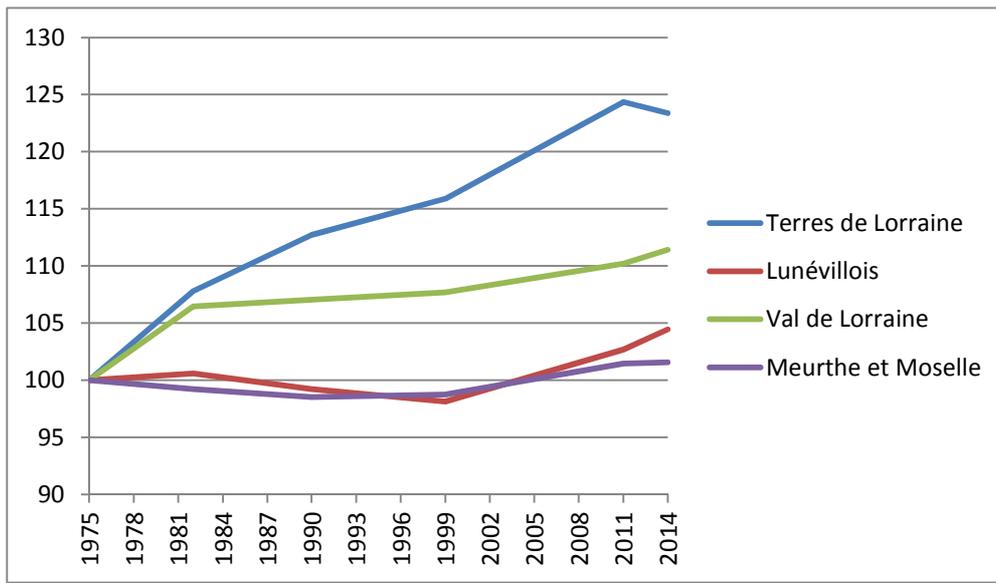
- ✓ Un chômage qui a progressé de 70% en 6 ans
- ✓ Décohabitation et vieillissement : sur Terres de Lorraine aussi
- ✓ Une crise économique et des évolutions sociétales qui mettent à l'écart une partie croissante de la population
- ✓ Une fracture territoriale qui s'accroît, avec des poches de pauvreté persistantes en milieu urbain et des phénomènes grandissants de pauvreté et de précarité rurales
- ✓ Une capacité d'innovation sociale des collectivités et des associations qui renforce les interventions du service public mais qui ne suffit pas

¹INSEE Lorraine, Modes de vie : vers des ménages plus âgés et plus petits, INSEE Analyses Lorraine n°15, janvier 2015

des ménages les plus modestes ayant, dans les faits, moins de facilités pour accéder aux études.

La **forte augmentation de la population**, illustrée dans le graphique ci-dessous, par rapport aux territoires de comparaison, **est tirée par un taux d'accroissement naturel** notamment expliqué par la forte représentation des familles : entre 1999 et 2009, l'augmentation relative de la population due au solde naturel s'élève à 5,3% contre 1,2% due au solde migratoire.

Cette croissance démographique remarquable, la plus forte du département de Meurthe et Moselle depuis 30 ans, semble toutefois s'infléchir sur une période récente.



Cependant, le territoire n'échappe pas aux tendances observées aux niveaux national et régional : la proportion de personnes seules entre 2009 et 2030 devrait augmenter de 58,6%, et la proportion de ménages, dont la personne de référence a entre 65 et 79 ans, augmenterait de 67,5% sur la même période. **Terres de Lorraine sera donc concerné**, comme c'est la tendance générale, **par les phénomènes de décohabitation et de vieillissement de la population**.

1.1.3.1.2 Des disparités sociales accentuées par la crise

Par ailleurs, **la crise économique a eu de forts impacts sociaux sur le territoire**. Tandis qu'il y a 10 ans, le marché de l'emploi de Terres de Lorraine était relativement préservé, le chômage est devenu aujourd'hui un phénomène de tout premier plan. Selon les données de pôle emploi², **le nombre de demandeurs d'emploi** (toutes catégories confondues) **a augmenté de 69% entre 2007 et 2013**. Par ailleurs, **le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée a été multiplié par 2,5** sur la même période. La part de la population bénéficiaire du RSA sur le territoire a également augmenté d'environ 1% entre 2008 et 2012 (passant de 4 à 5% de la population, contre 7% dans le département et 6,5% en Lorraine), et 60% des bénéficiaires du RSA sont dans le dispositif depuis plus de 2 ans.

Lors de la concertation pour l'élaboration du projet de territoire et de la candidature LEADER, les acteurs ont été unanimes quant à l'observation de ces phénomènes : **on remarque davantage qu'il y a 10 ans de situations d'isolement**, dues notamment aux bouleversements de société. **Le cumul de plusieurs facteurs de fragilité est plus répandu qu'auparavant**, provoquant ces situations

² Comité de Coordination Territoriale Emploi Formation Professionnelle du 12 novembre 2014, p 19

d'isolement. Ils ont également rappelé que l'emploi demeurerait un vecteur d'intégration primordial au sein de la société actuelle.

Le territoire voit aussi persister **un marquage géographique des inégalités de revenus**. Des poches de pauvreté, souvent une commune ou un quartier, concentrent jusqu'à 35 % de ménages à faibles revenus à quelques kilomètres de communes où cette catégorie de ménages ne dépasse pas 5%. En 2011, 14% des ménages vivaient sous le seuil de pauvreté soit avec moins de 667€ nets par mois. Les espaces périurbains de Nancy et Toul présentent les concentrations les plus fortes de ménages à haut revenu (revenu médian supérieur à 20 000€/an). Au contraire, les centres urbains et les communes rurales à l'ouest et au sud du territoire sont les plus fragilisées : les revenus y sont moins importants, l'accès à l'emploi plus difficile, la dépendance énergétique accrue.

1.1.3.2 *Des atouts pour rebondir, la volonté de le faire*

1.1.3.2.1 Une expérience du partenariat utile dans ce contexte

Face à ces transformations de premier plan qui menacent l'équilibre du tissu social, le territoire devra être capable d'anticipation et de mobilisation. La qualité des coopérations entre acteurs, la capacité à entreprendre, à se renouveler et les habitudes de travail en place sur le territoire représentent des atouts pour avancer.

Sur le terrain difficile de la lutte contre le chômage, les **collaborations qualitatives des acteurs de l'emploi** facilitées par la maison de l'entreprise de l'emploi et de la formation (MEEF), l'expérience et le maillage des structures d'insertion par l'activité économique, la capacité à mobiliser les entreprises dans les actions en faveur de l'emploi seront des ingrédients utiles pour faire face à la crise de l'emploi et à ses conséquences sociales.

Au reste, face au climat morose et à la sensation de fatalité, les acteurs de Terres de Lorraine ont déjà manifesté la volonté d'être « pro actifs » sur le front du chômage et de l'exclusion en apportant leur contribution aux côtés des institutions professionnelles spécialisées (pôle emploi, CD 54, mission locale, branches professionnelles...).

1.1.3.2.2 Des innovations sociales récentes prometteuses

Au cours des tous derniers temps, la capacité d'initiative et d'innovation du territoire s'est exercée dans le cadre de plusieurs expériences qui pourront servir de référence et de point d'appui à l'avenir. Elles ont en commun de reposer sur le principe des solidarités actives qui consiste à **redonner confiance aux personnes en difficulté en leur donnant une place active** dans les dispositifs dont elles bénéficient. Dans le domaine de la lutte contre le chômage, deux expériences ont émergé en 2014 : l'expérience « l'emploi conçu comme un droit » initiée par la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais aidée de l'association ATD quart monde et « les moissons de l'emploi », prospection directe d'offres d'emplois auprès des entreprises locales, animées par la communauté de communes du Pays du Saintois et le Pôle Emploi de Vandoeuvre.

Cette volonté de permettre à chacun de prendre part au développement du territoire, selon ce qu'il estime pouvoir apporter à la collectivité, s'observe également dans d'autres domaines. A Colombey les Belles, l'association CIEL a mis en place un service de transport par des retraités bénévoles pour permettre aux personnes peu mobiles de se rendre chez le médecin ou effectuer une visite chez un proche. La réussite de cette expérimentation a conduit à son extension sur le territoire de la

communauté de communes du Pays du Saintois en 2014. La mise en place de jardins familiaux dans le quartier de la Croix de Metz à Toul (quartier prioritaire de la politique de la ville) relève également de cette logique.

Les dispositifs d'appui au développement des territoires (cf. bilan des actions menées sur 2007-2014) ont contribué à l'émergence de ce type d'**expérimentations qui permet aux élus locaux d'engager leurs collectivités sur des voies nouvelles et aux citoyens de s'impliquer** sur leur territoire.

Les principaux enjeux :

- ⇒ Se mobiliser pleinement dans la lutte contre le chômage et ses conséquences sur la désocialisation, inventer, innover, être efficace collectivement
- ⇒ Prendre conscience de la montée des situations d'isolement et agir à tous les niveaux en faisant appel aux solidarités familiales et au civisme
- ⇒ Consolider les organisations territoriales et prolonger le climat de coopération propice à l'innovation et à l'efficacité de l'action publique

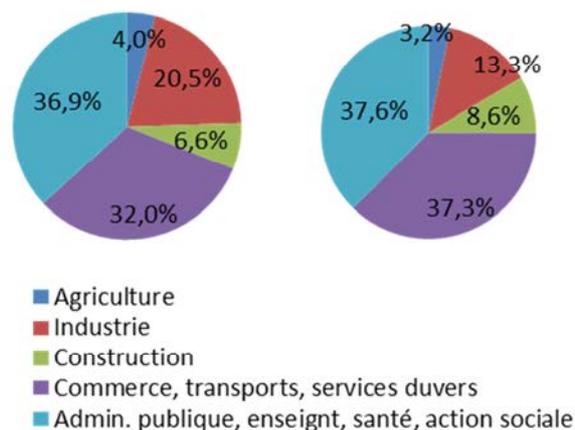
1.1.4 Économie : rien ne se perd...tout se transforme

1.1.4.1 Un paysage économique fortement renouvelé

1.1.4.1.1 Une chute de l'emploi industriel, une accélération de la tertiarisation

Le paysage économique a fortement évolué sur le plan de la structure de l'économie. Entre 1999 et 2011, **la part d'emplois dans l'industrie est passée de 20,5% à 13,3%**. **La fermeture de l'usine Kléber de Toul en 2008 avec la disparition de 836 emplois industriels a lourdement pesé dans cette évolution.** La tertiarisation de l'économie de Terres de Lorraine, déjà en marche, s'en trouve accélérée même si des fermetures d'établissement se sont aussi produites dans ce secteur (Hôpital Jeanne d'Arc à Dommartin les Toul, INRS à Neuves Maisons). Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution de la répartition de l'emploi par secteur.

Evolution de la répartition des emplois par secteur
– INSEE RP 1999 et 2011



L'évolution du nombre d'entreprises suit cette tendance : en 2011, on compte 10% d'établissements industriels de moins qu'en 2008, **8% de moins dans le commerce, 14% de moins dans le transport et la logistique. Dans le BTP, en revanche, le nombre d'établissements a augmenté de 22% entre 2007 et 2011.** Le tissu d'entreprise est majoritairement composé de très petites entreprises : 94% des entreprises comptent moins de 10 salariés. Une des faiblesses pointées dans le diagnostic du comité de coordination territoriale emploi formation professionnelle, installé en 2014, est la faible structuration de ces entreprises pour résister aux chocs.

Globalement, la situation économique du territoire est dynamique : **entre 1999 et 2010, le nombre d'emplois sur le territoire a augmenté de plus de 7%.** Cependant, la variable emploi, si positive soit elle, **continue de ne pas suivre le rythme trop rapide de l'augmentation de la population active (+ 15%),** ce qui renforce la « résidentialisation » du territoire et sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Plus finement, on observe que les effectifs des secteurs de la construction, du commerce et des transports ont progressé faisant plus que compenser la perte d'emploi industriel entre 1999 et 2010 avant de baisser à leur tour entre 2010 et 2012. Les grands comptes sont la SAM (350 salariés à Neuves-Maisons), Saint Gobain Pont à Mousson (410 salariés à Foug), Kimberley Clark (230 salariés à Villey Saint-Etienne), Daum (170 salariés à Vannes-le-Chatel). Au total les 4% d'établissements qui comptent plus de 50 salariés concentrent près de 50% des effectifs. **Près de la moitié des salariés de l'industrie sont aujourd'hui concentrés dans la filière métallurgie suivie par les filières bois-papier imprimerie (20% des emplois).**

Avec 88% d'établissements de moins de 10 salariés, **le territoire Terres de Lorraine s'appuie largement sur un tissu économique de TPE artisanales mais aussi sur une dynamique spécifique de création d'entreprises.**

1.1.4.1.2 Des atouts pour rebondir

Le territoire Terres de Lorraine se distingue également par son potentiel de développement exogène. Il possède la plus grosse réserve de foncier à vocation économique du SCoT sud 54 (150 Ha de surface disponible). **Les espaces à vocation économique aménagés et aménageables ainsi que le positionnement géographique du pays lui confèrent ainsi une attractivité immédiate et différée déterminante en direction de l'industrie et des services aux entreprises.**

Les principaux changements en 10 ans :

- ✓ Une crise économique qui a affaibli durablement la base industrielle de l'économie
- ✓ L'emploi progresse mais moins rapidement que la population active
- ✓ De nouveaux outils de développement économiques (ADSN, MEEF) à l'échelle du Pays
- ✓ Une agriculture en forte mutation : emploi, transmission, évolution des systèmes traditionnels
- ✓ L'essor d'une dynamique territoriale de circuits courts alimentaire, notamment grâce à LEADER
- ✓ Une maison du tourisme pour promouvoir et commercialiser à l'échelle du Pays et se coordonner avec les territoires voisins
- ✓ Économie circulaire, transition énergétique : de nouvelles opportunités

Le territoire dispose donc d'arguments pour attirer de nouvelles entreprises. Pour autant, ses capacités d'innovation restent à renforcer. La part de cadres et professions intellectuelles supérieures n'est que de 9% contre 19% sur le Grand Nancy, d'où le défi de l'attractivité du territoire à l'égard des étudiants et des jeunes diplômés (cf. partie « Vieillesse, parcours de vie, chômage entament les bases qui fondent les relations sociales »). Le diagnostic stratégique du SCoT fait par ailleurs le constat, à son échelle, d'un potentiel technique et scientifique important, mais d'un manque de transferts de connaissance et de technologies entre entreprise et monde de la recherche.

1.1.4.2 Un territoire qui s'est organisé

Les collectivités locales et leurs EPCI ont continué de monter en compétence dans le champ de l'action économique depuis 10 ans, en activant les possibilités de mutualisation de nouvelles cartes pour le développement à l'échelle Terres de Lorraine. Avec la création du Pays, les activités de l'Association de Développement économique du Sud Nancéen ont ainsi été étendues à l'ensemble du Pays. Ses missions ont également été enrichies : **en plus de l'accompagnement à la création d'entreprise, l'ADSN se charge désormais de l'accompagnement au développement des entreprises implantées sur le territoire et de la prospection d'entreprises**. En 2013, elle avait accueilli 345 porteurs de projet, qui ont abouti à la réalisation de 117 projets correspondant à 171 créations d'emploi. Le territoire dispose également d'une maison de l'entreprise, de l'emploi et de la formation (MEEF), qui agit sur le volet compétences, emploi et formation, en collaboration avec les autres acteurs spécialisés dans ce domaine (ex : pôle emploi, mission locale etc.) et porte, en outre, le PLIE du territoire. **La création d'une antenne par la CCI 54 à Toul** a offert de nouvelles possibilités d'accueil des créateurs sur la ville chef-lieu et déployé de nouveaux moyens en faveur de la formation professionnelle avec l'accueil de l'école de la 2^{ème} chance. Enfin les chefs d'entreprises se sont organisés dans **un réseau actif, l'association Parole d'Entreprises, interlocuteur privilégié des collectivités**.

1.1.4.3 Un système agricole en mutation

1.1.4.3.1 Des changements rapides en 10 ans

En 2010, la surface agricole utilisée (SAU) représentait 46,4% du territoire (données du recensement agricole), une proportion stable depuis 1988. **La surface toujours en herbe, en revanche, a diminué en 10 ans**, passant de 41,2% de la SAU en 2000 à 34,6% de la SAU en 2010. C'est principalement au nord du territoire (dans le toulinois) que les transformations se sont opérées. Le nombre d'exploitations agricoles a lui chuté, passant d'un peu plus de 900 exploitations en 2000 à un peu plus de 700 exploitations en 2010. Il en résulte **une perte d'emplois agricoles (passage de 1250 unités de travail annuel en 2000 à environ 1070 en 2010)** et une forte augmentation de la taille moyenne des exploitations (de 72 ha en 2000 à 92,2 ha en 2010).

Ces chiffres se traduisent de manière très concrète sur le territoire. Ainsi, la baisse des surfaces toujours en herbe a des conséquences sur les paysages du territoire : **les pâturages sont peu à peu remplacés par des terres cultivées** avec un couvert végétal présent seulement une partie de l'année. Le maintien des activités d'élevage est ici un **enjeu paysager**. Mais il s'agit également de permettre de conserver des pratiques bénéfiques à la **protection de certains espaces remarquables** du point de vue de la biodiversité (notamment les pelouses calcaires). Les difficultés du maintien de l'élevage extensif sont liées à des problématiques de rentabilité, mais aussi, et de plus en plus, à des facteurs

sociaux. En effet, le caractère contraignant de ces activités complique l'intégration sociale des agriculteurs. **L'augmentation des superficies des exploitations** rend difficile les transmissions, l'investissement pour la reprise d'une exploitation devenant trop onéreux. Les propriétés ont donc tendance à évoluer vers des formes sociétaires (-11,8% d'exploitations individuelles entre 2000 et 2010). L'installation est rendue partout difficile en raison des tickets d'installation de plus en plus lourds. On assiste donc, ici, à une transformation en profondeur du système agricole, où l'emploi salarié gagne en importance, et où **les agriculteurs aspirent à davantage de souplesse dans la gestion de leur temps.**

L'agriculture du territoire est majoritairement tournée aujourd'hui vers la polyculture et le polyélevage. Certaines communes présentent une majorité d'exploitations fruitières, notamment la mirabelle. Près de Colombey-les-Belles, l'élevage est bien représenté, avec un maintien des effectifs de bovins et des effectifs de moutons qui ont presque doublé en 10 ans. Enfin dans le toulois, certaines communes de la zone de l'AOC Côtes de Toul présentent une proportion d'exploitations viticoles importantes. Les cultures maraichères, encore en faible nombre, sont en progression.

1.1.4.3.2 L'essor des circuits courts

On note une **forte dynamique de commercialisation en circuit de proximité sur le territoire** qui concerne 17 % des exploitations du territoire (28 % de l'ensemble départemental). LEADER a contribué à cette dynamique, en soutenant plusieurs projets individuels (représentant environ 10% de la maquette financière) ou collectifs vers ces modes de commercialisation, notamment en lien avec la restauration scolaire (restauration hors domicile). Ainsi, le Syndicat mixte du Grand Toulois, qui prépare les repas pour les collèges, trois foyers de personnes âgées et les centres de loisirs, s'approvisionne désormais à 22% en produits locaux. D'après les personnes interrogées, **la dynamique d'installation en circuit court se prolonge**, et les systèmes de commercialisation mis en place (emplettes paysannes, drive des épouvantails etc.) connaissent un plein succès.

Les bénéfices pour le territoire sont multiples : ainsi, une note d'Agreste^[1] met en évidence que les exploitations en circuit court sont souvent plus petites (75% des exploitations de légumes commercialisant en circuit court occupent moins de 20 ha, contre 40% pour les autres types d'exploitations), demandent davantage de main d'œuvre (en moyenne 2,2 unités de travail annuel contre 1,4 pour les autres types d'exploitations), adoptent plus facilement des pratiques respectueuses de l'environnement (la part d'exploitations en agriculture biologique est plus importante de 8 points). En outre, selon un sondage paru en février 2014, les français sont toujours plus nombreux à avoir recours aux circuits courts (69% des sondés déclarent consommer davantage de produits locaux que deux ans auparavant), tant pour des raisons de confiance dans la qualité des produits que de relation directe avec le producteur.



Pour ces exploitations, **l'accès au foncier est difficile, et les aides spécifiques au démarrage des activités liées à la transformation ou à la commercialisation sont nécessaires.** Du côté des

^[1] Agreste, Un producteur sur cinq vend en circuit court, Primeur n°275, janvier 2012 (données du recensement agricole de 2010)

consommateurs, la variété des produits et la mise en place de services de facturation uniques (pour la restauration collective) seraient appréciés.

1.1.4.3.3 Des enjeux forestiers mal appréhendés

La filière bois, quant à elle, représente sur Terres de Lorraine en 2012, 56 entreprises comprenant : 2 exploitations forestières (11 salariés), 8 établissements de première transformation (183 salariés), 46 établissements de seconde transformation (264 salariés) et 1 établissement de commerce du bois (3 salariés). Essentiellement de propriété publique, la forêt demeure, avant tout, le champ d'action de la commune et de l'ONF. Comme l'a révélé le temps de partage du diagnostic, **le territoire manque d'une vision et d'une stratégie en matière de gestion et de valorisation de la ressource bois** aux autres échelles locales.

1.1.4.4 Un tourisme qui s'appuie presque en totalité sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels du territoire

1.1.4.4.1 Une Maison du Tourisme à l'échelle Pays qui a rapidement trouvé sa place

Comme pour le développement économique, la création du Pays a rapidement entraîné la mise en place d'une **structuration du secteur du tourisme**. La **Maison du Tourisme** a ainsi été créée en octobre 2007 pour assurer la promotion et la commercialisation de l'offre touristique (notamment auprès des groupes). **La Maison du Tourisme compte environ 180 adhérents**, un chiffre supérieur à la somme des adhérents aux deux offices de tourisme de Toul et Sion qu'elle est venue remplacer (environ deux fois plus d'adhérents). Ses missions : **l'accueil des touristes dans les deux points de Toul (cathédrale) et de Sion**, avec respectivement 10 686 et 4 911 personnes accueillies ; la commercialisation/ services auprès des adhérents (mise en place de visites guidées en plusieurs langues, édition d'un catalogue des offres des adhérents, vente de billets de spectacles, location de vélo à Sion, commercialisation de produits locaux dans les boutiques des deux sites d'accueil) ; la promotion du territoire et l'organisation de manifestations (randonnée à Sion, événements à la mine du Val de Fer...).

1.1.4.4.2 Vin, patrimoine, paysages : des atouts intéressants aux portes de Nancy

En termes d'atouts touristiques, le territoire bénéficie d'un **positionnement proche de Nancy**, dont la Maison du Tourisme a fait sa signature (le pré de Nancy), qui lui permet d'être accessible et visible pour la clientèle étrangère notamment. Le territoire compte plusieurs **sites culturels et**



patrimoniaux : la cathédrale de Toul (plus de 22 000 visiteurs en 2013), **les châteaux et forts** (Haroué, 14 000 visiteurs en 2011 ; fort aventure, 20 000 visiteurs en 2011, Villey-le-Sec, 5 000 visiteurs en 2013). Plusieurs sites importants en termes d'attractivité touristiques sont développés en lien étroit avec le **capital nature et les paysages du territoire : le site de la colline de Sion** (168 000 visiteurs en 2012), la *base de loisirs de Favières* (15 000 visiteurs en 2013). **Les vignobles et vins des côtes de**

Toul sont un segment en plein développement. Enfin, le territoire se démarque également par des sites mettant en valeur les savoir-faire locaux, actuels ou passés : **mine du Val de Fer** (3 500 visiteurs en 2013), **centre verrier de Vannes-le-Châtel** (6 600 visiteurs en 2011). A noter également les **nombreuses manifestations organisées sur le territoire**. Les programmations des salles de spectacle

(Arsenal de Toul et centre culturel Jean Lhote à Neuves Maisons), **le marché de Noël à Sion ou le festival le Jardin du Michel à Bulligny rassemblent chaque année plus de 15 000 personnes**. Les événements spécifiques au tourisme (mise en valeur de sites, visites atypiques, visites en bateau, randonnées etc.) sont fréquents. Le dynamisme du tissu associatif culturel est perçu hors du territoire.

1.1.4.4.3 Des carences dans l'hébergement et la restauration

En matière d'**hébergement**, le territoire dispose d'une **offre diversifiée**. Cependant, elle manque globalement de qualité, notamment pour l'accueil de groupes, chambres d'hôtes et gîtes. Or, ces types d'hébergement sont de plus en plus recherchés en raison notamment de l'**importance croissante du tourisme de nature**. Ils sont, aussi, mieux adaptés aux produits touristiques développés sur le territoire. **Les restaurateurs, quant à eux, ont peu développé une offre « de terroir »**, qui valoriserait les produits locaux, même si l'on note quelques expériences réussies au sud du Pays accompagnées par LEADER.

1.1.4.4.4 Structuration autour des sites porteurs

Quelques projets structurants ont émergé ces dernières années offrant de réelles perspectives:

- **boucle de la Moselle et les itinérances douces qui lui sont liées** (vélo, bateau, randonnée) dont la promotion a été amorcée en 2015 en lien avec le Grand Nancy et la communauté de communes du bassin de Pompey,
- le **développement de la mine du Val de Fer**,
- le développement du tourisme de niche lié à l'observation de la **biodiversité** en lien avec l'ouverture de la **cité des paysages sur la colline de Sion**.

1.1.4.5 Des démarches de fond qui renouvèlent les modes de productions traditionnels

1.1.4.5.1 Économie circulaire, dans le sillage de la reconversion de Kléber

La requalification du site Kléber au sein du pôle industriel Toul Europe a été entreprise en 2010 par la communauté de communes du Toulouais. Un des axes de la stratégie de reconversion du site Kléber s'appuie sur l'implantation d'activités « vertes » autour du recyclage et de la valorisation de la matière.

Dans cette perspective, **une démarche d'écologie industrielle, animée par la société Envie** en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « écologie industrielle et territoriale » de l'ADEME et de la Région Lorraine a été initiée à l'échelle globale du territoire Terres de Lorraine en 2014. Elle vise à valoriser économiquement et localement les flux (matière, énergie...) des entreprises sortant non ou faiblement valorisés pour :

- créer de nouvelles productions et de nouveaux emplois
- améliorer la compétitivité des entreprises en réduisant les coûts d'exploitation

Pratiquement, il s'agit de mettre en place des « synergies matériaux/produits » inter-entreprises autour de 5 thématiques « à potentiel de croissance » pour le territoire : bois; matériaux de déconstruction ; cartons ; plastiques ; appareils respiratoires.

1.1.4.5.2 Transition énergétique, une démarche volontariste initiée par le pays

Le Pays s'est engagé par ailleurs dans une démarche globale de transition énergétique appelée « Territoire à Énergie Positive » (TEPos) considérant d'une part que cette question est un des enjeux majeurs de nos sociétés au XXIème siècle et que d'autre part elle constitue un atout indéniable de développement économique local par la création d'emploi, la relocalisation de la production d'énergie. Cette démarche TEPoS vise à réduire les besoins d'énergie d'un territoire au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétique, et à les couvrir par les énergies renouvelables locales ("100% renouvelables et plus") à l'horizon 2050-2060.



Ce projet amorcé en 2014, s'appuie sur une première étape longue de 18 mois de sensibilisation, de formation des élus et acteurs du territoire (Organisation d'un colloque national TEPOS, voyage d'étude en Rhénanie Palatinat...).

Sur la base d'un diagnostic énergétique territorial, les élus membres du comité de pilotage TEPoS (15 élus représentant les 5 intercommunalités) ont souhaité engager une large concertation des acteurs du territoire initiée lors du Forum Énergie de mai 2015. Cette mobilisation vise à co-construire un plan d'action pluriannuel 2015-2020 structurée autour de 2 objectifs stratégiques et 5 axes opérationnels :

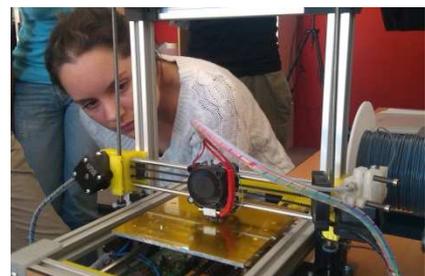
- Axe 1 : la sensibilisation, la communication
- Axe 2 : L'économie, l'industrie, l'agriculture
- Axe 3 : L'habitat, un gisement d'économie d'énergie
- Axe 4 : Les transports – la mobilité
- Axe 5 : La production d'énergies renouvelables

Outre, l'objectif à long terme d'autonomie énergétique, cette démarche doit permettre à court et moyen terme de réduire la facture énergétique du territoire (Entreprises, aux ménages ainsi qu'aux collectivités et d'autre part de développer de nouvelles activités, des emplois dans les secteurs de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

1.1.4.5.3 Nouvelles formes économiques, sur Terres de Lorraine aussi

L'économie collaborative, qui consiste à produire des biens ou des services en commun et qui privilégie les formes coopératives plutôt que de compétition entre les acteurs, a émergé récemment sur le territoire. L'ouverture d'un Fablab adossé au CERFAV à Vanne-le-Châtel, ouvert aux acteurs économiques du Pays, est une traduction locale de ces nouveaux types d'organisation en émergence. Une expérience de coworking, espace de travail partagé et d'échanges est en cours de création en milieu rural dans le secteur du Saintois.

De même, des nouvelles formes de services qui favorisent l'usage plutôt que la propriété (économie collaborative) ont été expérimentées en Terres de Lorraine. Le Conseil Départemental 54, dans le cadre de sa compétences transports, a mis en place, en lien la société COVIVO, un service innovant de covoiturage mobilisant plusieurs outils de mise en relation : de la centrale



téléphonique au covoiturage spontanée en passant par une application mobile « Covoiturage en Temps Réel ». De même, l'association Bou de Nature à Gye dans le secteur du Toulais, propose un service de location de couches lavables écologiques et de service de nettoyage.

Les principaux enjeux :

- ⇒ Face au chômage et à la résidentialisation, développer la base productive, gagner en autonomie
- ⇒ Faire des démarche TEPOS et économie circulaire engagées, des opportunités de rebond, et des éléments de différenciation du territoire
- ⇒ Orienter l'agriculture pour qu'elle conserve ses fonctions essentielles dans l'entretien des paysages, de la biodiversité, d'une alimentation de qualité pour tous
- ⇒ Forêt : développer de la connaissance pour identifier les enjeux de gestion et de valorisation aux échelles intercommunales et de pays
- ⇒ Tourisme : passer un palier dans la mise en économie des richesses culturelles et naturelles grâce à la maturité des collaborations nouées à l'échelle du pays Terres de Lorraine

1.1.5 Ressources naturelles et énergétiques : prendre conscience de ses potentialités pour mieux les valoriser

1.1.5.1 Des paysages et une biodiversité qui fondent l'identité du territoire

1.1.5.1.1 Une richesse tirée de la diversité

Le territoire est constitué d'une grande diversité de paysages : la couronne de Nancy et ses coteaux boisés, le plateau de Haye, façonné par les activités agro-sylvicoles, les côtes de Toul, marquées par le vignoble et les villages à flanc de coteau, la boucle de la Moselle et le Saintois, territoire rural aux buttes témoin emblématiques.

Si la part du territoire placée en protection réglementaire est faible (0,4% en avril 2013), et que les espaces classés Natura 2000 n'atteignent que 4,7% pour 11 sites (4,8% en Meurthe et Moselle), la part du territoire en zone d'inventaire est, quant à elle, assez forte (21,9% en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 ; et 28,1% en ZNIEFF de type 2, principalement située dans la moitié nord du territoire. Le **Pays compte 26 espaces naturels sensibles** (5,6% de sa surface). **La forêt de Haye a par ailleurs été classée en forêt de protection en 2014.**

Les principaux changements en 10 ans :

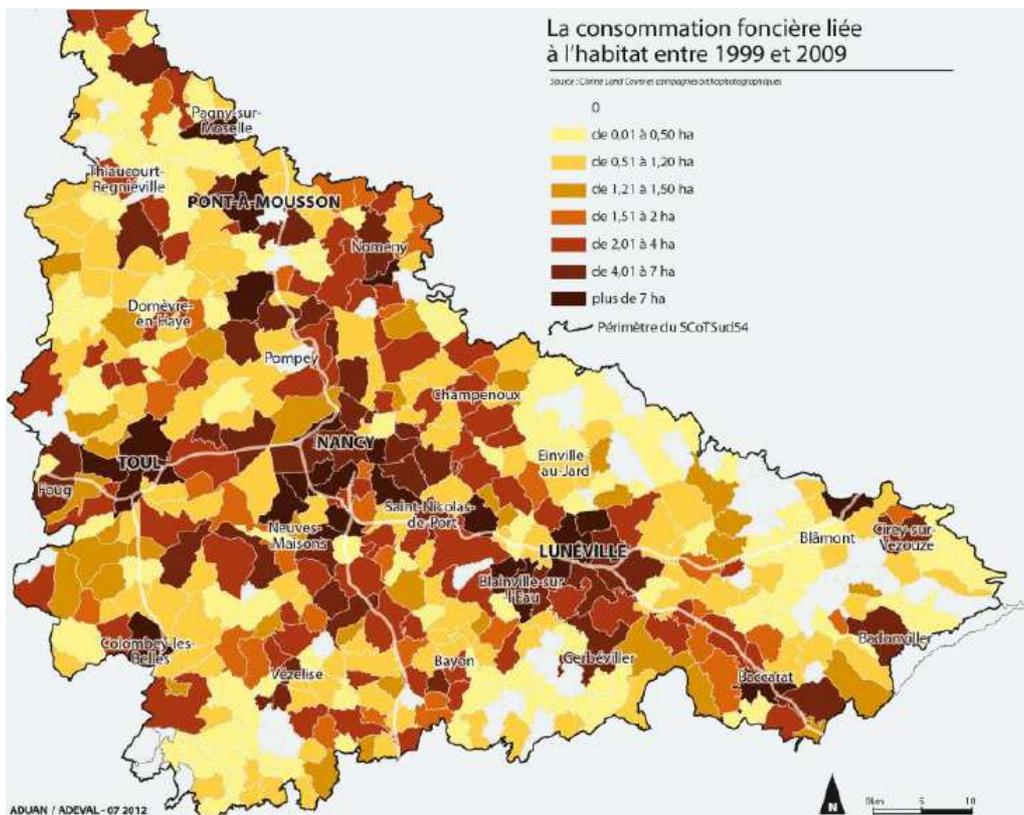
- ✓ Une accélération du rythme d'artificialisation des sols qui fragilise la biodiversité et menace la qualité paysagère qui fonde la spécificité du territoire
- ✓ Le lancement d'une démarche ambitieuse de « territoire à énergie positive »

1.1.5.1.2 Cité des paysages, conservatoire des sites lorrains, des ressources ici pour progresser

Lors de la concertation, les acteurs ont souligné que la protection de ces espaces et leur valorisation était trop peu répandue. Plusieurs exemples existent cependant : les 11 espaces naturels sensibles qui ont un porteur actif ; la mise en place d'un technicien rivière mutualisé entre les communautés de communes du Toulois, de Colombey et de Hazelle en Haye ; le recrutement d'un animateur nature par la communauté de communes de Colombey et de Hazelle en Haye ; l'organisation d'évènements culturels sur le thème de la nature, comme par exemple « Viens je t'en Meine »... La **cité des paysages sur le site de la colline de Sion** est dédiée à la découverte des paysages et à la biodiversité et constitue un espace de réflexion, de recherche et d'expériences pour enrichir ses connaissances en matière de paysages de Meurthe et Moselle. Il constitue une opportunité intéressante pour le territoire. La présence du **Conservatoire des sites Lorrains à Bainville aux Miroirs en bordure du paysage remarquable de la Moselle Sauvage constitue une seconde ressource, de niveau régional, d'expertise et d'animation dans le domaine de l'environnement située dans le Saintois.**

1.1.5.1.3 Une trame verte et bleu à l'échelle du Sud 54

Par ailleurs, les espaces naturels et la biodiversité du territoire sont fragiles : **la principale menace reste la fragmentation, occasionnée par l'urbanisation** (voies de communication, habitat, zones d'activité économique). La carte ci-dessous permet de rendre compte de la pression de la périurbanisation sur le territoire.



Le SCoT Sud 54 a apporté des réponses satisfaisantes concernant les menaces liées à l'exploitation des alluvions dans les vallées, en intégrant **les vallées alluvionnaires dans la trame verte et bleue**. En revanche, les mutations de l'agriculture relevées précédemment (disparition des surfaces en herbe, augmentation de la superficie des exploitations), ainsi que le recours aux produits phytosanitaires

demeurent des menaces pour la biodiversité locale. Les vergers, faute de dispositif de protection spécifique et de rentabilité, sont menacés par l'enfrichement, alors qu'ils constituent une spécialité du territoire.

1.1.5.2 Énergie

1.1.5.2.1 Le choix d'une démarche ascendante pour la transition énergétique

Terres de Lorraine s'est engagé en 2014 dans la démarche des territoires à énergie positive. Le principe est d'agir à la fois sur les consommations énergétiques et la production d'énergie de source renouvelable ou récupérable afin que les besoins énergétiques du territoire soient couverts par la production d'ENR. Un travail de sensibilisation important a été mené sur 18 mois, et un diagnostic précis des consommations par secteur a été effectué (quantité d'énergie, sources d'énergie les plus utilisées etc.). Un voyage d'étude à l'automne 2014 dans le Kreis de Rhein-Hunsrück en Rhénanie Palatinat, soutenu par LEADER, a par ailleurs suscité l'intérêt, compte tenu de l'avance sur ce territoire en matière d'énergies renouvelables. La dynamique du territoire a été enclenchée sur la base d'initiatives déjà menées : l'Espace info énergie sur le Pays, des installations d'unités de production d'énergie renouvelable sur le territoire etc. L'objectif est ici de déclencher un mouvement collectif, au-delà de ces initiatives plutôt isolées les unes des autres. Cette démarche trouve un écho retentissant sur le territoire, comme l'illustre l'audience du forum énergie organisé pour son lancement le 4 mai dernier (112 participants, dont plus de la moitié d'acteurs privés).

1.1.5.2.2 Un diagnostic énergétique territorial au service de la stratégie TEPos

Dans le cadre de la démarche Territoire à Énergie Positive, le Pays Terres de Lorraine a réalisé un diagnostic territorial des consommations énergétiques ainsi qu'une évaluation de la production d'énergies renouvelables en 2014.

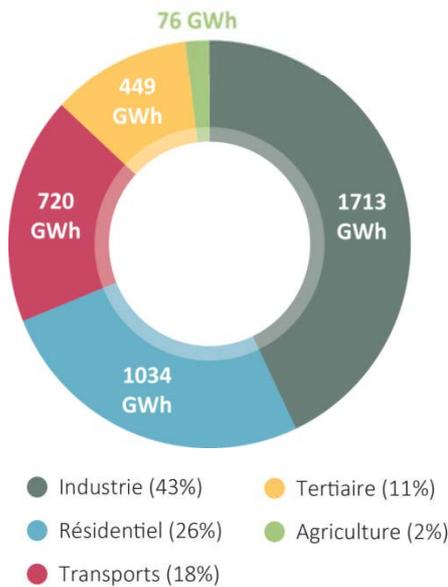
Cet état des lieux « 0 » fait apparaître une consommation énergétique globale du territoire de 3991 GWh pour une production d'énergies renouvelables de 229 GWh soit environ 6% des consommations globales (année de référence 2010).

Le secteur de l'industrie est le premier poste de consommations d'énergie et représente 43 % des consommations totales. Ce pourcentage élevé, supérieur à la moyenne nationale est lié aux caractéristiques du tissu industriel local (sidérurgie, métallurgie, cimenterie ...).

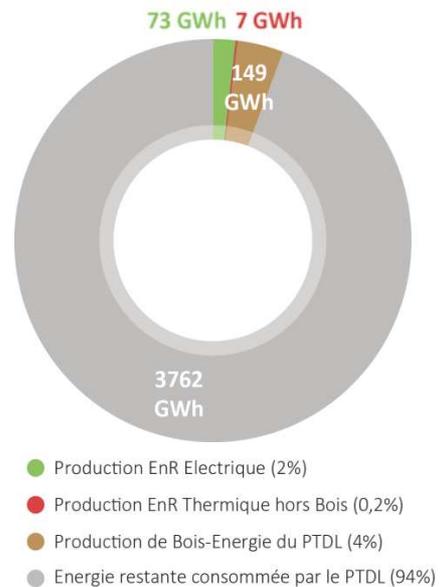
Ce poste de dépenses « Énergie » des entreprises (chauffage, éclairage, outil de production, chaleur fatale ...) constitue un enjeu majeur de la stratégie TEPos mais également pour la compétitivité des entreprises du territoire.

Par ailleurs, si les ménages ne représentent que 38% des consommations d'énergie, ils assument 53% de la facture énergétique : les dépenses moyennes par ménages pour l'énergie s'élèvent à 4000€/an contre 3200€ au niveau national en raison du poste de chauffage plus élevé dans l'Est qu'en moyenne en France.

Consommation d'énergie par secteur - 2010



Production d'énergie par source - 2010



En termes de production d'énergie renouvelable, l'approvisionnement en bois-énergie est la principale ressource exploitée à ce jour. La production d'électricité, quant à elle, est surtout assurée par le parc photovoltaïque de Toul Rosières (59%) et le barrage hydraulique de Villey le Sec (29%). Lors de la démarche de concertation (voyage d'études dans le kreis de Rhein-Hunsrück, FORUM Energie ...), les acteurs présents ont souligné l'importance :

- de développer les compétences des entreprises locales dans les domaines de la rénovation thermique des bâtiments,
- d'accompagner les entreprises dans l'efficacité énergétique de leur outil de production,
- de favoriser l'émergence de techniques et savoir-faire dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et la production d'énergies renouvelables, deux secteurs à fort potentiel de croissance.

Les principaux enjeux :

- ⇒ Préserver le capital nature du territoire, tant pour sa valeur en termes de biodiversité qu'en terme d'identité territoriale
- ⇒ Engager le territoire dans le mouvement de la transition énergétique dans le cadre d'une démarche TEPOS originale et fortement ascendante
- ⇒ Réduire le poids de la facture énergétique pour les ménages à faibles revenus

1.1.6 Territoire et citoyenneté

1.1.6.1 Une fragilisation de l'espace démocratique

Au cours de la concertation pour l'ajustement du projet de territoire et l'élaboration de la candidature LEADER, les participants ont clairement exprimé leur préoccupation devant **plusieurs tendances de fond à l'œuvre qui fragilisent les bases de la démocratie**. La discussion était notamment marquée par les débats qui ont suivi les attentats du 7 janvier.

Les **phénomènes de radicalisation**, pouvant mener certains à de telles extrémités, ont en effet entraîné un regain d'intérêt, partout en France, pour les questions d'éducation et de citoyenneté. Pour éviter la montée des violences, les participants insistent sur l'importance de rétablir un pacte républicain. La montée des **votes extrêmes** et le niveau de l'abstention constatée n'ont fait que renforcer cette conviction.

Dans les échanges, des liens ont été établis entre la **montée des situations d'isolement**, l'**accentuation des fractures sociales** et ces phénomènes.

Sans être unanimes, les participants ont souligné que l'élargissement des périmètres des intercommunalités et des régions, souhaité dans les **réformes territoriales**, risquait **d'éloigner les citoyens des centres de décision**. Les associations, éléments de cohésion sociale, ont parfois dû suivre ce mouvement d'élargissement des échelles d'intervention accentuant le risque de fragilisation des bases sur lesquelles l'espace démocratique s'est construit.

1.1.6.2 Réveil des consciences citoyennes : un rendez-vous aussi pour le territoire

Si le système est ébranlé, les ingrédients pour refondre le système démocratique sont bien vivants en Terres de Lorraine. Le territoire dispose d'une tradition d'engagement citoyen via notamment les comités agricoles, les associations d'éducation populaire fortement ancrées, les valeurs de solidarité encore actives dans de nombreuses communes. Le tissu associatif est dense et dynamique et, bien qu'il souffre de plus en plus du manque de renouvellement des responsables, ne manque pas de bénévoles pour entretenir les liens sociaux.

Un enjeu national comme celui de la fragilisation du lien démocratique et de la République concerne-t-il l'échelon local ? A cette question, les élus et les représentants des forces sociales et économiques, au cours des séances de travail consacrées à l'ajustement du projet de territoire, ont répondu par l'affirmative et ont ouvert 3 pistes de réflexion à approfondir :

- agir en direction de toutes les catégories sociales et particulièrement auprès des personnes qui ne se sentent pas écoutées et se désintéressent de la vie publique. Retrouver les voies, au plus près du terrain, pour obtenir leur participation à l'action collective. Une manière de retrouver de la dignité et sa place dans la société étant de participer au projet commun,
- dans un contexte d'agrandissement des périmètres intercommunaux, chercher les équilibres et les complémentarités dans les responsabilités sur ces enjeux au sein du bloc communal (communes/communautés de communes),
- prendre appui sur le terreau fertile et sur de nouvelles formes d'engagement citoyen collaboratives et volontaristes qui apparaissent (covoiturage solidaire, AMAP, ...) pour affirmer le rôle d'espace productif et coopératif du territoire.

Les principaux changements en 10 ans :

- ✓ Une crise économique et des mutations sociales qui accélèrent l'érosion des solidarités sociales traditionnelles
- ✓ Un désengagement citoyen des formes traditionnelles d'engagement: participation aux élections, responsabilités associatives
- ✓ De nouvelles formes d'engagement citoyen collaboratives et volontaristes qui naissent dans le « terreau fertile » de Terres de Lorraine

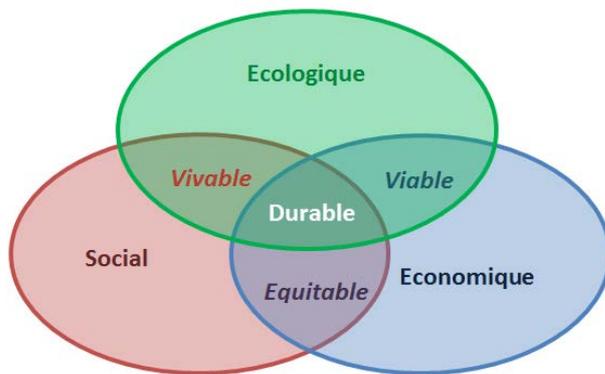
Les principaux enjeux :

- ⇒ Contribuer au regain de l'engagement citoyen en prenant appui sur la culture locale de participation et les nouvelles initiatives citoyennes
- ⇒ Agir au sein du bloc local dans une complémentarité entre communes et communautés de communes

1.2 Bilan des actions menées sur 2007-2014

1.2.1 Le Pays : une méthode et des outils de travail mutualisés pour le développement

1.2.1.1 Le choix du développement durable : planification et impulsion



Les orientations du Pays ont été définies dans un cadre partenarial **lors de sa fondation**, dans une charte adoptée en 2004. **Les acteurs ont alors choisi le scénario du développement durable**. Un **agenda 21 a traduit en 2007 de façon plus opérationnelle l'ambition territoriale de la charte** autour de 12 axes de travail pour un développement durable et solidaire regroupés en trois orientations : être une terre responsable, habiter des valeurs partagées et créer des valeurs ajoutées.

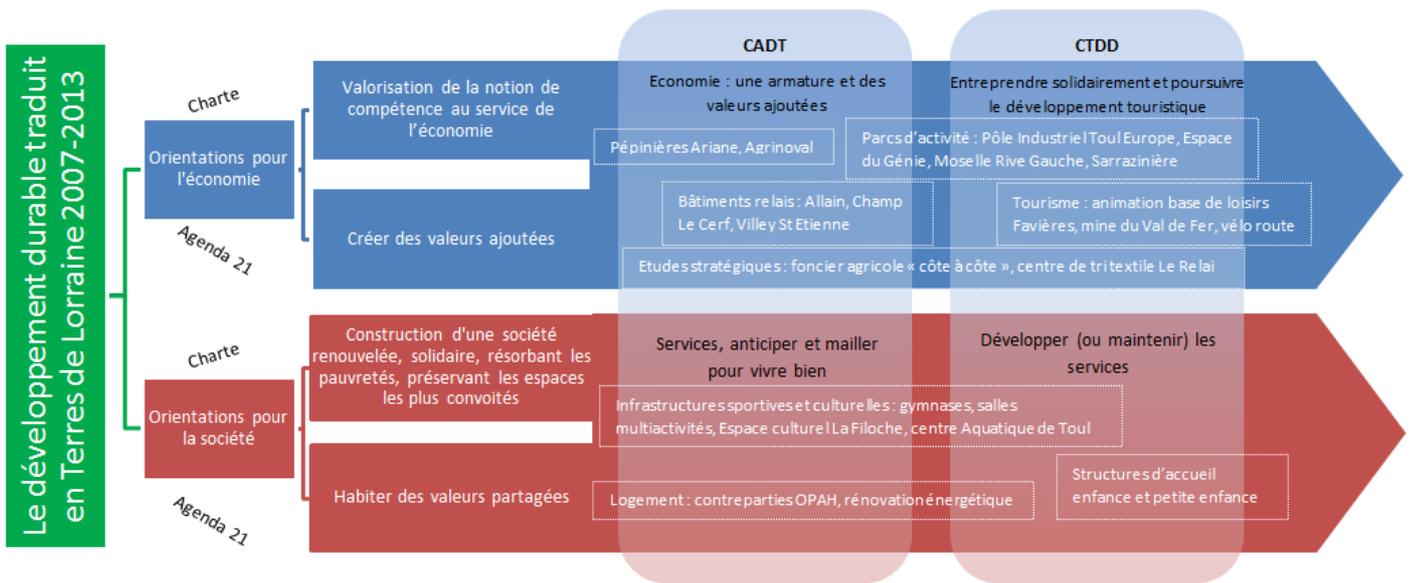
Conformément à son rôle d'impulsion et de coordination, le **Pays s'est chargé de créer une gouvernance et des outils spécifiques pour concrétiser cette approche sur Terres de Lorraine**. La place trouvée par l'**ADSN**, la **MEEF** et la **Maison du Tourisme** témoigne du chemin parcouru par le Pays. Le lancement de la **mission de développement durable** par le Pays en 2011 lui a permis de disposer d'une ingénierie propre pour générer des projets en phase avec les orientations de son agenda 21 (ex : opération paniers collège, projet de reconquête du foncier viticole avec le projet « côte à côte », enclenchement de la démarche Territoire à énergie positive). La mise en place d'un **Espace info énergie** au niveau du Pays est un autre signe de sa reconnaissance en tant que « coopérative » de moyens au service du développement durable.

La maturité et la qualité des coopérations, après 10 ans d'existence du Pays, ont permis au territoire d'engager récemment plusieurs démarches structurantes (promotion de la boucle de la Moselle, Territoire à énergie positive, démarche d'écologie industrielle).

1.2.1.2 Des politiques contractuelles en cohérence avec le projet de territoire

Les contrats territoriaux conclus sur la période entre le Pays et le Conseil Départemental (contrat territorial de développement durable – CTDD) et le Conseil Régional (contrat d’appui au développement du territoire – CADT) ont appuyé la mise en œuvre des orientations définies dans le cadre de la charte et de l’agenda 21. Les orientations retenues pour ces contrats croisent les priorités du territoire avec celles de chacune des deux collectivités partenaires. 4 orientations sont retenues dans le CADT (économie, formation, services, Terres d’équilibre) et 2 dans le CTDD (économie/tourisme et services). Le schéma ci-après illustre les réalisations cofinancées.

DEUX OUTILS AU SERVICE DE LA REALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE



D’autres outils contractuels plus sectoriels ont été mobilisés. Plusieurs opérations programmées d’amélioration de l’habitat, portées au niveau intercommunal, des opérations FISAC, également mises en œuvre par les communautés de communes. Une **charte de développement culturel conclue avec le Conseil Départemental** a fait l’objet de trois contractualisations successives (2005 - 2007, 2008-2011, 2012-2014) en faveur de la diffusion des arts vivants et de l’apprentissage artistique. Il apporte un soutien à environ 30 projets par an, et représente un soutien de l’ordre de 150 000 à 200 000 € composé à parité de crédits départementaux et intercommunaux.

1.2.2 LEADER 2007-2013 : un premier programme qui a rencontré l’intérêt du territoire

LEADER 2007-2013 était articulé autour de la priorité ciblée : « **Soutenir le développement et la création de petites activités économiques durables sur le territoire du Pays Terres de Lorraine** ». La stratégie reposait sur la valorisation des ressources locales (naturelles, paysages, savoir-faire) pour créer une petite économie périurbaine ancrée territorialement.

L’évaluation met en évidence que **30% des projets ont eu un lien direct avec l’activité économique**, et près de la moitié d’entre eux un impact indirect sur celle-ci. L’organisation du concours « EcoLEADER » a notamment permis de mobiliser les entreprises du territoire dans l’esprit de la priorité ciblée, en soutenant la création de petites entreprises durables (les lauréats : Bou de Nature

– Association de fabrication et de promotion de couches lavables et SODIPRO – entreprise de fabrication de détergents écologiques). Par ailleurs, LEADER se distingue des autres instruments mobilisés sur la période par la forte proportion de porteurs privés : sur les 71 bénéficiaires, **plus de 70% étaient des porteurs de projets privés**. Enfin, **le GAL a privilégié les petits projets** propres à mailler le territoire d'activités (2/3 des projets ont reçu une aide inférieure à 10 000 €).



Les projets ont relevé principalement du tourisme (34% de la programmation en volume financier, 28% en nombre de dossiers) et des services (20% en volume financier, 15% en nombre de dossiers).

Le territoire a mis à profit les marges de manœuvre offertes par LEADER en termes d'innovation pour **initier des chantiers importants et structurants**. Ainsi, la mobilisation du GAL a permis l'ouverture au bout de deux ans de la fiche « aides à la modernisation agricole », permettant d'accompagner la dynamique locale dans le domaine des **circuits courts alimentaires** (ateliers de maraichage, outils de transformation, etc.), jusqu'à devenir une des spécificités de LEADER (10% de la programmation en volume financier).

Doté initialement de 1,38M€ de FEADER, le montant global affecté au territoire a atteint 1,49M€ suite à deux abondements successifs. Ces abondements sont venus récompenser **la forte implication des acteurs du territoire** : LEADER a en effet appuyé **145 projets sur la période**. Cette dynamique est davantage le résultat de la mobilisation « naturelle » des réseaux d'acteurs (ADSN, communautés de communes, Maison du Tourisme, chambre d'agriculture etc.), le temps d'animation ayant manqué pour avoir un réel impact sur l'émergence des projets. L'articulation des financements s'est notamment opérée au sein du comité technique, où les deux principaux cofinanceurs (Conseil Régional et Conseil Départemental) ayant contribué chacun à hauteur de 13% de la maquette globale, étaient représentés. La mise en place d'un dispositif d'intervention régional spécifique à LEADER (DIR LEADER) a également simplifié la mise en œuvre.

1.2.3 Des habitudes de travail en commun qui ont facilité l'articulation des instruments au service du projet de territoire

Il ressort que les différents instruments mobilisés par le territoire, que ce soit les instruments financiers ou l'ingénierie spécifique, étaient bien articulés entre eux. Cette bonne articulation est notamment due aux habitudes de travail et aux relations de confiance entre professionnels développées au fil du temps sur le territoire, qui facilitent les temps de partage et d'échanges.

Pour 2014-2020, l'objectif sera d'utiliser au mieux les spécificités de LEADER (effet réseau relevé dans l'évaluation, pilotage public-privé, davantage de temps consacré à l'animation) afin que l'effet LEADER joue à plein sur notre territoire et serve de catalyseur dans les nouveaux chantiers entamés.

1.3 Tableau AFOM

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux
Organisation territoriale	<p>Une carte intercommunale qui tient mieux compte des bassins de vie</p> <p>Une dynamique de projet forte au sein du Pays</p> <p>Un conseil de développement associant acteurs publics et privés</p> <p>Un SCOT à l'échelle sud 54 et une conception multipolaire de la métropole</p>	<p>Un périmètre qui ne correspond pas à un bassin géographique ni à un bassin de vie unique</p>	<p>Approfondir les relations avec les territoires voisins, en mettant à profit l'existence du SM du SCoT Sud 54 comme cadre de coopération</p>	<p>Les nouvelles réformes territoriales pourraient ralentir la dynamique de projet (intégration de nouvelles communes, remise à plat des règles de fonctionnement, de solidarités au sein du Pays)</p> <p>Risques de décrochage du sud lorrain et par conséquent du sud meurthe-et-mosellan lié à la fusion des régions</p>	<p>Assurer la permanence de coopérations entre des espaces intercommunaux qui ont appris à travailler ensemble</p> <p>S'appuyer sur l'expérience et le savoir-faire du pays pour ajuster les stratégies aux évolutions territoriales</p> <p>Assurer un partage des ressources pour fixer les richesses fiscales sur le territoire et réduire les déséquilibres territoriaux</p>
Relations ville-campagne	<p>Une armature urbaine relativement équilibrée, avec des pôles de services bien répartis</p> <p>Un territoire où la campagne garde un sens en termes de qualité de vie, des paysages, mais aussi de vie sociale et de solidarités</p>	<p>Un phénomène de périurbanisation qui se traduit par une augmentation des déplacements en voiture (pollution, engorgements), des formes urbaines peu qualitatives (banalisation des paysages)</p> <p>Insuffisance de l'offre en transport collectif pour relier les centralités</p>	<p>Tirer parti de l'influence sans cesse plus étroite avec Nancy : choisir les coopérations</p>	<p>Un risque d'affaïssement de l'armature urbaine face au phénomène de périurbanisation : augmentation des déplacements en voiture, dévitalisation des centres en milieu urbain et rural</p>	<p>S'engager sans délai dans des politiques qualitatives de l'urbanisme et de l'habitat</p> <p>Organiser l'offre de services et d'équipements pour conforter l'armature du territoire</p> <p>Cultiver ses spécificités dans un esprit d'ouverture et d'enrichissement culturel</p>

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux
Société	<p>Une dynamique démographique positive, tirée par le fort taux de natalité due à la forte proportion de jeunes ménages</p> <p>Une capacité d'innovation sociale des collectivités et des associations qui renforce les interventions du service public</p> <p>La qualité du partenariat entre acteurs de l'emploi et de la formation</p>	<p>Un manque d'offre de formation et d'hébergement pour les jeunes qui entraîne leur départ après le baccalauréat</p> <p>Des situations d'isolement nombreuses, dues à la crise économique (augmentation spectaculaire du chômage de longue durée) et aux mutations sociales (décohabitation, délitement de la cellule familiale)</p> <p>Des inégalités de revenus concentrées géographiquement qui fragilisent la cohésion sociale et territoriale</p>	<p>Réussir l'intégration des nouveaux habitants au profit du lien social et de l'économie présentielle</p> <p>Faire avancer la lutte contre le chômage et les exclusions grâce à l'action conjuguée des communautés de communes et des acteurs institutionnels</p>	<p>Accentuation du phénomène d'isolement si de nouveaux moyens ne sont pas déployés pour remédier aux limites de la prise en charge par les pouvoirs publics</p>	<p>Se mobiliser pleinement dans la lutte contre le chômage et ses conséquences sur la désocialisation</p> <p>Face à l'isolement, agir à tous les niveaux en faisant appel aux solidarités familiales et au civisme</p> <p>Consolider les organisations territoriales et prolonger le climat de coopération propice à l'innovation et à l'efficacité de l'action publique</p>
Environnement économique	<p>Des indicateurs socio-économiques globalement meilleurs qu'au niveau départemental ou régional : création d'emplois, création d'entreprises, taux de chômage</p> <p>Des outils de développement économiques (ADSN, MEEF) partagés à l'échelle du Pays</p>	<p>Réduction de la base industrielle de l'économie</p> <p>Un rythme de création d'emplois plus faible que l'augmentation de la population, augmentant la dépendance vis-à-vis de Nancy</p> <p>Des capacités d'innovation sous-exploitées : des entreprises leader peu valorisées, une faible part de professions intellectuelles supérieures</p>	<p>Renforcer les liens avec les pôles de recherche et universitaire de Nancy pour libérer le potentiel d'innovation</p> <p>De nouvelles formes d'organisation de la production fondées sur la qualité environnementale et l'approche collaborative, sources de prospérité à exploiter</p>	<p>Poursuite de la baisse du ratio emploi local /actifs résidents</p>	<p>Face au chômage et à la résidentialisation, développer la base productive, gagner en autonomie</p> <p>Développer des stratégies en faveur de l'économie résidentielle adaptées aux caractéristiques du territoire</p>

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux
Agriculture	<p>Une superficie des surfaces agricoles utiles stable</p> <p>Une agriculture qui contribue très fortement à l'entretien des paysages qui fondent l'identité du territoire et de développement économique</p> <p>Une forte dynamique de commercialisation en circuits de proximité</p>	<p>Une augmentation de la taille des parcelles qui rend difficile les nouvelles installations (ticket d'installation trop important)</p> <p>Une perte d'emplois agricoles</p> <p>Une pression sur les espaces agricoles liée à l'urbanisation</p> <p>Une filière-bois trop peu structurée</p>	<p>Une dynamique d'installation en circuit court, et un marché nancéen proche permettant d'imaginer le développement de cette forme d'agriculture source de revenus, d'emplois et de valeurs plus importants</p> <p>Augmentation du foncier agricole à partir d'espaces actuellement non valorisés</p>	<p>L'intensification des pratiques agricoles (disparition des surfaces toujours en herbe, intrants) qui minerait la qualité paysagère et la biodiversité du territoire</p> <p>Réduction des espaces agricoles liée à l'urbanisation</p>	<p>Orienter l'agriculture de sorte à éviter qu'elle ne perde ses fonctions essentielles dans l'entretien des paysages, de la biodiversité et la vitalité des campagnes</p> <p>Développer les formes d'agriculture orientées vers les productions locales</p> <p>Assurer la transmission des exploitations</p>
Tourisme	<p>La maison du tourisme, outil de développement touristique et de coordination</p> <p>Un positionnement géographique qui rend le territoire très accessible</p> <p>Une densité de richesses naturelles et patrimoniales, un vignoble valorisé</p>	<p>Un manque de site / créneaux touristiques de renom</p> <p>Une offre d'hébergements touristiques peu adaptée aux évolutions des aspirations de la clientèle</p>	<p>Développement de coopération avec les territoires voisins pour les boucles de la Moselle, destination internationale de renom</p> <p>Développement du tourisme de nature en prenant appui sur la cité des paysages à Sion et le conservatoire des sites lorrains</p> <p>Développement du tourisme lié aux savoir-faire industriels et artisanaux</p>		<p>Passer un palier dans la mise en économie des richesses culturelles et naturelles</p> <p>Relier les sites et les dynamiques pour qu'elles profitent à l'ensemble du territoire</p>
Ressources naturelles	<p>Une diversité et une richesse naturelle et paysagère qui fondent l'identité et l'attractivité résidentielle et touristique du territoire</p> <p>Des initiatives de protection et de mise en valeur de ce patrimoine</p> <p>Trame verte et bleue à l'échelle du Sud 54</p>	<p>Une protection et une valorisation à approfondir</p> <p>Une pression sur les espaces naturels liée à l'urbanisation</p>	<p>Développer l'éducation à l'environnement et la sensibilisation comme moyen de se réapproprier le territoire</p> <p>Faire de la qualité environnementale une source de développement</p>	<p>La fragmentation des corridors biologiques doit être résorbée pour restaurer pleinement le fonctionnement des écosystèmes</p>	<p>Préserver le capital nature du territoire, tant pour sa valeur en termes de biodiversité qu'en termes d'identité territoriale</p>

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux
Énergie	<p>Une démarche ascendante de territoire à énergie positive lancée en 2014</p> <p>Politiques européenne, nationale et régionale en appui de la transition énergétique</p> <p>Un potentiel de développement des énergies renouvelables réel, des marges importantes pour la baisse des consommations</p>	<p>Le poids de la facture énergétique globalement pour les ménages et particulièrement pour les moins fortunés (précarité énergétique)</p> <p>Un poids de la consommation d'énergie dans l'industrie supérieur à la moyenne nationale</p>	<p>Faire de la transition énergétique une source de développement économique</p> <p>Relier les enjeux énergie à ceux de l'habitat et de l'urbanisme en s'appuyant sur TDL urbanisme, nouveau service mutualisé entre les communautés de communes</p>	<p>Concurrence dans les gisements (déchets verts, bois).</p> <p>Importance des moyens à réunir pour engager la rénovation énergétique</p> <p>Résistances à l'implantation de projets d'ENR</p>	<p>Trouver son chemin propre vers la transition énergétique</p> <p>Mobiliser le territoire non seulement dans la phase du plan d'action TEPOS mais également au stade de la mise en œuvre</p>

1.4 Présentation de la stratégie

1.4.1 Le projet de territoire du Pays Terres de Lorraine

La charte de territoire constitue le texte fondateur du Pays Terres de Lorraine. Elaborée en 2005, lors de la création du Pays, elle pose **le principe d'un développement territorial équilibré**, à partir des compétences, des ressources, des atouts géographiques et culturels du territoire, et en appui sur les réseaux d'acteurs locaux. Sa révision est concomitante avec l'élaboration de la candidature LEADER.

Le scénario durable retenu par le pays cherche à construire les conditions d'un développement autonome, dans l'interdépendance, pour un territoire dynamique, en croissance démographique depuis plus de 30 ans, mais dont le développement est massivement déterminé par la proximité de la métropole nancéienne.

Notre projet de territoire pour la période 2015-2020 s'inscrit dans les directions prises par le Pays depuis sa création en 2005. Ainsi, les valeurs, la méthode d'association des acteurs, les objectifs de développement durable demeurent des jalons à suivre.

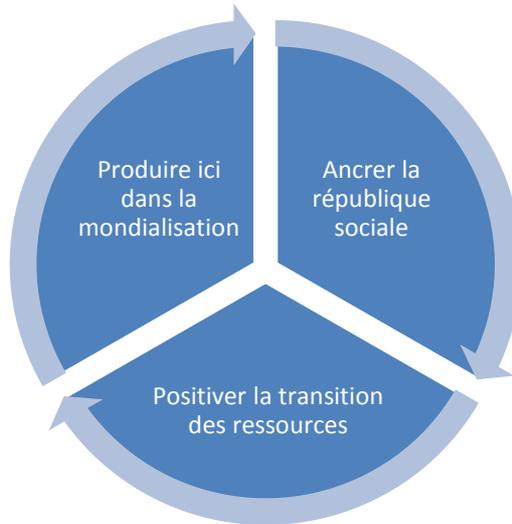
En 10 ans le monde a changé, le territoire aussi, de nouvelles dynamiques sont à l'œuvre et il est indispensable dans toute démarche de projet de se poser pour observer les changements, renouveler les participations, réfléchir aux voies à emprunter, et donner du souffle et du sens au moment d'engager un nouveau cycle. Voilà pourquoi **le Pays a entrepris d'actualiser sa stratégie et a engagé un travail de fond depuis septembre 2014.**

Le diagnostic actualisé a mis en évidence que **le territoire n'échappe pas aux tendances lourdes observées à des échelles plus larges dans les sociétés occidentales** : changement climatique bien sûr mais aussi montée des situations d'isolement et d'exclusion, perte d'emplois industriels, restructuration de l'agriculture, dépendance énergétique, menaces sur la biodiversité... Plusieurs crises traversent le modèle actuel : crise morale et politique, crise économique, crise écologique.

Le modèle de développement actuel est donc soumis à de multiples pressions : une évolution aura lieu. Devant ce constat, Terres de Lorraine choisi de **s'engager dans une transition positive**, pour ne pas subir les conséquences de changements non souhaités et non contrôlés. Il ne s'agit pas de résister ou de définir a priori un nouveau modèle de société, mais de fabriquer ensemble des solutions concrètes et locales qui fonctionnent à long terme et répondent aux enjeux du temps présent.

Dans l'esprit des démarches citoyennes nées en 2006 en Grande Bretagne, qui ont trouvé depuis de nombreux échos en Europe, la transition est entendue ici comme un processus s'appuyant sur la « biodiversité » du territoire pour absorber les chocs et amorcer les changements vers un mode de développement plus sobre, plus solidaire qui tire le meilleur parti de son écosystème pour relocaliser des activités économiques.

1.4.1.1 Trois principes moteurs et interdépendants fondent le projet de territoire actualisé



1.4.1.1.1 Positiver la transition des ressources

Il s'agit ici de passer d'une logique de conciliation du développement économique avec les « contraintes » environnementales à une logique de développement économique ET environnemental. La transition des ressources doit permettre de développer des emplois durables tout en renforçant la préservation des ressources et de l'environnement. L'objectif est ici de faire de l'amélioration de l'état écologique du territoire une opportunité, que ce soit en termes de qualité de vie ou de création de valeurs marchandes (emplois, économies réalisées sur l'achat de matières premières, dont l'énergie etc.).

1.4.1.1.2 Ancrer la république sociale

Pour changer de modèle, il faut que les enjeux soient compris et partagés par tous : la transition vers un nouveau modèle n'est envisageable que si les acteurs travaillent de concert. En l'absence de consensus et de dynamique territoriale qui concerne toutes les couches sociales, le risque est, en effet, que le changement de modèle passe par une rupture brutale. Cultiver la vie démocratique et la justice fait donc partie intégrante de la transition. Le changement peut être une source de fragmentation, il peut être source aussi de nouvelle cohésion. La transition ne doit laisser personne au bord du chemin et vise au contraire la réintégration de ceux qui sont exclus de la participation citoyenne.

1.4.1.1.3 Produire ici dans la mondialisation

La transition consiste ici tant à renouveler les types que les modes de production pour répondre au défi posé par la raréfaction des ressources et par le principe d'ancrer la république sociale. En promouvant ce nouveau modèle, autant que les produits et services qu'il aura permis de développer, le territoire doit trouver sa place dans les échanges à d'autres échelles. Nous devons relocaliser chaque fois que cela est pertinent et porter avec fierté certains de nos savoir-faire au-delà des frontières.

1.4.2 Stratégie LEADER

1.4.2.1 *Priorité ciblée*

LEADER est l'outil économique de la transition dans le projet de territoire du pays actualisé pour la période 2015-2020.

Il s'agira d'une part de favoriser l'émergence d'activités et de pratiques en phase avec les défis de la transition, favorisant le changement vers un modèle :

- plus économe et plus efficace dans l'usage de la ressource,
- qui renforce les liens et la coopération entre les parties prenantes (au sein d'une entreprise, d'un groupe de consommateurs, d'un système local d'épargne..) et les solidarités entre les groupes sociaux,
- qui stimule la créativité du territoire pour donner lieu à de nouvelles productions locales de biens et de services.

Il s'agira d'autre part de faire de LEADER une ressource nouvelle pour impulser des activités productives génératrices de revenus réguliers et sources d'emplois nouveaux ou consolidés.

Le champ d'intervention du programme LEADER couvre tous les stades du cycle économique : recherche/développement, épargne, investissement, production, vente, consommation, fin de vie du produit.

La priorité ciblée en Terres de Lorraine est donc définie ainsi :

Faire de la transition le moteur d'une nouvelle prospérité économique en développant un écosystème « Terres de Lorraine » favorable.

1.4.2.1.1 Quatre éléments de contexte nous incitent à retenir cette orientation

- **Parce qu'émergent aujourd'hui dans la société française, notamment au sein des jeunes générations, de nouvelles attentes et de nouvelles pratiques** qui renouvellent les rapports économiques. Economie de la fonctionnalité, économie collaborative et économie numérique pourraient révolutionner notre modèle économique en repensant son organisation. Ici, ce ne sont pas les finalités qui changent, mais l'organisation des acteurs pour produire ou les façons de consommer. Ces nouvelles approches traduisent :
 - ✓ une volonté de rompre avec les logiques individualistes de la société de consommation des années 80/2000,
 - ✓ une attention grandissante à l'impact de nos actes sur l'environnement et sur les conditions sociales de fabrication des produits,
 - ✓ un « bon sens économique » pour atteindre l'efficacité (l'usage plutôt que la propriété, la mutualisation et la sobriété des investissements parfois réduits à leur plus stricte utilité, des rapports beaucoup plus horizontaux issue de la culture paire à paire propre à l'économie numérique ...).

Même si elles n’ont pas encore autant de place qu’en secteurs urbains et grands urbains, **ces tendances commencent à apparaître ici :**

- ✓ 6 AMAP (Association pour le Maintien d’une Agriculture Paysanne) et de nouvelles organisations de consommateurs qui voient le jour ou sont en projet (groupement de commandes éthique et local à Ecrouves, épicerie solidaire à Neuves Maisons....),
 - ✓ une CIGALES (Club d’Investisseur pour une Gestion Alternative et Locale de l’Épargne Solidaire) dans le toulousain et un attrait pour les formes locales de financement participatif exprimé dans « le labo de l’ESS », action menée par le conseil de développement en 2014,
 - ✓ un FABLAB à Vannes le Châtel pour combiner savoir-faire numériques et savoir-faire artisanaux,
 - ✓ une expérimentation de coworking à Sion, une expérience de covoiturage (TEDI COV) sur l’axe Nancy/Toul initiée par le conseil départemental de Meurthe et Moselle,
- **Parce que des mouvements de fond, liés aux mutations des systèmes productifs et à la progression des principes du développement durable, se sont récemment amplifiés et ont fait émerger de nouvelles tendances** à travers la transition énergétique et l’économie circulaire. D’un point de vue économique, l’énergie est un moyen de production, et les flux visés par les démarches d’écologie industrielle sont des résidus, qui peuvent représenter un coût de retraitement. D’un point de vue environnemental, l’énergie produite de source non renouvelable est source de pollution, de même que les résidus de la production. Ces formes d’économie visent donc à internaliser, à l’échelle d’un territoire, des coûts environnementaux en en faisant des marchés économiques rentables, dont les revenus sont partagés par l’ensemble des parties prenantes mobilisées sur le territoire. Elles définissent un nouvel objet de production : la haute qualité environnementale. Concrètement sur le Pays Terres de Lorraine, ces tendances se traduisent par :
- ✓ un programme d’action Territoire à Energie Positive en cours de définition,
 - ✓ une démarche d’écologie industrielle opérationnelle depuis février 2015.
- **Parce que l’urgence sociale et humaine d’un chômage qui monte et qui dure de plus en plus longtemps exige d’explorer de multiples chemins pour créer de nouveaux emplois.** C’est ce que nous attendons de :
- ✓ la relocalisation d’activités (productions, transformations et commercialisations supplémentaires de biens alimentaires; activités de réparation, de recyclage, de vente visant à donner une seconde vie aux biens de consommation ou à leurs composants, production locale d’énergie.....),
 - ✓ de la création de biens et services visant la satisfaction de de nouvelles demandes de la part des consommateurs (tourisme de proximité et de courts séjours, économie récréative...).

LEADER représenterait ainsi une carte supplémentaire en faveur du développement économique local en complément de l’action des communautés de communes et de l’agence économique du territoire qui commercialisent une offre immobilière et foncière nécessaire au développement des entreprises locales et aux installations exogènes. Les nouvelles productions attendues constitueront, pour un certain nombre d’entre elles, **de nouvelles opportunités d’élargissement de l’offre locale d’emplois d’insertion.** Elles pourront être saisies par :

- ✓ **le réseau des structures d'insertion par l'activité économique** dont les activités relèvent déjà en partie des secteurs en émergences visés dans LEADER (recyclage de D3E par l'entreprise ENVIE, orientation des déchets verts issus de l'entreprise d'insertion Néo Plus vers une unité agricole locale de méthanisation, transformation agroalimentaire par la ferme de la Faisanderie (ESAT), diversification viticole entreprise par l'ESAT d'Allamps...),
- ✓ dans le cadre **de nouvelles actions locales pour lutter contre le chômage** (cf. diagnostic 1.1.3.2.2).

- **Parce que notre positionnement géographique nous y incite.** En effet, résilient ne signifie pas replié sur soi. Chaque jour des relations se nouent avec les territoires voisins, dans une grande proportion avec Nancy et son agglomération. Comme l'a démontré le diagnostic, notre territoire constitue l'un des éléments de l'ensemble sud 54 qui fait sens pour les habitants et les entreprises. Notre stratégie doit donc tenir compte de cette réalité et profiter de cette opportunité pour **bâtir des coopérations ciblées à valeur ajoutée**, notamment là où les effets



de seuils et de complémentarités avec les atouts des espaces voisins peuvent jouer. Pour cela il sera possible de s'appuyer sur les démarches déjà engagées par les professionnels (démarches de commercialisation des agriculteurs en direction des consommateurs nancéiens, collaborations entre notre Maison du Tourisme et les OT de Nancy, de Mirecourt et de Vaucouleurs). Nous pouvons

compter aussi sur les acquis des liens tissés avec les territoires voisins de l'agglomération nancéienne, du Val de Lorraine et du Lunévillois au sein du SCOT sud meurthe et mosellan. **Nous abordons ce prochain LEADER en souhaitant tenir compte des enjeux liés à l'inter-territorialité de proximité** afin, notamment, de tirer mieux parti de notre appartenance à un bassin de 500 000 consommateurs.

1.4.2.1.2 Des qualités et des aptitudes territoriales pour engager ces changements

- **Un territoire héritier d'une culture de la coopération** issue du milieu agricole et du monde ouvrier
 - ✓ dans le toulouais des actions collectives innovantes comme l'opération de gestion foncière en viticulture avec le GFA « Côte à Côte » (en cours de création) renouvellent les formes de coopération anciennes incarnées par les CUMA. Des organisations agricoles locales actives et mobilisatrices perdurent (comité agricole du toulouais, GIEE Innov'Toulois),
 - ✓ sur le bassin de Neuves Maisons des expériences de solidarité exemplaires telles que l'action d'auto-construction (les « castors » dans les années 50 et 60) imprègnent encore les forces vives politiques et associatives d'aujourd'hui,
 - ✓ l'apparition récente de deux sociétés coopératives d'intérêt collectif dans l'action culturelle (SCIC turbul'ance - festival JDM à Bulligny) et l'insertion par les activités du recyclage textile (SCIC – Le Relais à Allain).

⇒ Cette culture productive et coopérative sera utile pour déployer des formes collaboratives qui présentent des proximités sur le plan des valeurs et des méthodes.

▪ **Une culture de la participation et de la solidarité**

- ✓ **des réseaux d'éducation populaire** (foyers ruraux, familles rurales, MJC, Francas, FOL, MRJC) **bien implantés** qui couvrent une majorité de communes de notre territoire. Ce maillage de petites associations et les contrats animation jeunesse et territoire qu'elles animent, représentent une force d'action autant qu'un creuset pour conduire les réflexions, mobiliser les habitants et diffuser les objectifs du programme LEADER,
- ✓ **des expériences dans le développement social et des outils pour agir** en direction des publics les plus fragiles (mission locale, relais familles à Colombey les Belles et Ceintrey, chantiers d'insertion, associations Mosaïque et Femmes Relais du quartier de la Croix de Metz à Toul...),
- ✓ **un réseau d'acteurs culturels riche et diversifié**, artistes et organisateurs d'évènements culturels, faisant largement appel à la participation de la population dans l'élaboration de leurs projets.

⇒ Cette expérience et cette organisation sur le terrain seront utiles pour démocratiser l'accès et la participation aux alternatives.

▪ **Une culture du développement territorial**

- ✓ **les communautés de communes** ont une pratique du développement fondée sur l'implication, au côté des élus, des forces vives locales, avec des histoires parfois anciennes et des expériences très abouties. Avec le Pays et les « outils pays » (agence de développement économique, Maison du Tourisme, Maison de l'entreprise de l'emploi et de la formation), elles disposent de moyens d'action pour mettre en œuvre les politiques qu'elles partagent à cette échelle,
- ✓ **le Pays**, c'est aussi une nouvelle culture en réseau qui s'appuie sur un conseil de développement, des groupes de travail et des coopérations spontanées. Après 10 ans, l'appropriation plus large de l'échelle pays par la population offre de nouvelles possibilités pour atteindre les seuils critiques, élargir les dynamiques, établir des synergies entre les projets sans affaiblir l'action de terrain,
- ✓ **les habitudes de collaboration avec les chambres consulaires** (CCI de Lorraine, Chambre d'agriculture 54) seront précieuses pour mettre en œuvre un programme LEADER à forte orientation économique.

⇒ Le pays apparaît comme l'échelle adaptée à l'impulsion d'une démarche territoriale de transition.

▪ **Une capacité d'entreprendre**

- ✓ un taux élevé de création d'entreprises (14.6 % en 2013, soit 1.2 point au-dessus de la moyenne régionale),
- ✓ **un réseau** de chefs d'entreprises structuré dans le toulousin au sein de l'association Parole d'Entreprises (80 adhérents),
- ✓ la présence de fonds locaux de participation (fonds de capital-risque ADER investissement dont le siège se situe à Velaine en Haye, CIGALES Soleole, PFIL Sud Nancéen et Toulousin Initiative),
- ✓ une culture de l'innovation dans le secteur agricole,

- ✓ **une expertise** pour accompagner la création et le développement des entreprises,
- ✓ **une sensibilisation à la création d'entreprise** dès le collège et le lycée.

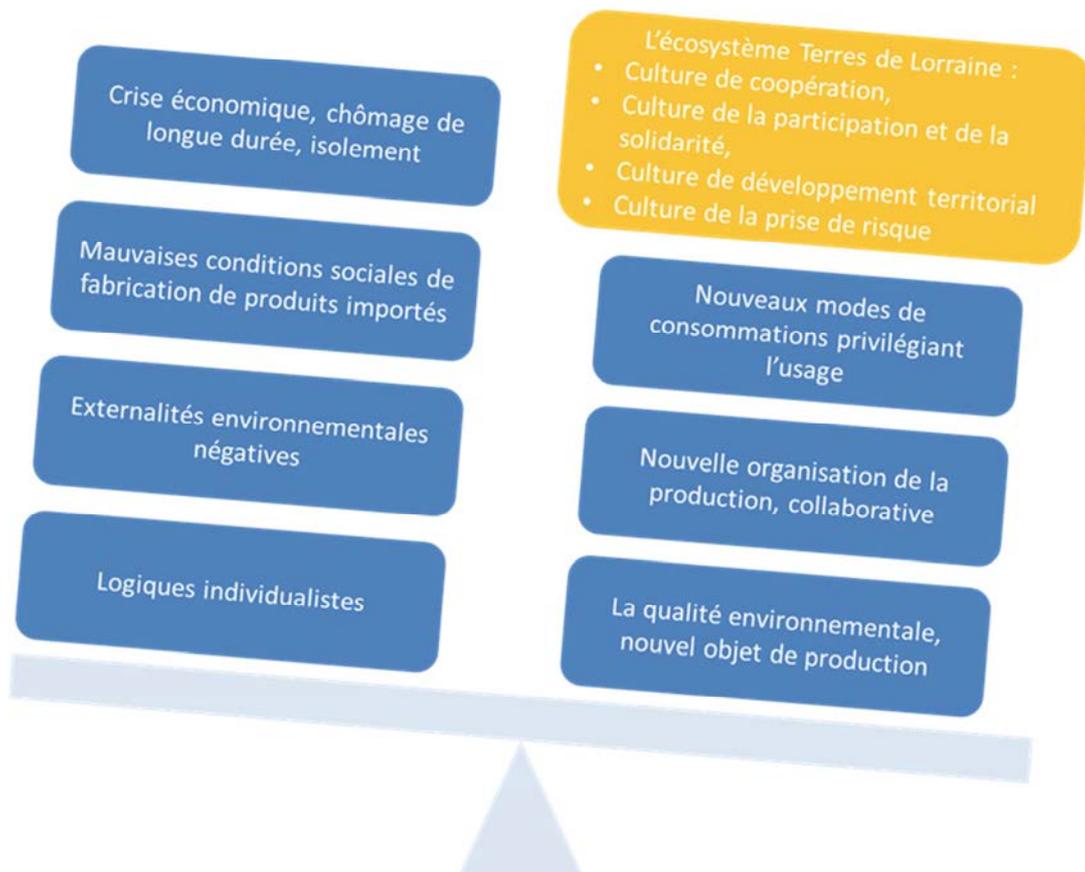
⇒ Un terreau favorable pour innover et entreprendre dans la transition

1.4.2.1.3 Notre priorité ciblée en un schéma

Le modèle de développement en crise a fait apparaître des mouvements alternatifs, qui se traduisent concrètement sur le territoire. Cependant, ces initiatives ne sont pas, pour le moment, le moteur du développement : elles coexistent avec un modèle traditionnel responsable d'externalités négatives grandissantes.

- ⇒ Pour provoquer la transition, le GAL de Terres de Lorraine met dans la balance l'écosystème du territoire.

Faire basculer le modèle de développement



1.4.2.2 La plus-value LEADER

1.4.2.2.1 D'un programme LEADER à l'autre

Le programme Leader 2007/2013 s'est attaché à valoriser les ressources locales en soutenant le développement d'une **petite économie durable et ancrée** sur le territoire. Il s'est matérialisé concrètement à la fois par des projets directement créateurs de valeur et par des infrastructures d'accueil et de soutien à l'émergence de cette économie de proximité. **La notion de circuit court a**

été centrale dans cette démarche dont les principales thématiques ont été l'agriculture, le tourisme, les services en milieu rural et l'aide aux microentreprises. Ce programme a également mis en œuvre un projet de coopération avec des résultats qui incitent le Pays Terres de Lorraine, enrichi de cette expérience, à faire grandir les coopérations engagées et de se lancer dans la recherche de nouveaux partenaires.

Les résultats de l'évaluation témoignent à la fois :

- **d'une orientation pertinente** : un programme qui a trouvé son public avec 145 projets accompagnés et 71 bénéficiaires différents (dont 54 porteurs privés).
- **de la possibilité d'approfondissements** : changement d'échelle dans le développement des circuits courts dans la RHD, commercialisation de la destination boucle de la Moselle, diffusion de l'accès à la fabrication numérique (essaimage à partir du Fablab de Vannes le Châtel) par exemple.

Notre premier programme a fait une place importante aux activités économiques (cf. bilan Leader 2007-2013). LEADER est désormais identifié sur le territoire comme un instrument au service du développement économique endogène. Les acteurs de Terres de Lorraine ayant participé à l'élaboration de la candidature 2014-2020 souhaitent conserver cette orientation dans le prochain programme.



Dans la recherche d'une plus-value à apporter par rapport au programme 2007/2013, nous envisageons dans les trois volets du cœur de la stratégie pays, de la transition telle que définie par le pays :

- d'intégrer **l'observation et l'appréciation du rapport à la ressource** : il s'agira dans ce domaine de passer de la logique initiale de valorisation à la recherche d'une efficacité maximale dans l'utilisation de la ressource (réduction des prélèvements, efficacité de la consommation, arbitrages qualitatifs et densification, partage des usages, réemploi, recyclage).
- **d'être attentif aux conditions de mise en place des actions** (pratiques collaboratives et coopératives, engagement citoyen, démocratisation des démarches...) **autant qu'à leurs effets** sur l'insertion économique et sociale des personnes. Par ailleurs, les effets sur le lien social autour de thématiques nouvelles comme l'alimentation ou l'énergie, qui sont également pour beaucoup des préoccupations quotidiennes, seront aussi observés.
- de passer un palier dans les approches de développement intégré en portant une attention particulière aux effets **d'écosystème et de boucles locales** : complémentarité avec les activités situées en amont et en aval si elles existent sur le territoire, capacité à entraîner d'autres activités, intérêt pour des ressources jusqu'ici non valorisées, niveau d'implication des acteurs du secteur d'activité pour des projets collectifs....

1.4.2.2.2 Les projets visés : une grille pour se repérer et informer

A partir de la priorité ciblée et de la plus-value LEADER attendue, à la fois par rapport aux autres instruments et par rapport à la période précédente, Terres de Lorraine a défini les caractéristiques

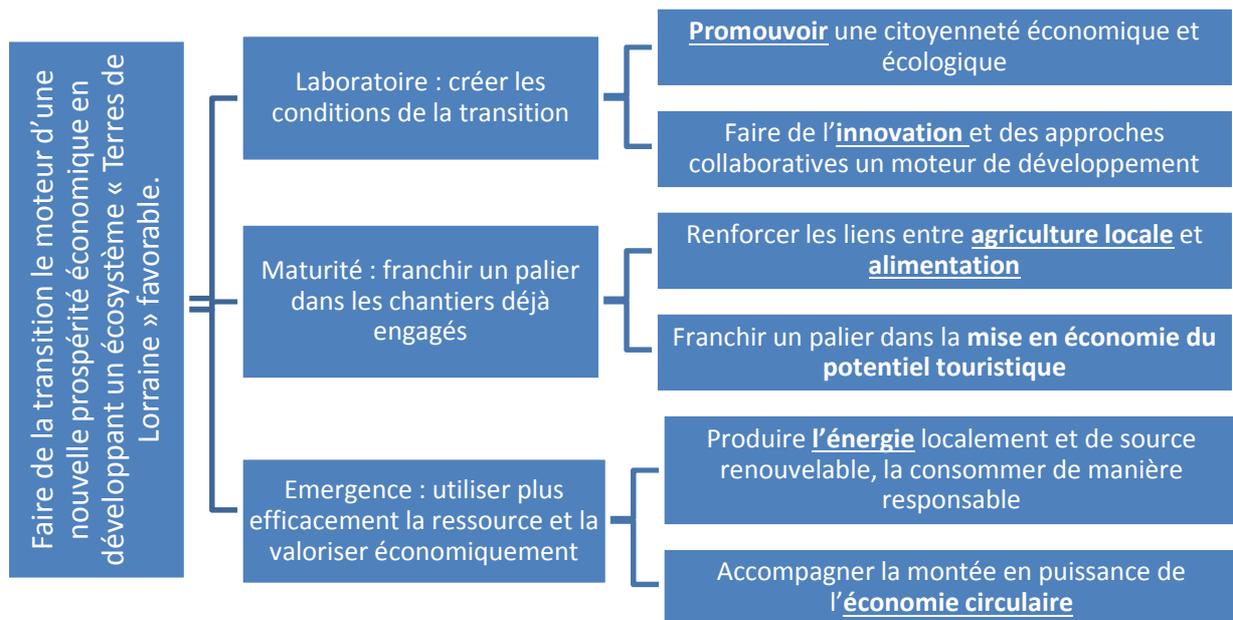
visées par les réalisations de LEADER. Elles pourront servir de base au comité de programmation pour la sélection des projets.

Donner la priorité aux projets...	
Innovants et expérimentaux	Projets développant des techniques/ produits/ méthodes nouveaux sur le territoire (transfert d'innovation à l'intérieur du territoire),
Économisant la ressource	Projets économes en ressource par la réduction des prélèvements, une meilleure efficacité de la consommation, l'utilisation de ressources récupérées, une attention à la réutilisation des résidus et /ou recyclage des déchets générés par le projet
Économiquement viables et porteurs	Projets créant de l'activité économique, des emplois, selon un modèle viable à moyen terme (3/4 ans)
Inclusifs et favorisant l'engagement citoyen	Projets permettant de toucher des publics fragiles, souffrant d'isolement ; projets participant à l'animation du débat démocratique et de l'engagement citoyen (interactivité avec les bénéficiaires finaux)
Collectifs	Projets permettant des synergies entre les projets ou la mise en réseau de plusieurs acteurs ; les projets mutualisant les investissements/ l'usage de lieux ou de matériel seront privilégiés

Cette grille sera communiquée aux porteurs de projets potentiels en amont de leur demande d'aide, afin d'inciter à orienter les actions au regard de cette plus-value recherchée. Elle sera également utilisée au moment de l'évaluation finale, afin de rendre compte des apports de LEADER.

1.4.2.3 Objectifs stratégiques et opérationnels

Trois axes d'intervention sont articulés autour de la priorité ciblée. Ils correspondent à trois objectifs stratégiques en lien avec les observations issues du diagnostic partagé, et résumés dans le schéma ci-dessous.



1.4.2.3.1 Créer les conditions de la transition

Comme exprimé au travers des principes retenus pour le projet de territoire, **engager le changement de modèle de développement nécessite une appropriation large des enjeux, et le développement des capacités de chacun à engager les solutions** (ancrer la république sociale). Les constats qui mènent les acteurs de Terres de Lorraine à choisir la transition commencent en effet à être connus : les effets du changement climatique, la raréfaction des ressources énergétiques et primaires, la crise économique sont des sujets qui sont mieux appréhendés qu'auparavant. Mais ils sont en général perçus comme extérieurs à la sphère d'influence locale : le sentiment d'impuissance est souvent fort.

Pourtant, des projets réussis existent, y compris sur le territoire. Il s'agit encore de réponses partielles, souvent spontanées. L'objectif fixé par les acteurs de Terres de Lorraine est donc de faire en sorte que ces expériences ouvrent la voie du changement.

Cela suppose de promouvoir une citoyenneté économique et écologique. Il s'agit de mobiliser non seulement **les acteurs ressources du territoire mais aussi les habitants pour une large audience sur les enjeux et préparer un terrain favorable** à la prise d'initiative et au portage de projets dans le cadre du programme. De solutions partielles, fruit de l'engagement de précurseurs, il s'agit de multiplier les nouvelles manières de faire pour qu'elles remplacent peu à peu les actuelles.

Par ailleurs, la transition nécessite **d'inventer et d'expérimenter de nouvelles solutions** pour faire évoluer le modèle de développement actuel. Dans ces conditions, l'innovation, qu'elle soit technique ou liée à l'organisation, apparaît comme un facteur à prendre en compte pour la bonne marche de ce programme LEADER.

Les pratiques collaboratives qui émergent aujourd'hui dans la société et dans l'économie répondent aux aspirations d'un nombre croissant de personnes : entrepreneurs, consommateurs, épargnants, automobilistes, informaticiens... Dans le programme LEADER, nous favoriserons le développement de ces nouvelles formes d'organisation pour **diffuser les principes productifs et coopératifs** d'une part et favoriser l'apparition d'activités économiques qui trouvent à se réaliser dans ce cadre d'autre part. Faire de l'innovation et des approches collaboratives un moteur de développement est donc la seconde orientation retenue par le pays Terres de Lorraine pour atteindre le premier objectif stratégique.

⇒ En définitive, l'objectif est de **créer un climat optimiste et créatif**, propice à la participation du plus grand nombre et à l'émulation, sur le territoire.

1.4.2.3.2 Franchir un palier dans les chantiers déjà engagés

La transition telle que définie en Terres de Lorraine suppose de « positiver la transition des ressources », c'est-à-dire de passer d'une logique de moindre impact de l'activité humaine à une logique de création, et de **faire de la protection des ressources environnementales une opportunité de développement économique**. Dans la période précédente, LEADER visait à mieux tirer parti de nos ressources naturelles et culturelles, ce qui a déjà permis de développer des projets qui vont dans le sens de la transition. Deux domaines ont été soutenus principalement : le développement d'une agriculture tournée vers les circuits courts, et le tourisme.

En ce qui concerne l'agriculture, les circuits courts ont été principalement abordés par le biais des producteurs, de l'offre. Afin de passer un palier dans le développement des circuits courts, les acteurs du territoire se fixent comme objectif de renforcer les liens entre agriculture locale et alimentation pour **intervenir à la fois sur l'offre et la demande** notamment en passant de l'expérimentation à la généralisation des circuits courts en RHD. Cela répond aussi à une volonté nouvelle d'**agir sur la qualité de l'alimentation** et ses incidences sur le bien-être et la santé. Un autre enjeu est de pousser l'avantage pris par le territoire dans ces domaines pour **saisir de nouvelles opportunités de création de valeur ajoutée** (transformation, conditionnement...).

Les compétences et la position acquise par la maison du tourisme ont changé le paysage, et les acteurs publics et privés peuvent désormais plus facilement se coordonner autour de quelques sites phares propres à augmenter la visibilité du territoire (boucle de la Moselle, vignoble des côtes de Toul, mine du Val de Fer, colline de Sion). Pour faire croître son attractivité et faire jouer pleinement l'effet d'écosystème local il s'agit désormais pour le territoire de **faire monter en gamme ces sites phares tout en les reliant et en organisant leur diffusion** sur l'ensemble du territoire. En agissant à ces deux niveaux le territoire ambitionne de franchir un palier dans la mise en économie du potentiel touristique.

- ⇒ L'objectif visé par Terres de Lorraine est de consolider ces deux secteurs pour en faire des **bases solides pour la transition** vers un nouveau modèle de développement. Le but poursuivi est également de faire de ces productions ancrées des motifs de satisfaction et de fierté pour les habitants, en cohérence avec le premier objectif stratégique.

1.4.2.3.3 Utiliser plus efficacement la ressource et la valoriser économiquement

Il s'agit ici de faire de la qualité environnementale un marché économique en soi. Deux orientations ont été retenues dans cette optique, en articulation avec les démarches collectives engagées sur le territoire. En effet, il ne s'agit pas d'éparpiller les interventions, mais bien de **doter le territoire de domaines de compétence en atteignant une densité d'initiatives et d'acteurs** pour générer des changements significatifs. Ces deux orientations ne changeront pas la nature des biens et services produits par ailleurs sur le territoire. Il s'agit de créer des marchés économiquement viables ou de redonner des marges de manœuvre financières en améliorant les performances écologiques du territoire.

Premièrement, produire l'énergie localement et de source renouvelable, la consommer de manière responsable contribuera à réaliser cet objectif stratégique sur le plan énergétique. Il s'agira d'une



part d'utiliser plus efficacement l'énergie, c'est-à-dire de **baisser les consommations d'énergie**. Ces économies permettront à la fois de baisser les pollutions liées à la production et au transport de l'énergie et de redonner des marges de manœuvre financières aux acteurs. D'autre part, il s'agira de **faire émerger un marché de la production d'énergie de source renouvelable** ou récupérable sur le territoire : installation d'unités de production d'énergie, mais aussi développement de compétences, biens et services liés à la transition énergétique. Cette orientation est en lien direct avec la démarche Territoires à énergie positive initiée sur le Pays Terres de Lorraine en 2013.

Accompagner la montée en puissance de l'économie circulaire contribuera également à utiliser plus efficacement la ressource. Il s'agira de **créer des boucles locales, où les résidus seront valorisés ici pour redevenir des biens sur le marché** (dans leur fonction initiale ou avec modification de leur usage), **ou encore valorisés comme ressource pour la production** d'autres acteurs. La dimension collective/ territoriale est donc une condition de réussite de cette orientation. Les prélèvements sur les ressources seront amoindris grâce à un allongement du cycle de vie des produits. La ressource sera également mieux valorisée économiquement, grâce à l'acquisition de compétences nouvelles et par la création d'emplois spécifiques dans ces nouveaux secteurs. **Des bénéfices en sont également attendus au plan social** : les structures liées au réusage et au réemploi proposant généralement des prix attractifs et étant par ailleurs souvent engagées dans des démarches d'insertion professionnelle. Cette orientation est en lien direct avec la démarche d'écologie industrielle et territoriale pilotée sur le territoire par l'entreprise d'insertion Envie 2 E Lorraine.

- ⇒ L'objectif visé est donc de favoriser l'émergence sur le territoire de deux grands programmes cadres, emblématiques de la transition écologique, leviers pour positiver à la fois économiquement et socialement le rapport à la ressource.



Chapitre 2

Processus d'implication des acteurs

- 2.1 Une démarche de concertation pour une élaboration rythmée et animée
- 2.2 Un partenariat riche et diversifié pour la mise en œuvre

2.1 Une démarche de concertation pour une élaboration rythmée et animée

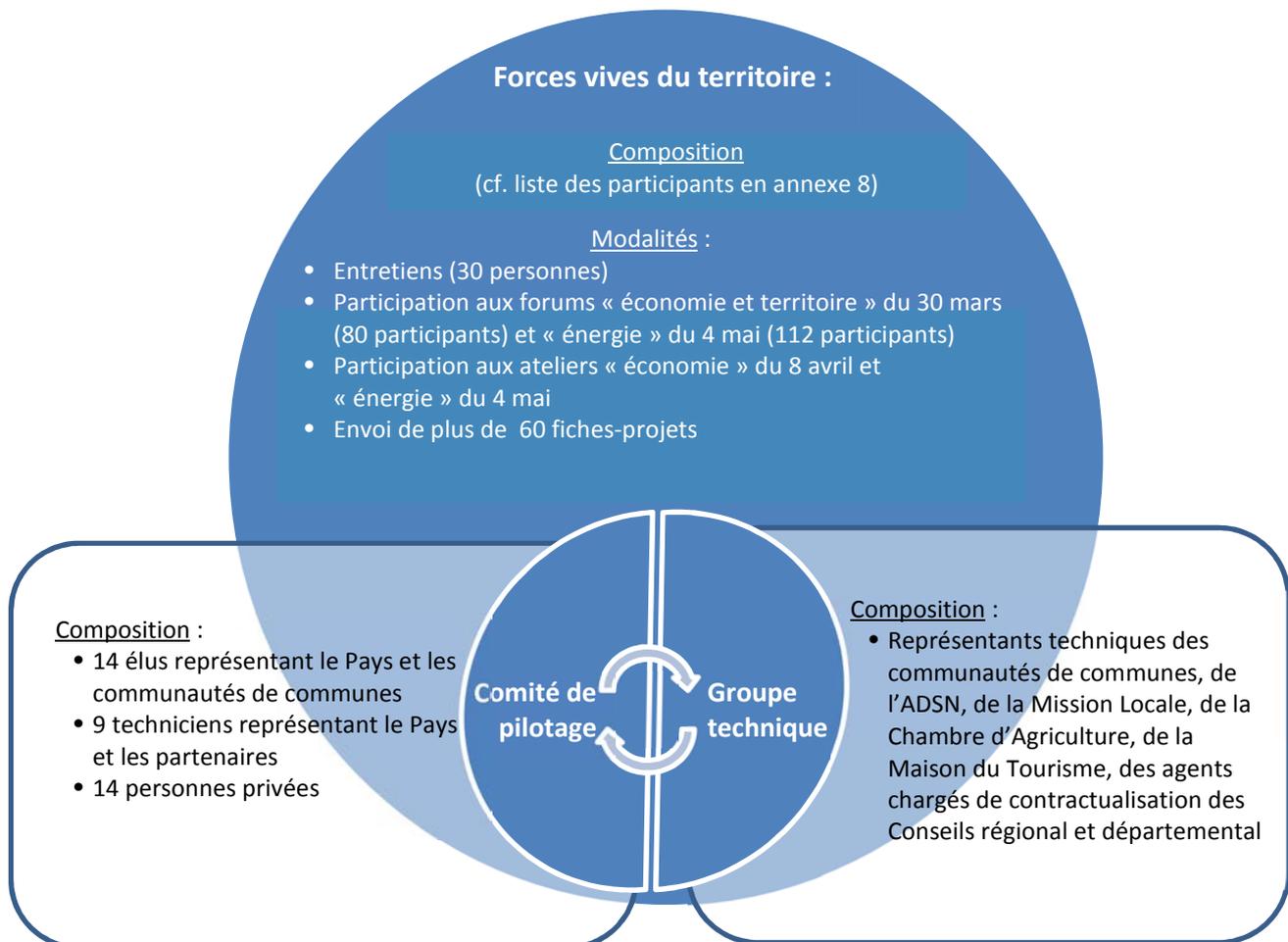
2.1.1 L'approche du Pays

Le Pays agit dans le souci de faire émerger des consensus au sein d'un territoire pluriel. La coopération, la mutualisation et les échanges sont la base de son travail d'animation sur le territoire. Le Pays ne constitue pas un échelon supplémentaire, mais une structure facilitant la mise en réseau et qui permet d'alimenter les dynamiques de projet pour dépasser la gestion au quotidien. Cette approche a permis de créer des synergies entre les initiatives des communautés de communes, des réseaux socio-économiques du territoire et de la société civile (via le conseil de développement).

Sa légitimité croissante, son positionnement et son expérience dans les processus de concertation ont largement contribué à une importante mobilisation des acteurs pour l'élaboration de la candidature. Le Pays a souhaité mettre en place une concertation la plus ouverte possible.

2.1.2 Organisation de la concertation

2.1.2.1 Schéma de l'organisation de la concertation



Les **forces vives** se sont engagées très fortement dans le processus d'élaboration de la candidature : l'audience aux forums et aux ateliers, le nombre de contributions par fiches-projets, et la richesse des échanges ont permis de fonder la candidature sur de solides bases.

Le **comité de pilotage** a basé sa réflexion sur ces éléments, dans un processus de construction itératif. La richesse des débats et la qualité de la réflexion ont permis de dégager une définition propre à Terres de Lorraine de la transition, afin de décliner LEADER de manière originale et pertinente pour le territoire. Constitué, en ce qui concerne les acteurs privés, sur la base de membres du comité de suivi du conseil de développement et du comité de programmation LEADER 2007-2013, il a été élargi à de nouvelles personnes impliquées plus récemment à l'échelle du Pays. Il s'est réuni à quatre reprises :

- le 26 janvier 2015 à Neuves Maisons : partage du diagnostic,
- le 2 mars 2015 à Allain : définition de la stratégie Pays,
- le 13 avril 2015 à Vézelize : adoption de la stratégie Leader,
- le 18 mai 2015 à Vannes le Châtel : validation de la priorité ciblée Leader.

Le **groupe technique** s'est réunis à deux reprises pour synthétiser ces apports, et les confronter aux éléments factuels ainsi qu'à leur connaissance du territoire et des dispositifs de développement local. Leur apport a, notamment, permis de s'assurer de la cohérence de LEADER avec ces dispositifs, de la solidité de la maquette financière et de la faisabilité des actions proposées.

2.1.2.2 Mobilisation des forces vives du territoire

Le Pays a souhaité mettre en place une concertation la plus ouverte possible pour permettre à un grand nombre de personnes de contribuer à l'élaboration de la candidature.

2.1.2.2.1 Les forums

- **Un Forum « économie » le 30 mars 2015 à Chavigny** qui a réuni près de 80 personnes autour de la thématique « économie, la ressource territoire ». Cette question était abordée sous deux angles : la compétitivité des entreprises (coopération entre entreprises, innovation notamment) et une économie en transition, dans le cadre de deux tables rondes associant des acteurs du territoire. Roger Cayzelle, président du CESEL de Lorraine, a ouvert les débats de cette rencontre.
- **Un Forum « énergie » le 4 mai 2015 à Villey Saint Etienne** qui a rassemblé 112 participants. Cette rencontre trouvait place dans le lancement de la démarche Territoires à Energie POSitive sur Terres de Lorraine. Bertram Fleck, ancien président du kreis de Rhein Hunsrück, à cette occasion, a mis en évidence les retombées économiques de ce type de démarches pour son territoire. Raphaël Claustre, directeur du CLER, (réseau pour la transition énergétique) a livré un regard national sur les initiatives territoriales en matière de transition énergétique.



2.1.2.2.2 Les ateliers

- **Les ateliers « Economie » du 8 avril à Ecrouves** : ils visaient, dans le prolongement du forum, à faire émerger de nouvelles idées et des pistes de projets dans le cadre du prochain programme LEADER et à alimenter les politiques économiques locales. Dans la soirée, plus d'une cinquantaine de propositions ont été formulées par les 30 participants.



- **Les ateliers « Energie » du 4 mai 2015** ont donné lieu à 5 ateliers sur les questions de la sensibilisation, de la mobilisation des entreprises, de l'habitat, de la mobilité et de l'urbanisme, de la production d'énergie. Ils ont permis de faire émerger des pistes pour l'action dans chaque thématique et de constituer des groupes de travail qui se réuniront d'ici à l'automne pour affiner et compléter les propositions.

Les éléments tirés de ces échanges ont servi à alimenter les travaux préparatoires à l'élaboration de cette candidature et de vérifier l'intérêt des acteurs et les potentialités du territoire autour de la nouvelle priorité ciblée en préparation.

2.1.2.2.3 Les fiches projets

Les acteurs du territoire ont également été invités à faire part de leurs propositions en dehors des temps d'ateliers et de forums. **60 fiches projets** ont été adressées au pays. Elles ont permis de rendre compte des besoins et d'ajuster les catégories d'actions visées dans les fiches-actions et la maquette financière. Cette méthode devrait aider au lancement de LEADER, dont l'audience s'est élargie au sein du territoire à cette occasion.

Au total, ce sont plus de 200 personnes différentes (cf. annexe 8 pour le détail) qui ont participé aux travaux de réflexion pour l'élaboration de cette candidature, dont près de la moitié sont des personnes représentant des organismes privés ou des habitants (44%).

2.1.3 Déroulement du processus d'élaboration de la candidature

Les différentes phases de mobilisation ont contribué à dégager une stratégie de territoire propre au Pays Terres de Lorraine. Les propositions ont pu ainsi être discutées et arbitrées dans une logique de confrontation positive des visions et des attentes de chacun. Ce travail collectif a permis d'obtenir un consensus sur la définition de la priorité ciblée et de son intérêt général pour le territoire du Pays Terres de Lorraine.

2.1.3.1 *Élaboration du diagnostic*

Le diagnostic a été élaboré à partir de sources documentaires diverses. Il s'est également beaucoup appuyé sur la concertation avec les acteurs. L'objectif était de faire ressortir, au-delà de l'état du territoire, les initiatives des acteurs en Terres de Lorraine et leur ressenti sur les évolutions du territoire intervenues au cours des 10 dernières années.

Plus de 30 personnes ont été entendues en entretien. Ces personnes « ressources » présentaient des profils très divers et complémentaires. Les personnes rencontrées ont été ciblées pour leur connaissance fine du territoire.

Le diagnostic a ensuite fait l'objet de plusieurs échanges afin de dégager les enjeux auxquels l'ensemble des participants puisse associer les évolutions du territoire.

2.1.3.2 *Élaboration de la stratégie*

Le séminaire stratégique du 2 mars a débouché sur l'identification des nouveaux enjeux pour le territoire. Cette réunion a, notamment, permis de retenir un axe fort dans le cadre du nouveau projet de territoire pays 2015-2020 relatif à la citoyenneté et à la qualité du débat démocratique.



Le comité de pilotage du 13 avril, quant à lui, a permis d'approfondir la stratégie du projet de territoire, en abordant les objectifs stratégiques et les orientations cadre. Il a également débouché sur l'orientation du prochain programme LEADER, en la rattachant à la transition économique.

2.1.3.3 *Finalisation et validation de la candidature*

Le comité de pilotage du 18 mai 2015 a formalisé la priorité ciblée et précisé sa déclinaison sous forme de fiches actions.

Le programme européen LEADER 2014-2020 a été présenté aux élus du Conseil d'Administration du Pays Terres de Lorraine le 1^{er} juin 2015. La stratégie LEADER, la maquette financière et l'orientation des fiches actions ont été validées au cours de cette séance.

2.2 Un partenariat riche et diversifié pour la mise en œuvre

2.2.1 Un comité de programmation

Les membres du Comité de Programmation seront issus de la sphère publique et de la sphère privée. Les membres privés seront recrutés au regard des thématiques du programme, de manière à favoriser l'implication des acteurs et la richesse des points de vue. Afin de faciliter la mise en place du comité de programmation et son rôle d'impulsion, nous avons veillé à ce que les membres du comité de programmation soient :

- des acteurs en lien avec les domaines visés dans la stratégie, susceptibles de relayer auprès d'autres personnes la dynamique lancée au sein du comité de programmation,
- des acteurs représentatifs de l'ensemble du territoire dans un souci d'équilibre géographique.

Parmi ces acteurs, le choix des membres s'est porté sur des personnes :

- en capacité de faire le relai auprès des instances de pilotage des démarches structurantes en lien direct avec le second axe de la stratégie LEADER (comité de pilotage TEPOS et pilotage de la démarche d'écologie industrielle et territoriale), et impliquées dans les questions agricoles, de l'alimentation et du tourisme,

- ayant une pratique de LEADER, en tant que membre du comité de pilotage ou porteur de projet, afin de prolonger les dynamiques lors de la période précédente,
- impliquées dans l'élaboration de la candidature, au sein du comité de pilotage.

Le comité de programmation sera ainsi, pour partie, composé à partir des membres du comité de pilotage qui ont partagé le cheminement de la réflexion vers une approche de la transition propre au Pays Terres de Lorraine.

Par ailleurs, la taille du comité de programmation sera suffisante afin que toutes les sphères en lien avec la stratégie soient représentées, tout en conservant un cercle suffisamment restreint pour qu'il soit en mesure de décider et d'impulser (volonté de souplesse et de ne pas alourdir le fonctionnement de LEADER).

La liste définitive des membres du comité de programmation sera annexée à la convention, conformément au cahier des charges. Plusieurs membres pressentis ont déjà donné leur accord. D'autres organismes prennent le temps de s'organiser afin d'assurer, dans la phase de mise en oeuvre, un relai efficace entre le comité de programmation et leur organisme.

La liste prévisionnelle des organismes et des personnes privées (12 membres titulaires, 12 suppléants) qui composeraient le comité de programmation figure ci-dessous :

Domaine	Organisme	Personne	Titulaire/ suppléant
Sensibilisation	Radio Déclic		Titulaire
	Foyers Ruraux 54	Pierre CHARLES	Titulaire
	Familles rurales 54	Sandrine DELPON	Suppléant
	Théâtre de Cristal	Dominique FARCI	Suppléant
Économie collaborative et innovation	CIGALES	Pierre VARIS	Titulaire
	SODIPRO	Clothilde Goujon	Titulaire
	Groupement économique solidaire en Moselle et Madon (GESEMM)	Eric WARTEL	Titulaire
	CERFAV		Suppléant
	PFIL	Patrick CAISSIAL	Suppléant
	Ferme de la Faisanderie	Estelle RETOURNEY	Suppléant
Alimentation/ agriculture	ESAT Allamps	Baudouin RIETZLER	Titulaire
	Gourmandises Paysannes		Titulaire
	Association mosaïque		Titulaire
	AMAP	Pascal CHENOT	Suppléant
	O Maribelle	Anne Marie MARCHETTO	Suppléant
	Forum de la Terre	Guillaume ECHEVARRIA	Suppléant
Tourisme et biodiversité	Gîtes de France	Jean François SOLIGOT	Titulaire
	Cité des paysages	Thibaut VALOIS	Titulaire
	Mine du Val de Fer	Alain SUCCART	Suppléant
	NEOMYS	Olivier SCHOENSTEIN	Suppléant
Énergie	Conseil Développement	Gérard DECHENAUD	Titulaire
	Conseil Développement	Hubert ATTENONT	Titulaire
	Comité agricole du Toulous	Michel GROJEAN	Suppléant
			Suppléant

Économie circulaire	Le Relais	Bertrand DELIGNY	Titulaire
	Envie2E Lorraine	Lysiane SERRET	Suppléant

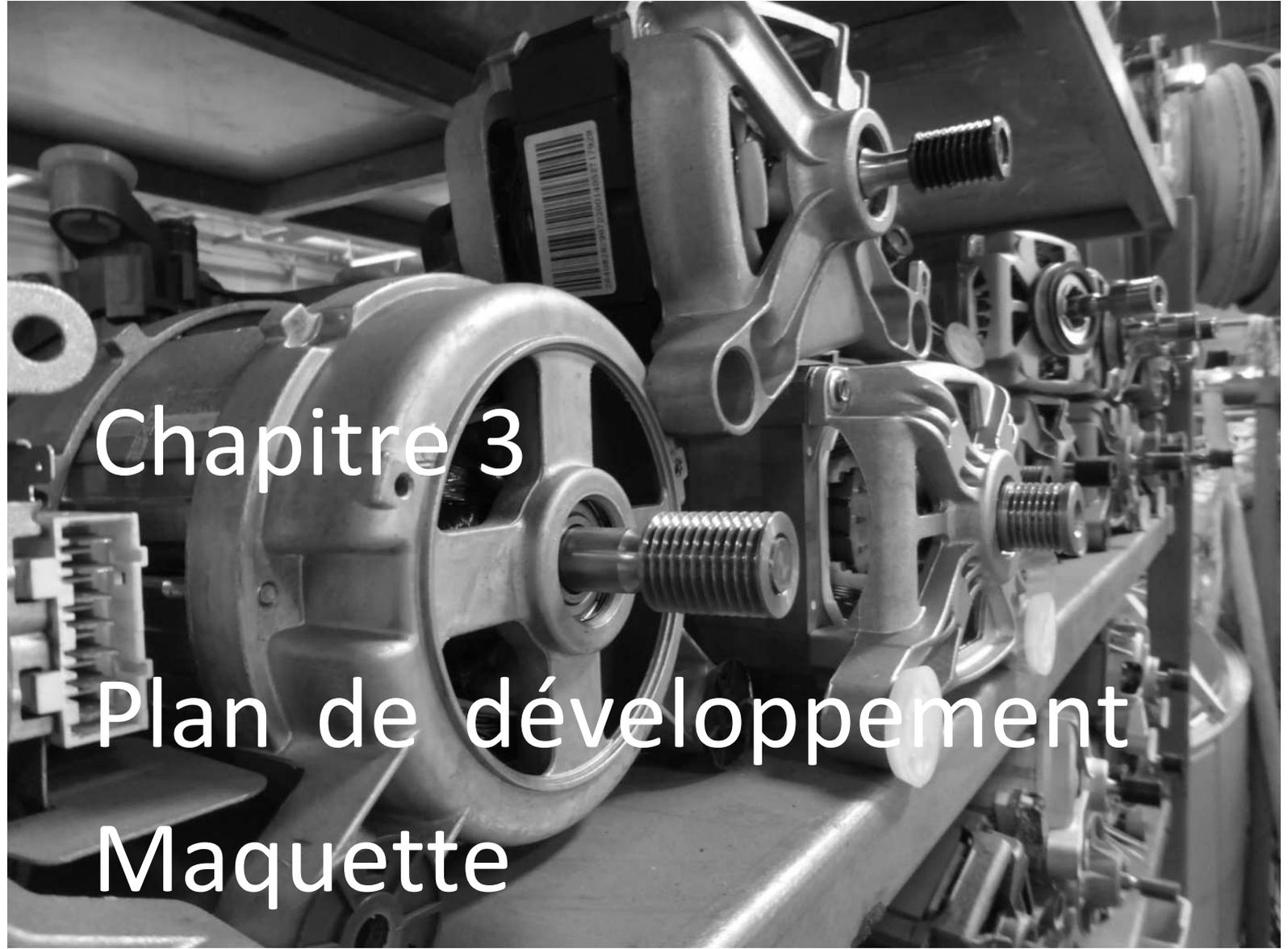
Pour les organismes publics (10 membres titulaires, 10 suppléants), il est prévu d'associer les représentants des communautés de communes et les représentants des principaux organismes de soutien et de mise en réseau des acteurs à l'échelle du territoire :

Organisme	Titulaire	Suppléant
Pays	Président ou son représentant	Représentant
CC du Toulais	Président ou son représentant	Représentant
CC de Moselle et Madon	Président ou son représentant	Représentant
CC de Hazelle en Haye	Président ou son représentant	Représentant
CC du Pays de Colombey et du Sud Toulais	Président ou son représentant	Représentant
CC du Pays du Saintois	Président ou son représentant	Représentant
CCI de Lorraine	Président ou son représentant	Représentant
Chambre d'agriculture	Président ou son représentant	Représentant
ADSN	Président ou son représentant	Représentant
Maison du tourisme	Président ou son représentant	Représentant

Le comité de programmation du futur LEADER sera composé de 22 membres titulaires, dont 12 membres titulaires privés (soit un taux de 54 % d'acteurs privés).

2.2.2 Un réseau de partenaires : des ambassadeurs de LEADER

- **Conseil Régional** : dans le cadre de son Contrat Partenariat Lorraine et Territoire,
- **Conseil Départemental** : dans le cadre de son prochain contrat territorial,
- **ADSN** : dans le cadre de sa mission d'accompagnement auprès des créateurs d'entreprises,
- **Comptoir de l'ESS** : (outil co-porté par le Conseil Départemental et l'ADSN) au titre de sa fonction d'accompagnement de projets relevant de l'économie sociale et solidaire,
- **Chambre d'Agriculture** : en tant que structure d'animation et d'accompagnement des exploitants agricoles,
- **Maison du Tourisme** : en tant que structure d'accompagnement de projets touristiques,
- **Communautés de Communes** : dans le cadre de leurs compétences et en lien avec les dynamiques propres à leurs territoires.



Chapitre 3

Plan de développement Maquette

- 3.1 Plan de développement
- 3.2 Complémentarités avec le PDR et le PO FEDER – FSE de la région Lorraine
- 3.3 Articulation de la priorité ciblée avec les priorités du FEADER
- 3.3 Maquette financière envisagée

3.1 Plan de développement

Le plan de développement s’organise autour des objectifs stratégiques et opérationnels tels que présentés dans le chapitre 1.4 consacré à la stratégie.

Schéma général du plan de développement par axes et fiches actions

AXE	FICHE ACTION
<p>AXE 1 Laboratoire : Créer les conditions de la transition</p>	<p>Fiche action 1 Promouvoir une citoyenneté économique et écologique</p>
	<p>Fiche action 2 Faire de l’innovation et des approches collaboratives un moteur de développement</p>
	<p>Fiche action 3 Coopération</p>
<p>AXE 2 Maturité : Franchir un palier dans les chantiers déjà engagés</p>	<p>Fiche action 4 Renforcer les liens entre agriculture locale et alimentation</p>
	<p>Fiche action 5 Franchir un palier dans la mise en économie du potentiel touristique</p>
<p>AXE 3 Émergence : Utiliser plus efficacement la ressource et la valoriser économiquement</p>	<p>Fiche action 6 Produire l’énergie localement et de source renouvelable, la consommer de manière responsable</p>
	<p>Fiche action 7 Accompagner la montée en puissance de l’économie circulaire</p>
<p>AXE 4 Animation/Gestion</p>	<p>Fiche action 8 Animation, suivi, gestion et évaluation de LEADER</p>

LEADER 2014-2020 – GAL Terres de Lorraine

Fiche action n°1 : Promouvoir une citoyenneté économique et écologique

Rattachement à la stratégie locale de développement : Laboratoire : créer les conditions de la transition

1 – Objectifs stratégiques et opérationnels**1.1 Références aux orientations stratégiques de la candidature**

La transition vers un autre modèle de développement ne deviendra effective que si ses enjeux sont compris de tous et qu'elle est partagée. L'appropriation des enjeux par un grand nombre de citoyens est, en effet, la condition pour changer les pratiques, déclencher des initiatives multiples et les diffuser largement.

Il s'agira, notamment, d'amener les agents économiques dans leurs fonctions de production, de consommation et d'épargne à questionner leurs pratiques au regard des enjeux de la transition vers un modèle plus sobre, plus résilient et plus solidaire.

Dans cette fiche, transverse et stratégique pour le cheminement vers la priorité ciblée LEADER, les modes de consommations, alimentaires en particulier, sont spécialement ciblés compte tenu de leur impact sur la qualité de vie des habitants, les flux de déchets et la demande de biens et de services sur le territoire susceptibles d'orienter les productions locales.

Il est attendu une mise en mouvement du territoire sur ces questions en prenant appui sur les acteurs de l'éducation populaire, de l'action sociale, de la culture ainsi que sur l'implication des élus au sein des communes et des communautés de communes. Une attention particulière sera portée aux milieux populaires afin que l'ensemble des catégories sociales participent aux alternatives.

L'objectif consiste à promouvoir une citoyenneté économique et écologique et de préparer un terrain favorable aux initiatives.

1.2 Objectifs opérationnels

- Multiplier les temps d'échange et de débat relatifs aux modes de production et de consommation
- Mettre en place des actions de sensibilisation à des modes de consommation « responsables » (lutte contre le gaspillage, alimentation saine, réemploi, économies d'énergie,...)
- Approfondir la connaissance des données en lien avec les thématiques du programme pour mieux positionner les actions du territoire
- Faire apparaître les secteurs et les typologies d'activités pour l'économie de demain
- Faire émerger des projets

1.3 Effets attendus/ résultats escomptés

- Meilleure compréhension par les habitants et acteurs ressources du territoire des enjeux liés à la transition
- Modification des comportements, des habitudes
- Apparition d'initiatives renouvelant les modes de production et de consommation

2 – Description générale du type d'opération

Trois types d'opérations sont visés dans cette fiche-action :

- Outils de communication (ex : conception, édition et diffusion de plaquettes) sur les thématiques du programme autour de la priorité ciblée
- Organisation de manifestations (ex : action de sensibilisation, conférences, événementiel, groupe de travail...) : dépenses d'ingénierie (salaires ou prestations externes) et frais d'organisation (buffets, locations de matériel, de salles, ...)
- Etudes de potentiel permettant de déclencher des projets (ex : thermographie aérienne, cadastre solaire) : dépenses d'ingénierie (salaires ou prestations externes)

Les projets devront porter sur une des thématiques suivantes :

- Transition et ses nouveaux modes économiques (ex : économie solidaire, collaborative, de la fonctionnalité)
- Alimentation et santé/bien-être (lutte contre le gaspillage...)
- Transition énergétique
- Environnement (ex : pratiques écoresponsables)
- Citoyenneté économique (ex : consommation collaborative, épargne locale)
- Tourisme

3 – Type de soutien

Subvention

4 – Lien avec d'autres réglementations

- Règlement financier de l'Union Européenne n°1311/2013
- Règlement n°1305/2013 (RDR 3) du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)
- Règlement n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique Agricole Commune (PAC)
- Règlement n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux 5 fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP, Fonds de cohésion).
- Règlement n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes établissant certaines dispositions transitoires

Le cas échéant, l'attribution de l'aide devra être conforme à la réglementation des aides d'Etat, et notamment :

- Règlement (UE) no 702/2014 de la commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
- Information de la Commission Européenne C 204/1 Lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 (chap. 3 essentiellement)
- Règlement (UE) no 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité
- Règlement (UE) n o 1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis

Le cas échéant, les opérations devront respecter le code des marchés publics.

5 – Bénéficiaires

Tout acteur public ou privé du territoire : collectivités locales, structures publiques, associations, entreprises

6 – Coûts éligibles

Dépenses matérielles et immatérielles rattachées à l'opération et respectant le futur décret d'éligibilité des dépenses

Exemples de dépenses :

- Dépenses immatérielles :
 - Frais de préparation, d'organisation et de réalisation d'évènements (spectacles, concours), de réunions (forum, colloques), d'expositions, outils pédagogiques, outils de communication, location
 - Frais d'animation et spécifiques au projet
 - Frais d'étude et d'ingénierie
- Dépenses matérielles :
 - Achat de petit matériel directement lié aux besoins des projets

7 – Conditions d'éligibilité

Note argumentée démontrant en quoi le projet promeut la citoyenneté économique et sensibilise aux transitions

Les frais d'animation et de sensibilisation prévus au titre des contrats Natura 2000 sont inéligibles
Nouvelles opérations menées sur le territoire

8 – Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection

La priorité sera donnée aux projets :

- Participant de l'animation du débat démocratique et citoyen : interactivité du projet, variété des acteurs associés/impactés
- De l'effectivité du projet, de sa capacité à déclencher des changements de comportements, à susciter d'autres projets

9 – Montant et taux d'aide

Montant total FEADER de la fiche-action : 100 000€

Taux d'aide publique maximal : 100 %

Taux d'intervention FEADER : 90%

		Dépenses publiques		Dépenses privées
		Contributions nationales	Feader	
Cout total				
En €	240 000 €	100 000 €	100 000 €	40 000 €
En %	100 %	42 %	42 %	16 %

Le Taux Maximum d'Aide Publique sera modulable en fonction de la nature juridique du maître d'ouvrage et des cofinancements mobilisables pour les différentes opérations au sein de cette même fiche action.

Modulation du taux maximum d'aide publique selon la règle suivante :

Prise en compte du taux maximum d'aide publique divisé en 2 parties :

- 1 part fixe sur une base de 50 % du TMAP
- 1 part variable de modulation de 50 % du TMAP sur 5 critères de notation
 - critère innovation : affectation de 0 à 10 %
 - critère sobriété / usage de la ressource : affectation de 0 à 10 %
 - critère économie / valeur ajoutée : affectation de 0 à 10 %
 - critère républicain : citoyenneté / solidarité : affectation de 0 à 10 %
 - critère partenariat / collaboration : affectation de 0 à 10 %

Montant Leader plancher : 2 000 €

Montant Leader plafond : 5 000 € et 10 000 € pour des programmes d'actions globales

Dans la limite des règlements relatifs aux aides d'Etat, dans le respect des dispositions nationales et européennes en vigueur et en attente des précisions sur les taux des cofinanceurs.

Autofinancement minimum de 20 %

10 - Indicateurs de réalisation et éléments de contrôlabilité

Nombre d'événements : 12

Nombre d'études : 10

Nombre de participants aux événements/réunions ou de visiteurs aux expositions

LEADER 2014-2020 – GAL Terres de Lorraine

Fiche action n°2 : Faire de l'innovation et des approches collaboratives un moteur de développement**Rattachement à la stratégie locale de développement** : Créer les conditions de la transition**1 – Objectifs stratégiques et opérationnels****1.1 Références aux orientations stratégiques de la candidature**

Face aux défis posés par les crises du modèle de développement actuel, les acteurs de Terres de Lorraine ont choisi de s'engager dans la transition.

Dans une phase de changement où l'essentiel des réponses est non seulement à construire mais à inventer, le territoire devra être entreprenant et faire preuve d'innovation. Il devra offrir un terrain favorable à l'apparition de nouvelles idées et de nouvelles façons de produire et de consommer. Pour cela il devra être capable de libérer la créativité, d'approfondir et d'expertiser, et d'expérimenter de nouvelles approches.

Par ailleurs, les pratiques collaboratives qui émergent aujourd'hui dans la société et dans l'économie répondent aux aspirations d'un nombre croissant de personnes. Elles représentent de nouveaux modes d'organisation au sein desquelles la mutualisation de moyens, le partage de connaissances et la solidarité occupent une place importante.

Pour favoriser l'innovation et les pratiques collaboratives la circulation des idées, la stimulation des acteurs et les nouvelles technologies numériques, représentent des facteurs décisifs à réunir.

L'objectif ici est de créer un contexte territorial favorable en offrant les conditions matérielles (lieux, outils...) et immatérielles (animation, émulation, stimulation, expertise) d'une part et d'autre part d'accompagner les initiatives locales pour faire émerger de multiples formes d'économie collaborative dans l'ensemble des thématiques du programme.

1.2 Objectifs opérationnels

- Développer des espaces et des temps dédiés à l'innovation et à la créativité (ex : espaces numériques, Fablab)
- Développer des espaces et des outils de co-production et de partage des moyens de production
- Mettre en place des actions destinées à stimuler et promouvoir l'activité économique durable et innovante du territoire
- Favoriser le développement des formes d'épargne citoyenne
- Accompagner les pratiques solidaires actives impliquant les bénéficiaires d'action

1.3 Effets attendus/ résultats escomptés

- Davantage de coopération entre les acteurs du territoire
- Emulation en faveur des thèmes liés à la transition
- Emergence de nouvelles activités économiques de production de biens ou de services
- Introduction des prises de participation des habitants dans des projets économiques
- Amplification des pratiques de consommation collaborative

2 – Description générale du type d'opération

Quatre types de d'opérations sont visés dans cette fiche-action :

- Animation, étude et appui technique à la mise en place de projets
ex : études sur le portage juridique d'un fonds d'investissement local, aide à la structuration autour du partage de matériel, accompagnement à l'innovation des entreprises, animation de réseaux d'acteurs, AMAP
- Equipement de lieux ou services dédiés aux approches collaboratives et/ou innovantes
ex : fablab, espaces de coworking, systèmes d'échanges locaux
- Aide au fonctionnement des espaces dédiés à l'innovation (2 ans maximum)
ex : plate forme de travail, Fablab, SEL, espace de coworking, pépinière
- Fonds spécifique dédié à des concours à la création d'entreprises

3 – Type de soutien

Subvention

4 – Lien avec d'autres réglementations

- Règlement financier de l'Union Européenne n°1311/2013
- Règlement n°1305/2013 (RDR 3) du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)
- Règlement n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique Agricole Commune (PAC)
- Règlement n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux 5 fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP, Fonds de cohésion).
- Règlement n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes établissant certaines dispositions transitoires

Le cas échéant, l'attribution de l'aide devra être conforme à la réglementation des aides d'Etat, et notamment :

- Règlement (UE) no 702/2014 de la commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
- Information de la Commission Européenne C 204/1 Lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 (chap. 3 essentiellement)
- Règlement (UE) no 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité
- Règlement (UE) n o 1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis
- Règlement (UE) n o 1408/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture

Le cas échéant, les opérations devront respecter le code des marchés publics.

5 – Bénéficiaires

Tout acteur public ou privé du territoire : collectivités locales, structures publiques, associations, groupement d'entreprises, Fablab, CUMA, groupement foncier, systèmes d'échanges locaux, entreprises...

6 – Coûts éligibles

Dépenses matérielles et immatérielles rattachées à l'opération et respectant le futur décret d'éligibilité des dépenses

Exemples de dépenses :

- Dépenses immatérielles :
 - Frais d'étude de faisabilité, frais d'expertise juridique pour la création de fonds citoyens, de fonds de garantie ou la mise en place de nouvelles structures partagées (ex : CUMA, groupement foncier...)
 - Frais d'animation, de conseil techniques spécifiques au projet et ingénierie
- Dépenses matérielles :
 - Construction et aménagements de locaux
 - Achat de matériel dont l'usage sera partagé

7 – Conditions d'éligibilité

Note argumentée démontrant en quoi le projet fait de l'innovation et des approches collaboratives un moteur de développement

Les frais d'aménagement des locaux administratifs, d'hébergement ou de cantines sont inéligibles

8 – Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection

Les projets intégrant la participation d'une mixité d'acteurs seront privilégiés

9 – Montant et taux d'aide

Montant total FEADER de la fiche-action : 180 000€

Taux d'aide publique maximal : 100 %

Taux d'intervention FEADER : 90%

Cout total		Dépenses publiques		Dépenses privées
		Contributions nationales	Feader	
En €	540 000 €	280 000 €	180 000 €	80 000 €
En %	100 %	52 %	33 %	15 %

Le Taux Maximum d'Aide Publique sera modulable en fonction de la nature juridique du maître d'ouvrage et des cofinancements mobilisables pour les différentes opérations au sein de cette même fiche action.

Modulation du taux maximum d'aide publique selon la règle suivante :

Prise en compte du taux maximum d'aide publique divisé en 2 parties :

- 1 part fixe sur une base de 50 % du TMAP

- 1 part variable de modulation de 50 % du TMAP sur 5 critères de notation
 - critère innovation : affectation de 0 à 10 %
 - critère sobriété / usage de la ressource : affectation de 0 à 10 %
 - critère économie / valeur ajoutée : affectation de 0 à 10 %
 - critère républicain : citoyenneté / solidarité : affectation de 0 à 10 %
 - critère partenariat / collaboration : affectation de 0 à 10 %

Montant Leader plancher : 2 000 €

Montant leader plafond : 15 000 €

Dans la limite des règlements relatifs aux aides d'Etat, dans le respect des dispositions nationales et européennes en vigueur et en attente des précisions sur les taux des cofinanceurs.

Autofinancement minimum de 20 %

10 - Indicateurs de réalisation et éléments de contrôlabilité

Nombre de projets d'animation collectif : 5

Nombre d'appui technique aux projets collectifs : 5

Nombre d'espaces dédiés aidés en équipement : 5

Nombre d'espaces dédiés aidés en fonctionnement : 2

Nombre de concours organisés : 4

Nombre de participants aux initiatives collaboratives instaurées

Nombre de participants aux concours à la création d'entreprises

Nombre d'emplois créés

LEADER 2014-2020 – GAL Terres de Lorraine

Fiche action n°3 : Coopération

Rattachement à la stratégie locale de développement : Laboratoire : Créer les conditions de la transition

1 – Objectifs stratégiques et opérationnels**1.1 Références aux orientations stratégiques de la candidature**

La coopération permet de saisir de nouvelles opportunités d'échanges, de découverte et de développement pour le territoire. Les actions de coopération sont abordées par le territoire comme des outils d'ouverture vers de nouvelles pratiques et de nouvelles cultures. L'engagement d'actions de coopération est un élément qui favorisera l'émergence de nouvelles expérimentations sur notre territoire. Très motivé sur ces aspects, le territoire a d'ores et déjà entamé sa recherche de partenaires potentiels, en France et à l'étranger, à partir de plusieurs opportunités :

- Poursuivre le projet « Terroir Moselle » en le faisant évoluer vers la commercialisation et vers le développement de circuits oenotouristiques
- Donner suite à une proposition de coopération du GAL Welterbe Oberes Mittelrheintal après le voyage d'étude organisé par le Pays Terres de Lorraine sur le Kreis Rhein-Hunsrück en 2014.
- Concevoir d'autres partenariats sur les thématiques émergentes du programme d'action (ex : économie circulaire, collaborative)

1.2 Objectifs opérationnels

Cette fiche-action vise :

- S'ouvrir à de nouvelles cultures et pratiques
- Apprendre et s'enrichir de l'expérience des autres
- Partager des savoirs et des savoir-faire
- Faire émerger de nouvelles expérimentations
- Bâtir des projets avec des territoires partenaires

1.3 Effets attendus/ résultats escomptés

- Mise en œuvre d'actions communes
- Application concrète de solutions issues des projets de coopération sur le territoire du Pays Terres de Lorraine et sur le territoire des partenaires
- Promotion de notre territoire à l'extérieur

2 – Description générale du type d'opération

A titre d'exemple, voici quelques types de projet envisagés dans cette fiche-action :

- Echanges d'expériences : rencontres, visites sur site de projets réalisés, missions sur des problématiques précises
- Supports de communication : réalisation de supports communs de capitalisation/ diffusion
- Événementiels : colloque/ séminaire de présentation des expériences de chacun des partenaires
- Ingénierie
- Développement d'innovation dans les domaines visés par la stratégie LEADER conjointement entre des acteurs du territoire de Terres de lorraine et d'autres territoires

3 – Type de soutien

Subvention

4 – Lien avec d'autres réglementations

- Règlement financier de l'Union Européenne n°1311/2013
- Règlement n°1305/2013 (RDR 3) du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)
- Règlement n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique Agricole Commune (PAC)
- Règlement n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux 5 fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP, Fonds de cohésion).
- Règlement n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes établissant certaines dispositions transitoires

Le cas échéant, l'attribution de l'aide devra être conforme à la réglementation des aides d'Etat, et notamment :

- Règlement (UE) no 702/2014 de la commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
- Information de la Commission Européenne C 204/1 Lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 (chap. 3 essentiellement)
- Règlement (UE) no 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité
- Règlement (UE) n o 1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis

Le cas échéant, les opérations devront respecter le code des marchés publics.

5 – Bénéficiaires

Tout acteur public ou privé du territoire : collectivités locales, structures publiques, associations, entreprises

6 – Coûts éligibles

Dépenses matérielles et immatérielles rattachées à l'opération et respectant le futur décret d'éligibilité des dépenses

Exemples de dépenses :

- Dépenses immatérielles :
 - Frais d'étude, d'animation et de fonctionnement liés à la mise en œuvre de la coopération LEADER, y compris les actions de préparation, achat de logiciels, création d'outils d'analyse comparative
 - Frais d'organisation des échanges et frais de traduction
- Dépenses matérielles :
 - Achat de matériel lié directement au projet

- Frais de conception et d'édition de supports d'animations/sensibilisation (ex : sites internet, plaquettes, panneaux)

7 – Conditions d'éligibilité

Note argumentée démontrant l'utilité de la coopération

8 – Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection

Les projets qui auront un lien directs avec d'autres projets soutenus par LEADER seront privilégiés (application concrète sur le territoire)

9 – Montant et taux d'aide

Montant total FEADER de la fiche-action : 75 000€

Taux d'aide publique maximal : 100 %

Taux d'intervention FEADER : 90%

		Dépenses publiques		Dépenses privées
		Contributions nationales	Feader	
En €	135 000 €	50 000 €	75 000 €	10 000 €
En %	100 %	37 %	55 %	8 %

Pas de modulation sur cette fiche

Montant Leader plancher : 2 000 €

Montant Leader plafond : 25 000 €

Dans la limite des règlements relatifs aux aides d'Etat, dans le respect des dispositions nationales et européennes en vigueur et en attente des précisions sur les taux des cofinanceurs.

Autofinancement minimum de 20 %

10 - Indicateurs de réalisation et éléments de contrôlabilité

Nombre de projets de coopération : 3

LEADER 2014-2020 – GAL Terres de Lorraine

Fiche action n°4 : Renforcer les liens entre agriculture locale et alimentation

Rattachement à la stratégie locale de développement : Franchir un palier dans les chantiers déjà engagés

1– Objectifs stratégiques et opérationnels**1.1 Références aux orientations stratégiques de la candidature**

Face aux défis posés par les crises du modèle de développement actuel, les acteurs de Terres de Lorraine ont choisi de s'engager dans la transition. La relation entre alimentation et agriculture représente un enjeu particulier à la croisée d'évolutions sociétales et de transformations du tissu économique.

L'alimentation constitue en effet à la fois un des premiers facteurs influant sur la santé et le bien-être de la population et un levier pour l'évolution de l'agriculture locale et la création de nouvelles valeurs ajoutées tirées de la transformation et de la vente des productions locales.

L'attention portée à la qualité et à l'origine de l'alimentation s'est démocratisée au cours des dernières années et a largement gagné les classes moyennes. Le critère de l'origine locale des produits devient de plus en plus important dans l'orientation des choix de consommation de biens alimentaires. Le « made in territoire » renforce la valeur perçue d'un produit par les consommateurs et représente aussi un réel bénéfice social lorsqu'il a donné lieu à un contact direct au cours de l'acte de vente avec le producteur voire à la création d'un lien de solidarité avec celui-ci dans le cadre des AMAP. La lutte contre le gaspillage alimentaire émerge comme un véritable sujet de société et comme variable du modèle économique de l'alimentation des ménages et plus encore des collectivités.

L'agriculture locale a engagé depuis une décennie un mouvement remarqué en faveur de la diversification donnant lieu à une large gamme de productions désormais commercialisées en circuits courts (légumes, viandes bovines, porcines, ovines, laitage, pain, fruits, vin ...), profitant notamment de la proximité du marché nancéien.

Pour autant, la part de marché des produits locaux dans le panier moyen d'un ménage reste faible. Il s'agira donc de traduire l'attente sociale en nouvelles activités productives d'installation ou de développement d'activités de diversification, de transformation et de commercialisation de productions alimentaires locales.

L'objectif ici est bien de poursuivre et d'amplifier la dynamique des circuits courts alimentaires pour passer de nouveaux paliers dans la création de valeur ajoutée et d'emplois tout à s'attelant à un nouveau défi, celui de l'évolution qualitative des habitudes alimentaires. Le parti pris est qu'une action simultanée aux deux niveaux de la demande et de l'offre permettra d'atteindre de meilleurs résultats pour chacun des deux grands objectifs visés.

Les actions de sensibilisation seront soutenues dans le cadre de la fiche-action1 – sensibilisation.

1.2 Objectifs opérationnels

- Encourager les approches collectives dans les domaines de la transformation et de la vente en circuits courts
- Accompagner les projets facilitant les liens entre production locale et alimentation
- Favoriser le développement des outils de commercialisation des organisations de

producteurs (approvisionnement, communication, logistique...)

- Favoriser la transformation de produits bruts pour offrir de nouveaux produits prêts à consommer
- Amplifier la part des produits locaux dans la RHD
- Faire reconnaître la qualité des productions du territoire et gagner des parts de marché sur l'agglomération nancéenne

1.3 Effets attendus/ résultats escomptés

- Amélioration de la qualité de l'alimentation et démocratisation de l'accès aux productions locales
- Développement de l'offre de productions locales
- Consolidation et développement d'activités sources d'emplois et de revenus dans les secteurs concernés
- Renforcement de la structuration des filières locales des circuits courts

2 – Description générale du type d'opération

Cinq types d'opérations sont visés dans cette fiche-action :

- Equipement en matériel pour la production et la transformation en circuit court alimentaire concernant les projets individuels ou collectifs
ex : outils de production, laverie de légumes, unités de conditionnement, cuisines centrales (projets de restauration hors domicile)
- Réalisation d'espaces ou création d'outils de vente des produits locaux
ex : marchés locaux, épicerie sociale et solidaire
- Mise en place d'outils de communication et de solutions logistiques pour la livraison des produits locaux : mise en place de tournées, mutualisation des compétences pour la gestion...
- Marketing territorial : mise en place de signes de reconnaissance, valorisation de l'utilisation des produits locaux dans les commerces de bouche (restaurants, boucheries, épicerie) et accès au marché nancéen
- Aménagement de lieux d'autoproduction (ex : jardins familiaux) et animation liée à ces sites

3 – Type de soutien

Subvention

4 – Lien avec d'autres réglementations

- Règlement financier de l'Union Européenne n°1311/2013
- Règlement n°1305/2013 (RDR 3) du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)
- Règlement n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique Agricole Commune (PAC)
- Règlement n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux 5 fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP, Fonds de cohésion).
- Règlement n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes établissant certaines dispositions transitoires

Le cas échéant, l'attribution de l'aide devra être conforme à la réglementation des aides d'Etat, et notamment :

- Règlement (UE) no 702/2014 de la commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le

fonctionnement de l'Union européenne

- Information de la Commission Européenne C 204/1 Lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 (chap. 3 essentiellement)
- Règlement (UE) no 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité
- Règlement (UE) n o 1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis
- Règlement (UE) n o 1408/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture

Le cas échéant, les opérations devront respecter le code des marchés publics.

5 – Bénéficiaires

Tout acteur public ou privé du territoire : collectivités locales, structures publiques, associations, agriculteurs, groupement d'agriculteurs, entreprises...

6 – Coûts éligibles

Dépenses matérielles et immatérielles rattachées à l'opération et respectant le futur décret d'éligibilité des dépenses

Exemples de dépenses :

- Dépenses immatérielles :
 - Frais d'étude de faisabilité liée directement aux projets
 - Frais d'animation et d'ingénierie liés directement aux projets
 - Outils de communication pour la reconnaissance des produits locaux : élaboration des contenus, supports de diffusion, organisation d'évènements
- Dépenses matérielles :
 - Achat de matériel pour la production et la transformation en circuit court alimentaire ; équipement frigorifique, matériel de transformation et de conditionnement, systèmes de nettoyage et de désinfection etc.
 - Aménagement de locaux de vente de produits locaux individuels ou collectifs : gros œuvre, aménagements intérieurs

7 – Conditions d'éligibilité

Note argumentée démontrant en quoi le projet renforce les liens entre agriculture locale et alimentation

Sont inéligibles les voiries et réseaux divers et les frais d'aménagement des locaux administratifs

8 – Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection

Pour les projets d'investissements, les projets collectifs (mutualisation, propriété partagée) seront privilégiés (matériel et locaux)

Pour les projets de promotion des produits locaux, les coopérations avec les territoires voisins seront privilégiées (autour de Nancy)

9 – Montant et taux d'aide

Montant total FEADER de la fiche-action : 250 000€

Taux d'aide publique maximal : 100 %

Taux d'intervention FEADER : 90%

		Dépenses publiques		Dépenses privées
		Contributions nationales	Feader	
Cout total				
En €	1 000 000 €	600 000 €	250 000 €	150 000 €
En %	100 %	60 %	25 %	15 %

Le Taux Maximum d'Aide Publique sera modulable en fonction de la nature juridique du maître d'ouvrage et des cofinancements mobilisables pour les différentes opérations au sein de cette même fiche action.

Modulation du taux maximum d'aide publique selon la règle suivante :

Prise en compte du taux maximum d'aide publique divisé en 2 parties :

- 1 part fixe sur une base de 50 % du TMAP
- 1 part variable de modulation de 50 % du TMAP sur 5 critères de notation
 - critère innovation : affectation de 0 à 10 %
 - critère sobriété / usage de la ressource : affectation de 0 à 10 %
 - critère économie / valeur ajoutée : affectation de 0 à 10 %
 - critère républicain : citoyenneté / solidarité : affectation de 0 à 10 %
 - critère partenariat / collaboration : affectation de 0 à 10 %

Montant Leader plancher : 2 000 €

Montant leader plafond : 30 000 €

Dans la limite des règlements relatifs aux aides d'Etat, dans le respect des dispositions nationales et européennes en vigueur et en attente des précisions sur les taux des cofinanceurs.

Autofinancement minimum de 20 %

10 - Indicateurs de réalisation et éléments de contrôlabilité

Nombre d'équipements : 10

Nombre de lieux de vente de produit locaux : 5

Nombre d'outils de communication et marketing territorial : 5

Nombre de lieux aménagés : 3

Nombre d'animation : 5

Nombre d'emplois créés

LEADER 2014-2020 – GAL Terres de Lorraine

Fiche action n°5 : Franchir un palier dans la mise en économie du potentiel touristique

Rattachement à la stratégie locale de développement : Franchir un palier dans les chantiers déjà engagés

1 – Objectifs stratégiques et opérationnels**1.1 Références aux orientations stratégiques de la candidature**

Le Pays Terres de Lorraine souhaite faire de la transition un moteur de nouvelle croissance économique à partir de son écosystème.

Doté d'atouts naturels (paysages remarquables de côtes, boucle et colline, espaces naturels sensibles ...) et culturels (patrimoine, savoir faire traditionnels du verre, de la terre et du fer, évènements artistiques...) de premier plan et d'une position géographique favorable aux portes de Nancy, le tourisme apparaît comme un secteur à privilégier dans cet optique.

Conscients de ces atouts, les acteurs publics et privés ont entrepris de valoriser ce potentiel à l'échelle du pays Terres de Lorraine pour en faire un secteur économique à part entière.

L'organisation territoriale au sein d'une maison du tourisme s'est traduite au cours de la période 2008-2014 par un apprentissage des coopérations public/privé en même temps que de nouveaux métiers dans la conception et la vente de produits touristiques.

Pour faire croître son attractivité, il s'agit désormais pour le territoire de faire monter en gamme ses sites phares tout en les reliant et en organisant leur diffusion sur l'ensemble du territoire.

Il s'agira au cours de ce programme de promouvoir un tourisme de qualité, un tourisme ancré et incarné invitant à la découverte du territoire, de sa nature, de ses savoirs faire et de ses habitants. Un tourisme de courte distance s'adressant plus particulièrement aux proches visiteurs de Nancy, de la grande région Saar Lor Lux et des pays d'Europe du Nord.

L'objectif général sera pour le territoire avec LEADER de passer un cap dans l'attractivité touristique et la création de valeur en poursuivant le développement de ses sites structurants, en misant sur la valorisation nouvelle des multiples ressources qui les entourent et en reliant ces différents niveaux de l'offre locale.

1.2 Objectifs opérationnels

- Développer des boucles et itinéraires structurants touristiques : boucle de la Moselle, Côtes de Toul
- Accompagner la mise en tourisme du patrimoine industriel et la biodiversité du territoire
- Créer des dynamiques de professionnalisation des sites touristiques et des synergies économiques entre les sites
- Diffuser les dynamiques
 - o en organisant des circuits d'itinérance douce entre les différents niveaux de sites
 - o en créant des produits touristiques qui intègrent les différents niveaux de l'offre touristique
 - o en accompagnant l'hébergement de petite capacité, diffus, qui irrigue le territoire (ex : hébergement de randonneurs, gîtes et chambres d'hôtes)

1.3 Effets attendus/ résultats escomptés

- Augmenter la visibilité de l'offre touristique
- Renforcer l'attractivité des sites touristiques
- Créer de la valeur ajoutée à partir des ressources naturelles et paysagères et des savoir faire artisanaux et industriels
- Intéresser les habitants à leur territoire et à ses patrimoines, les impliquer dans la promotion et l'accueil

2 – Description générale du type d'opération

Quatre types d'opérations sont visés dans cette fiche-action :

- Aménagement des sites touristiques liés aux éléments suivants : boucle de la Moselle, côtes de Toul, patrimoine industriel et éléments environnementaux
- Aménagement de circuits d'itinérance douce entre les différents sites touristiques
- Hébergements adaptés à l'itinérance douce (randonneurs, cyclistes, cavaliers)
- Accueil, animation et vente de produits touristiques de la Maison du Tourisme

3 – Type de soutien

Subvention

4 – Lien avec d'autres réglementations

- Règlement financier de l'Union Européenne n°1311/2013
- Règlement n°1305/2013 (RDR 3) du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)
- Règlement n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique Agricole Commune (PAC)
- Règlement n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux 5 fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP, Fonds de cohésion).
- Règlement n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes établissant certaines dispositions transitoires

Le cas échéant, l'attribution de l'aide devra être conforme à la réglementation des aides d'Etat, et notamment :

- Règlement (UE) no 702/2014 de la commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
- Information de la Commission Européenne C 204/1 Lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 (chap. 3 essentiellement)
- Règlement (UE) no 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité
- Règlement (UE) n o 1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis

Le cas échéant, les opérations devront respecter le code des marchés publics.

5 – Bénéficiaires

Tout acteur public ou privé du territoire : collectivités locales, structures publiques, associations, entreprises

6 – Coûts éligibles

Dépenses matérielles, immatérielles et frais généraux rattachés à l'opération et respectant le futur décret d'éligibilité des dépenses

Exemples de dépenses :

- Dépenses immatérielles :
 - Supports de communication, de promotion et d'animation touristiques : réalisation des plans de communication et leur exécution, organisation d'évènements promotionnels
- Dépenses matérielles :
 - Equipement et travaux d'aménagement des sites touristiques liés aux créneaux ciblés
 - Aménagement d'hébergements adaptés aux itinérances douces, de chambres d'hôte ou de gîtes et de leurs abords : gros œuvre, plomberie, menuiserie, peinture, toiture, aménagements spécifiques pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap

7 – Conditions d'éligibilité

Note argumentée démontrant en quoi le projet franchit un palier dans la mise en économie du potentiel touristique

8 – Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection

Pour les projets de construction et d'aménagement, les projets utilisant des matériaux locaux seront privilégiés

Les projets impliquant les citoyens dans la promotion touristique du territoire (citoyens ambassadeurs) seront privilégiés

Projets d'hébergement : conditionnés à l'adhésion à la Maison du Tourisme

9 – Montant et taux d'aide

Montant total FEADER de la fiche-action : 430 000€

Taux d'aide publique maximal : 100 %

Taux d'intervention FEADER : 90%

		Dépenses publiques		Dépenses privées
		Contributions nationales	Feader	
Cout total				
En €	2 280 000 €	1 350 000 €	430 000 €	500 000 €
En %	100 %	59 %	19 %	22 %

Le Taux Maximum d'Aide Publique sera modulable en fonction de la nature juridique du maître d'ouvrage et des cofinancements mobilisables pour les différentes opérations au sein de cette même fiche action.

Modulation du taux maximum d'aide publique selon la règle suivante :

Prise en compte du taux maximum d'aide publique divisé en 2 parties :

- 1 part fixe sur une base de 50 % du TMAP
- 1 part variable de modulation de 50 % du TMAP sur 5 critères de notation
- critère innovation : affectation de 0 à 10 %
- critère sobriété / usage de la ressource : affectation de 0 à 10 %
- critère économie / valeur ajoutée : affectation de 0 à 10 %
- critère républicain : citoyenneté / solidarité : affectation de 0 à 10 %
- critère partenariat / collaboration : affectation de 0 à 10 %

Montant Leader plancher : 2 000 €

Montant leader plafond : 50 000 €

Dans la limite des règlements relatifs aux aides d'Etat, dans le respect des dispositions nationales et européennes en vigueur et en attente des précisions sur les taux des cofinanceurs.

Autofinancement minimum de 20 %

10 - Indicateurs de réalisation et éléments de contrôlabilité

Nombre de sites aménagés : 6

Nombre de projets irriguants : 10

Nombre d'hébergement soutenus : 5

Nombre de missions aux soutiens de la Maison du Tourisme : 5

Nombre d'emplois créés

LEADER 2014-2020 – GAL Terres de Lorraine

Fiche action n°6 : Produire l'énergie localement et de source renouvelable, la consommer de manière responsable

Rattachement à la stratégie locale de développement : Utiliser plus efficacement la ressource et la valoriser économiquement

1 – Objectifs stratégiques et opérationnels**1.1 Références aux orientations stratégiques de la candidature**

La transition au sein du Pays Terres de Lorraine s'appuiera sur le développement de nouvelles solutions pour une utilisation plus sobre et efficace de l'énergie et de la matière. Des initiatives émergent progressivement sur le territoire autour de l'économie circulaire et l'énergie. Il s'agit ici d'enclencher solidement une dynamique de transition vers un modèle économique plus sobre et utilisant plus efficacement les ressources.

Les acteurs du territoire Terres de Lorraine se sont engagé en 2014 dans la transition énergétique autour de la démarche volontariste « Territoire à Energie Positive » (TEPos) considérant d'une part que cette question est un des enjeux majeurs de nos sociétés au XXIème siècle et que, d'autre part, elle constitue un atout indéniable de développement économique local par la création d'emplois et la relocalisation de la production d'énergie.

Le secteur de l'économie, de l'industrie étant le premier poste de consommation énergétique du territoire selon le diagnostic énergétique « Terres de Lorraine » réalisé en 2014, l'action auprès des entreprises constitue un enjeu particulièrement important.

Par ailleurs, mobiliser le potentiel local de ressources renouvelables (vent, soleil, biomasse ...) constitue un levier de développement économique et de création d'emplois dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment, des travaux publics et de l'industrie.

L'objectif est d'accompagner les initiatives économiques favorisant la production d'énergies renouvelables locales et d'engager un maximum d'entreprises du territoire dans la transition énergétique. En lien avec la fiche 1, l'enjeu sera également de sensibiliser les acteurs locaux à la sobriété énergétique.

1.2 Objectifs opérationnels

- Accompagner les maitres d'ouvrages de projets de production d'énergie (réseau de chaleur ...)
- Renforcer l'efficacité énergétique dans les micro-entreprises au sens communautaire (entreprises de moins de 10 salariés : artisans, agriculteurs ...) et dans les collectivités locales (CEP)
- Accompagner à l'émergence au sein des entreprises du territoire de nouveaux produits/ services, de nouveaux process de nouvelles compétences dans le champ de la transition énergétique
- Faire émerger un tissu d'entreprises innovantes dans le secteur de l'énergie
- Accompagner la filière du bâtiment pour une montée en compétence des entreprises

1.3 Effets attendus/ résultats escomptés

- Diminution des consommations d'énergie dans les entreprises
- Mise en place d'alternatives aux énergies fossiles et diversification des approvisionnements énergétiques

- Création d'un effet d'entraînement sur les projets de production d'EnR locaux
- Engagement des entreprises du territoire dans la transition énergétique
- Développement dans les entreprises des technologies, des savoirs-faire, des compétences en lien avec la transition énergétique sur le territoire

2 – Description générale du type d'opération

Quatre types d'opérations sont visés dans cette fiche-action :

- Equipement d'unités de production d'énergie de source renouvelable ou récupérable avec une dimension collective
- Accompagnement des entreprises et des collectivités pour améliorer la performance énergétique de leurs processus de fabrication (ex : AMO études collectives sur énergie, audit énergétique des entreprises de moins de 10 salariés, formations collectives),
- Etudes pour le développement de produits ou services innovants permettant de baisser ses consommations ou de produire des énergies de source renouvelable/ récupérable
- AMO sur l'efficacité énergétique dans les collectivités locales

3 – Type de soutien

Subvention

4 – Lien avec d'autres réglementations

- Règlement financier de l'Union Européenne n°1311/2013
- Règlement n°1305/2013 (RDR 3) du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)
- Règlement n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique Agricole Commune (PAC)
- Règlement n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux 5 fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP, Fonds de cohésion).
- Règlement n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes établissant certaines dispositions transitoires

Le cas échéant, l'attribution de l'aide devra être conforme à la réglementation des aides d'Etat, et notamment :

- Règlement (UE) no 702/2014 de la commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
- Information de la Commission Européenne C 204/1 Lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 (chap. 3 essentiellement)
- Règlement (UE) no 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité
- Règlement (UE) n o 1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis

Le cas échéant, les opérations devront respecter le code des marchés publics.

5 – Bénéficiaires

Tout acteur public ou privé du territoire : entreprises, groupement d'entreprises, collectivités locales, structures publiques, exploitant agricole, groupement d'agriculteurs, associations

6 – Coûts éligibles

Dépenses matérielles et immatérielles rattachées à l'opération et respectant le futur décret d'éligibilité des dépenses

Exemples de dépenses :

- Dépenses immatérielles :
 - Frais d'étude de faisabilité ou d'ingénierie liées directement aux projets
 - Frais de formation (prestation externe)
- Dépenses matérielles :
 - Travaux et achat de matériel pour développer des unités de production d'énergie ou des réseaux d'énergie de source renouvelable ou récupérable, pour le développement de nouveaux procédés dans le cadre de la R&D (prototype)

7 – Conditions d'éligibilité

Note argumentée démontrant en quoi le projet est en phase avec la priorité ciblée

Les projets de création d'unité de production d'ENR/R devront présenter un caractère collectif (plusieurs bénéficiaires finaux, plusieurs contributeurs)

8 – Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection

Pour les projets d'unités de production d'énergie, la priorité sera accordée aux projets de valorisation des sources récupérables (logique de boucle)

9 – Montant et taux d'aide

Montant total FEADER de la fiche-action : 200 000€

Taux d'aide publique maximal : 100 %

Taux d'intervention FEADER : 90%

Cout total		Dépenses publiques		Dépenses privées
		Contributions nationales	Feader	
En €	1 850 000 €	650 000 €	200 000 €	1 000 000 €
En %	100 %	35 %	11 %	54 %

Le Taux Maximum d'Aide Publique sera modulable en fonction de la nature juridique du maître d'ouvrage et des cofinancements mobilisables pour les différentes opérations au sein de cette même fiche action.

Modulation du taux maximum d'aide publique selon la règle suivante :

Prise en compte du taux maximum d'aide publique divisé en 2 parties :

- 1 part fixe sur une base de 50 % du TMAP
- 1 part variable de modulation de 50 % du TMAP sur 5 critères de notation

- critère innovation : affectation de 0 à 10 %
- critère sobriété / usage de la ressource : affectation de 0 à 10 %
- critère économie / valeur ajoutée : affectation de 0 à 10 %
- critère république : citoyenneté / solidarité : affectation de 0 à 10 %
- critère partenariat / collaboration : affectation de 0 à 10 %

Montant Leader plancher : 2 000 €

Montant Leader plafond : 30 000 €

Dans la limite des règlements relatifs aux aides d'Etat, dans le respect des dispositions nationales et européennes en vigueur et en attente des précisions sur les taux des cofinanceurs.

Autofinancement minimum de 20 %

10 - Indicateurs de réalisation et éléments de contrôlabilité

Nombre d'AMO projets collectifs ENR : 5

Nombre équipements de projets collectifs en ENR : 5

Nombre d'audits énergétiques TPE : 10

Nombre de formations collectives : 4

Nombre d'études R&D : 2

Nombre d'emplois créés

LEADER 2014-2020 – GAL Terres de Lorraine

Fiche action n°7 : Accompagner la montée en puissance de l'économie circulaire

Rattachement à la stratégie locale de développement : Utiliser plus efficacement la ressource et la valoriser économiquement

1 – Objectifs stratégiques et opérationnels**1.1 Références aux orientations stratégiques de la candidature**

La transition en Pays Terres de Lorraine s'appuiera sur le développement de nouvelles solutions pour une utilisation plus sobre et efficace de l'énergie et de la matière. Le territoire a récemment initié une démarche d'économie circulaire dont il entend faire tout à la fois un levier de croissance et de transition vers des modes de production plus économes en ressources.

L'objectif principal est ici de réduire les prélèvements de ressources naturelles et les volumes de déchets générés sur le territoire en appliquant les 4 R : réduire la production de déchets, réemployer (récupérer ou réparer sans changer l'usage), réutiliser (utiliser un matériau récupéré pour un usage différent), recycler (transformer la matière pour faire de nouveaux produits). Cet objectif nécessite de réorganiser et de repenser les systèmes de production, d'habitude linéaires, pour des modes de production qui mettent les acteurs en relation les uns avec les autres, et des approches en termes d'organisation des flux plutôt que de gestion des stocks. Dès à présent en s'appuyant sur une organisation territoriale au sein de laquelle les entreprises locales sont directement impliquées il s'agira de faire émerger des activités nouvelles issues d'une part des collaborations entre les entreprises en écologie industrielle et d'autre part de la structuration progressive du secteur de la réparation et du réemploi. Même si elles présentent un potentiel avéré d'amélioration de la rentabilité des entreprises et de création d'emplois et de valeur, ces actions doivent être soutenues pour aider à atteindre les seuils de rentabilité et faciliter l'engagement des acteurs. A plus long terme, le développement de compétences spécifiques et l'organisation territoriale doivent permettre au territoire de se démarquer grâce à ce positionnement.

L'objectif second n'est pas mineur. En intervenant sur le versant de la consommation, il s'agit de favoriser l'apparition de nouveaux modes de consommation plus qualitatifs favorisant les sociabilités et le bien-être et d'agir positivement sur le pouvoir d'achat des ménages en particulier de ceux disposant de faibles revenus.

1.2 Objectifs opérationnels

- Faire aboutir des projets de valorisation des flux de matière ou d'énergie entre les entreprises locales
- Accompagner l'émergence d'activités en favorisant le réemploi
- Inciter les entreprises à développer des solutions en écoconception
- Mettre en œuvre un projet de ressourcerie en réseau sur le territoire

1.3 Effets attendus/ résultats escomptés

- Interconnaissance et coopération entre les entreprises locales
- Une plus grande sensibilité des consommateurs à l'allongement de la durée de la vie des produits, une plus grande satisfaction tirée du réemploi ainsi que des gains de pouvoir d'achat
- Réduction de l'impact des activités économiques locales sur l'environnement
- Réduction des volumes de déchets ménagers

- Amélioration de la compétitivité des entreprises
- Création de nouvelles productions et de nouveaux emplois

2 – Description générale du type d'opération

Trois types d'opérations sont visés dans cette fiche-action :

- Etudes, développement de solutions innovantes d'écoconception, c'est-à-dire permettant de diminuer l'utilisation de matière première non recyclable, d'augmenter la durée de vie des produits, de réduire les quantités d'emballages etc.
- Création d'activités et de lieux dédiés à la réparation et au réemploi : recycleries, magasin de biens en réemploi, ateliers participatifs de réparation, ressourcerie
- Optimisation des flux de matière entre les entreprises du territoire (démarche d'écologie industrielle et territoriale) : mise en relation des entreprises, logistique, matériel mutualisé pour faciliter le recyclage

3 – Type de soutien

Subvention

4 – Lien avec d'autres réglementations

- Règlement financier de l'Union Européenne n°1311/2013
- Règlement n°1305/2013 (RDR 3) du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)
- Règlement n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique Agricole Commune (PAC)
- Règlement n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux 5 fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP, Fonds de cohésion).
- Règlement n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes établissant certaines dispositions transitoires

Le cas échéant, l'attribution de l'aide devra être conforme à la réglementation des aides d'Etat, et notamment :

- Règlement (UE) no 702/2014 de la commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
- Information de la Commission Européenne C 204/1 Lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 (chap. 3 essentiellement)
- Règlement (UE) no 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité
- Règlement (UE) n o 1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis

Le cas échéant, les opérations devront respecter le code des marchés publics.

5 – Bénéficiaires

Tout acteur public ou privé du territoire : collectivités locales, structures publiques, associations, entreprises

6 – Coûts éligibles

Dépenses matérielles et immatérielles rattachées à l'opération et respectant le futur décret d'éligibilité des dépenses

Exemples de dépenses :

- Dépenses immatérielles :
 - Frais d'étude de faisabilité ou d'ingénierie liées directement aux projets
- Dépenses matérielles :
 - Aménagement de locaux pour l'accueil d'activités de réparation et de vente de biens de consommation issus du réemploi: gros œuvre, plomberie, menuiserie, peinture, toiture, aménagements spécifiques pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap
 - Achat de matériel et équipement nécessaires aux activités de réparation
 - Achat de matériel à usage mutualisé pour faciliter le recyclage

7 – Conditions d'éligibilité

Note argumentée démontrant en quoi le projet accompagne la montée en puissance de l'économie circulaire

Le matériel d'occasion est inéligible

Le mobilier et le matériel d'usage courant est inéligible (tables, chaises...)

8 – Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection

Pour les projets d'écologie industrielle, les filières inscrites dans le projet de démarche d'écologie industrielle et territoriale seront prioritaires

Pour les projets de mise en relation des entreprises, le nombre d'entreprises potentiellement concernées sur le territoire sera pris en compte (nombre suffisant pour le potentiel développement d'une filière)

9 – Montant et taux d'aide

Montant total FEADER de la fiche-action : 250 000€

Taux d'aide publique maximal : 100 %

Taux d'intervention FEADER : 90%

		Dépenses publiques		Dépenses privées
		Contributions nationales	Feader	
Coût total				
En €	1 050 000 €	600 000 €	250 000 €	200 000 €
En %	100 %	57 %	24 %	19 %

Le Taux Maximum d'Aide Publique sera modulable en fonction de la nature juridique du maître d'ouvrage et des cofinancements mobilisables pour les différentes opérations au sein de cette même

fiche action.

Modulation du taux maximum d'aide publique selon la règle suivante :

Prise en compte du taux maximum d'aide publique divisé en 2 parties :

- 1 part fixe sur une base de 50 % du TMAP
- 1 part variable de modulation de 50 % du TMAP sur 5 critères de notation
 - critère innovation : affectation de 0 à 10 %
 - critère sobriété / usage de la ressource : affectation de 0 à 10 %
 - critère économie / valeur ajoutée : affectation de 0 à 10 %
 - critère république : citoyenneté / solidarité : affectation de 0 à 10 %
 - critère partenariat / collaboration : affectation de 0 à 10 %

Montant Leader plancher : 2 000 €

Montant leader plafond : 20 000 € et 50 000 € pour la ressource

Dans la limite des règlements relatifs aux aides d'Etat, dans le respect des dispositions nationales et européennes en vigueur et en attente des précisions sur les taux des cofinanceurs.

Autofinancement minimum de 20 %

10 - Indicateurs de réalisation et éléments de contrôlabilité

Nombre d'études réalisées : 5

Nombre de lieux dédiés à la réparation et au réemploi créés : 5

Nombre de mise en relation : 5

Nombre de ressource : 1

Nombre d'emplois créés

LEADER 2014-2020 – GAL Terres de Lorraine

Fiche action n°8 : Animation, suivi, gestion et évaluation de LEADER**Rattachement à la stratégie locale de développement** : Animation / gestion**1 – Objectifs stratégiques et opérationnels****1.1 Références aux orientations stratégiques de la candidature**

La démarche LEADER implique un travail important d'animation et de mobilisation des acteurs locaux, publics et privés dans la mise en oeuvre de la stratégie de développement. La réussite du projet sera conditionnée par une animation de qualité, des moyens pour communiquer et évaluer les résultats et par le développement d'actions favorisant l'appropriation du projet par les acteurs du territoire. C'est pourquoi le GAL sera doté d'une équipe technique composée de 3 professionnels correspondant à 2 ETP :

- 1 animateur Leader (1 ETP),
- 1 animateur spécialisé entreprises (0.3 ETP de l'agence de développement Terres de Lorraine : ADSN)
- 1 gestionnaire du programme (0.7 ETP)

1.2 Objectifs opérationnels

- Assurer une bonne connaissance du programme et de la valeur ajoutée apportée par l'intervention de l'Europe
- Conseiller et accompagner les porteurs de projets
- Mettre en réseau les porteurs de projet
- Préparer les séances du comité de programmation

1.3 Effets attendus/ résultats escomptés

- Mise en oeuvre du programme LEADER et appropriation de la stratégie
- Une gestion respectueuse du cadre d'intervention de LEADER
- Mise en réseau des acteurs du territoire et renforcement des partenariats
- Création d'un esprit « transition »
- Transfert d'expérience avec d'autres territoires LEADER
- Émergence de nouveaux projets
- Meilleure connaissance des programmes européens

2 – Description générale du type d'opération

A titre d'exemple, voici une liste d'activités envisagées :

- Animation auprès des porteurs de projet : organisation de réunions d'information sur le programme et ses objectifs, accompagnement des porteurs d'idées et de projets, mise en relation des acteurs entre eux etc.
- Animation du programme : préparation et appui à l'animation des réunions du GAL
- Gestion administrative et financière : suivi du montage technique des dossiers de demande de subvention, suivi de la mise en oeuvre (élaboration et transmission des pièces justificatives), saisie dans le logiciel dédié, préparation des rapports d'exécution, contacts et réunions avec les organismes en charge de la gestion et du paiement de LEADER
- Communication : élaboration de plaquettes, d'articles à publier dans la presse locale/les gazettes, participation à des événements pour présenter LEADER
- Evaluation : suivi du plan d'indicateurs en lien avec les porteurs de projet, réalisation

<p>d'enquêtes, élaboration du rapport</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation au réseau rural : contributions écrites, participation aux évènements organisés
3 – Type de soutien
Subvention
4 – Lien avec d'autres réglementations
<ul style="list-style-type: none"> - Règlement financier de l'Union Européenne n°1311/2013 - Règlement n°1305/2013 (RDR 3) du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) - Règlement n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique Agricole Commune (PAC) - Règlement n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives aux 5 fonds (FEADER, FEDER, FSE, FEAMP, Fonds de cohésion). - Règlement n°1310/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes établissant certaines dispositions transitoires <p>Le cas échéant, les opérations devront respecter le code des marchés publics.</p>
5 – Bénéficiaires
Pays Terres de Lorraine, porteur du GAL et ADSN
6 – Coûts éligibles
<p>Dépenses matérielles et immatérielles rattachées à l'opération et respectant le futur décret d'éligibilité des dépenses</p> <p>Exemples de dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses immatérielles : <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'animation et d'ingénierie de la cellule technique • Frais de formation des membres de la cellule technique • Frais d'étude externes (ex : évaluation) • Dépenses matérielles : <ul style="list-style-type: none"> - Frais d'édition de supports de communication : plaquettes, guide du porteur de projet, maintenance d'un site internet etc.
7 – Conditions d'éligibilité
Coûts directement liés à la mise en œuvre de LEADER
8 – Principes relatifs à l'établissement des critères de sélection
9 – Montant et taux d'aide
<p>Montant total FEADER de la fiche-action : 235 000€</p> <p>Taux d'aide publique maximal : 100 %</p> <p>Taux d'intervention FEADER : 90%</p>

		Dépenses publiques		Dépenses privées
Cout total		Contributions nationales	Feader	
En €	530 000 €	225 000 €	235 000 €	70 000 €
En %	100 %	49 %	51 %	

Pas de modulation sur cette fiche

10 - Indicateurs de réalisation et éléments de contrôlabilité

Nombre de porteurs de projets rencontrés :
 Nombre de comité de programmation organisés :
 Nombre de dossiers examinés au comité de programmation :
 Nombre de projets réalisés :

3.2 Complémentarités avec le PDR et le PO FEDER-FSE de la région Lorraine

Le tableau ci-dessous récapitule les complémentarités entre les fiches-actions LEADER du Pays Terres de Lorraine, le programme de développement rural FEADER et le programme opérationnel FEDER-FSE de la région Lorraine. En effet, LEADER n'a pas vocation à appuyer tous types de projets et des synergies seront recherchées entre les différents instruments afin d'atteindre les objectifs indiqués dans la stratégie.

Fiches-actions	Programme de développement rural	Programme opérationnel FEDER-FSE	Complémentarité
FA4 Renforcer les liens entre agriculture et alimentation	<p>4.2.B – Soutien à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits fermiers</p> <p>6.4 Investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles, en ce qui concerne la création de lieux de vente collectifs</p> <p>9.1 Mise en place de groupements de producteurs, en ce qui concerne les groupements pour commercialisation en circuit court</p>		<p>LEADER interviendra sur d'autres types de projets que ceux recensés dans les opérations du PDR. Il s'agira notamment d'appuyer d'autres types de bénéficiaires que les agriculteurs, sur lesquels est focalisée l'intervention des opérations du PDR.</p> <p>LEADER interviendra ainsi sur le matériel et les infrastructures d'autres opérateurs (ex : cantines collectives) ou mutualisées entre différents types d'acteurs dont des agriculteurs.</p>

FA5 Franchir un palier dans la mise en économie du potentiel touristique	<p>6.4 Investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles, en ce qui concerne l'accueil à la ferme</p> <p>7.5 A Investissements liés au développement du schéma régional des véloroutes et voies vertes</p> <p>7.5 B Investissements dans le cadre du tourisme pour tous</p>	/	<p>LEADER interviendra sur les projets liés aux sites et créneaux de développement touristique structurant du territoire.</p> <p>Si ces projets concernent des hébergements à la ferme, des véloroutes ou des travaux de modernisation, extension, reprise d'établissements de tourisme à vocation sociale et associative, alors ces projets seront programmés au titre des opérations du PDR</p>
Fiches-actions	Programme de développement rural	Programme opérationnel FEDER-FSE	Complémentarité
FA6 Produire l'énergie localement et de source renouvelable, la consommer de manière responsable	/	<p>Axe 3, OT4, IPA, Augmenter la part des ENR/R dans la production et la consommation énergétiques régionales</p> <p>Axe 3, OT4, IPB, Réduire la consommation énergétique des entreprises industrielles pour améliorer leur compétitivité</p>	<p>LEADER interviendra sur les types d'opérations qui ne sont pas visés dans le PO FEDER-FSE. Il s'agira notamment de cibler les études et les projets développant les compétences des entreprises du territoire sur le marché de la transition énergétique (études et investissement pour le développement de produits permettant de baisser les consommations/ d'améliorer l'efficacité de l'énergie ; formations permettant d'acquérir des compétences au-delà de celles exigées pour la réalisation de travaux de rénovation thermiques aidés par l'Etat etc.).</p>

La cellule technique orientera les porteurs de projets agricoles dans leurs démarches pour les opérations couvertes par le PDR, dans la mesure où elles sont nécessaires à la réalisation de l'objectif opérationnel fixé dans la stratégie.

3.3 Articulation de la priorité ciblée avec les priorités du FEADER

Priorités (mots clé)	Sous-priorités (mots clé)
PUE1 – transfert de connaissance et d'innovation	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'innovation, la coopération, le développement de la base de connaissance des zones rurales Renforcer les liens entre agriculture/alimentation/foresterie et RDI (y compris à des fins environnementales.) Favoriser l'apprentissage et la formation professionnelle dans ces secteurs
PUE2 – compétitivité et technologies innovantes	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les résultats économiques des exploitations, restructuration et modernisation, diversification Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles qualifiés dans le secteur – renouvellement des générations
PUE3 – transformation/vente des produits et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la compétitivité des producteurs en les intégrant mieux dans la chaîne alimentaire – programmes de qualité, valeur ajoutée des produits, promotion des marchés locaux et circuits courts, groupements et organisation de producteurs Prévention et gestion des risques dans les exploitations
PUE4 – écosystèmes agricoles et forestiers	<ul style="list-style-type: none"> Restaurer, préserver, renforcer la biodiversité des zones agricoles et les paysages (dont Natura 2000) Améliorer la gestion de l'eau Prévenir l'érosion des sols et améliorer la gestion des sols
PUE5 – économie des ressources et énergie	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation efficace de l'eau et de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire Faciliter la fourniture et utilisation d'énergies renouvelables, des déchets, résidus,... Réduire les émissions de GES dans l'agriculture, promouvoir conservation du carbone
PUE6 – inclusion sociale et développement économique des zones rurales	<ul style="list-style-type: none"> Diversification, création et développement de petites entreprises et emplois Promouvoir le développement local dans les zones rurales Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des TIC dans les zones rurales

Après analyse de la contribution de la stratégie LEADER au domaine prioritaire du FEADER, il ressort que le stratégie du Pays Terres de Lorraine répond à 4 domaines prioritaires du RDR.

3.4 Maquette financière envisagée

La maquette financière envisagée ci-dessous reprend les indications budgétaires mentionnées dans le détail des fiches-actions. L'estimation budgétaire par fiche-action a été élaborée sur la base des éléments connus, à savoir principalement :

- Projection par rapport à LEADER 2007-2013 ;
- Fiches-projets envoyées par les acteurs du territoire dans le processus de concertation (cf. chapitre 2)
- Connaissance des co-rapporteurs et des acteurs du territoire des réalités du terrain et des besoins des acteurs

La maquette a ensuite été déterminée de la manière suivante :

- Pour chaque fiche-action, détermination du cout total des projets sur la période 2014-2020 :
 - o Estimation du cout moyen des différents types de projets éligibles et souhaités
 - o Estimation du nombre de projet qui seront réalisés, c'est-à-dire du nombre de projets dont la plus-value sera suffisante pour que le comité de programmation du GAL les sélectionne
 - o Cout moyen de chaque type de projet x nombre de projets estimés sur la période

L'estimation des contreparties publiques françaises a été déterminée sur la base des dispositifs des principaux partenaires connus à ce jour (type de projets, taux d'aide, plafond). Le Conseil Régional et le Conseil Départemental étaient par ailleurs représentés lors des réunions du comité de pilotage et du groupe technique d'élaboration de la candidature.

Cependant, compte tenu du contexte actuel de réforme territoriale (fusion des régions, changement de périmètre des compétences entre les différentes collectivités etc.), les orientations des partenaires sont appelées à être modifiées. Le Pays prévoit ainsi d'organiser des rencontres avec les partenaires extérieurs au territoire afin de formaliser plus avant leur soutien à la démarche LEADER dans la phase de conventionnement.

Fiche-action	Contributions publiques françaises					FEADER	Dépenses publiques totales	Contributions privées éventuelles
	État	Autres fonds publics (ADEME...)	Conseil Régional	Conseil départemental	Communes et Com Com			
FA1 Promouvoir une citoyenneté économique et écologique			30 000€	50 000€	20 000€	100 000€	200 000€	40 000€
FA2 Faire de l'innovation et des approches collaboratives un moteur de développement			100 000€	180 000€		180 000€	460 000€	80 000€
FA3 Coopération			30 000€	20 000€		75 000€	125 000€	135 000€
FA4 Renforcer les liens entre agriculture locale et alimentation			400 000€	160 000€	40 000€	250 000€	850 000€	150 000€
FA5 Franchir un palier dans la mise en économie du potentiel touristique			600 000€	250 000€	500 000€	430 000€	1 780 000€	2 280 000€
FA6 Produire l'énergie localement et de source renouvelable, la consommer de manière responsable	200 000€	250 000€	150 000€		50 000€	200 000€	850 000€	1 000 000€
FA7 Accompagner la montée en puissance de l'économie circulaire	250 000€	350 000€				250 000€	850 000€	200 000€
FA8 Animation, gestion				100 000€	125 000€	235 000€	460 000€	70 000€
TOTAL	200 000€	250 000€	1 560 000€	1 110 000€	735 000€	1 720 000€	5 575 000€	2 050 000€

Le taux de cofinancement du FEADER est fixé à 90% de la dépense publique totale. Pour autant, la maquette prévisionnelle intègre des dépenses publiques en top-up pour l'ensemble des fiches-actions. Cette prévision a été faite sur la base de l'expérience de la période actuelle et afin de faciliter la mise en œuvre.

Il est à noter que la part de l'enveloppe FEADER allouée aux projets réalisés dans les communes comprises dans les deux unités urbaines du territoire (unités de Toul et Neuves-Maisons) ne pourra excéder 15% (soit 258 000€).

Chapitre 4

Pilotage du projet



- 4.1 Organisation du GAL
- 4.2 Suivi et évaluation
- 4.3 Capitalisation et diffusion

4.1 Organisation du GAL

Pour la mise en œuvre, les acteurs ont choisi une organisation simple, privilégiant la mobilisation des réseaux d'acteurs et l'articulation avec les organismes existants.

Le GAL sera uniquement composé d'un comité de programmation et d'une cellule technique. Un comité technique sera mis en place pour assurer le suivi de LEADER, et faire les liens avec les interventions des partenaires.

4.1.1 Structure porteuse

Le Groupe d'Action Locale Terres de Lorraine sera adossé à l'association du Pays Terres de Lorraine, structure juridique porteuse du pays (cf. statuts en annexe 3). Il comprend un conseil d'administration de 16 membres. Ce conseil s'est prononcé sur le portage de la candidature et la mise en œuvre de LEADER le 1^{er} juin (cf. annexe 5). Ses membres sont les représentants des communautés de communes du territoire, de la Maison du Tourisme, de l'Agence de Développement Sud Nancéen, de la Mission locale, du conseil de développement, du comité de programmation du GAL. Le conseil de développement occupe une place spécifique au sein du Pays. En effet, de composition mixte public/privé dès sa création, il est composé de 3 collèges équilibrés (élus, forces économiques et forces sociales). Il possède un rôle d'impulsion sur les études et travaux prospectifs sur lesquels s'appuie le Pays pour la mise en œuvre de ses orientations.

Pour assurer l'animation du Pays et mettre en œuvre ses actions au quotidien, une équipe de 4 personnes est mobilisée : un directeur, une animatrice en charge de LEADER, un chargé de mission transition, une chargée de gestion.

4.1.2 Composition et rôle de la cellule technique du GAL

La cellule technique du GAL sera donc composée de 3 personnes, représentant 2 ETP, aux profils complémentaires, dont deux directement employée par le Pays et une par l'ADSN avec un profil spécialisé dans l'accompagnement des entreprises.

L'équipe technique Leader du Pays Terres de Lorraine sera composée comme présenté ci-après.

4.1.2.1 Une animatrice coordinatrice (Pays) – 1 ETP

Dotée d'une expérience de LEADER sur la période 2007-2013, l'animatrice coordinatrice sera chargée principalement de :

- la coordination et l'animation du GAL
- l'accompagnement des porteurs de projets
- l'organisation des comités de programmation en lien avec son président et le comité technique
- l'animation, l'impulsion et la coordination du réseau du territoire, des actions d'évaluation, de coopération et de communication
- la relation avec les partenaires institutionnels
- la participation aux différents réseaux Leader
- la communication autour du programme Leader

4.1.2.2 *Un animateur spécialisé entreprises (ADSN) – 0,3 ETP*

Dotée d'une expérience en accompagnement des entreprises, cette personne aura pour tâche :

- d'accompagner les entreprises (sensibilisation des entreprises, mise en réseau)
- d'aider au montage de dossiers LEADER

4.1.2.3 *Une gestionnaire (Pays) – 0,7 ETP*

Dotée d'une expérience de LEADER sur la période 2007-2013, la gestionnaire aura pour rôle :

- d'assurer le suivi administratif et financier du programme
- de traiter les dossiers d'instruction et de paiement
- de saisir et suivre les dossiers dans le logiciel OSIRIS
- d'assurer le suivi des programmes financiers

4.1.3 **Composition et rôle du comité technique**

La coordination avec les partenaires sera assurée au sein d'un comité technique. Cette coordination permettra de faciliter le suivi des porteurs, mais aussi la mise en réseau d'acteurs. Ce comité associera également les référents techniques des principaux partenaires financiers, afin de faciliter la mise en œuvre de LEADER et garantir sa bonne articulation avec les autres outils de développement.

Les membres de ce comité technique seront notamment :

- les agents de développement des intercommunalités du territoire
- un représentant de la Maison du Tourisme
- un représentant local de la chambre d'agriculture
- le référent du conseil régional pour le territoire
- le référent du conseil départemental pour le territoire

Le comité sera chargé de soumettre une proposition de notation des projets au comité de programmation en fonction de la grille de critères établie en amont (cf. partie sur la plus-value LEADER), et se réunira en conséquence en amont des réunions du comité de programmation.

4.1.4 **Rôle du comité de programmation**

Le comité de programmation est à la fois un espace de concertation et de programmation des actions. Il est l'instance de décision du Groupement d'Action Locale (GAL). Plus qu'une simple instance de sélection, le comité de programmation sera le garant de l'avancement du programme en direction de la priorité ciblée. Il sera un lieu de réflexion, de veille, de création de liens entre les projets sollicitant un soutien de LEADER et d'autres projets du territoire. Le rythme des réunions sera au minimum d'une fois par trimestre.



4.1.4.1 *Sélection des opérations*

Le comité de programmation est l'instance décisionnelle du GAL. Il sera à ce titre chargé :

- d'établir les critères de sélection des projets
- de les modifier au regard de l'avancement de la programmation (en veillant à ce que les porteurs soient informés suffisamment en amont)

- d'auditionner les porteurs de projets
- de sélectionner les projets

Les critères de sélection seront établis sur la base de la grille présentée dans ce dossier (cf. plus-value LEADER). Ils seront modifiés sur la base des bilans annuels préparés par la cellule technique.

Afin d'éviter les conflits d'intérêt, les membres du comité, impliqués dans la gestion des organismes présentant des demande de subvention, ne pourront pas participer aux votes. Par ailleurs, la règle du double quorum devra être respectée : les votes ne pourront se tenir qu'en présence de la moitié des membres, dont au moins la moitié de privés.

4.1.4.2 Orientation/impulsion de LEADER

Le comité de programmation aura un rôle d'impulsion et d'orientation de la mise en œuvre de la stratégie. Plus précisément, ses travaux consisteront notamment :

- à initier des actions d'animation : organisation de rencontres entre porteurs (ex : speed dating organisé sur la période 2007-2013), d'ateliers/ forum pour maintenir une dynamique de réseau etc,
- à réorienter les projets déposés afin d'améliorer leur contribution à la réalisation de la stratégie LEADER.

Le choix des profils du comité de programmation a été réalisé dans le souci d'intégrer des personnes qui sont impliquées dans les domaines visés dans le programme. Le comité de programmation bénéficiera de la dynamique d'un premier LEADER et de l'intérêt suscité au cours de la phase d'élaboration de la présente candidature.

4.2 Suivi et évaluation

4.2.1 Suivi de la mise en œuvre

Pour assurer un suivi régulier et rigoureux du programme le GAL mettra en place un tableau de bord qui sera bâti autour des éléments suivants :

- nombre de projets selon leur stade d'avancement (déposés, approuvés par le comité de programmation, instruits, réalisés, payés) et leur fiche-action de rattachement,
- typologie des porteurs par fiche-action,
- taux de cofinancement moyen par fiche-action (taux de cofinancement sur la base du coût total éligible par le FEADER et les autres contreparties),
- consommation de la maquette FEADER par fiche-action (montants programmés),
- principaux indicateurs de réalisation par fiche-action.

Cet outil aura vocation à permettre à tout moment de fournir aux financeurs, aux membres du GAL et aux porteurs de projets des informations précises sur le statut d'un dossier de demande de financement. Un point d'avancement sur les indicateurs de réalisation et de résultat sera réalisé annuellement, et sera l'occasion pour le comité de programmation de statuer sur l'opportunité de remaniements dans le processus de sélection des projets. Son contenu sera également utile pour alimenter l'évaluation.

4.2.2 Évaluation

4.2.2.1 *Evaluation in itinere*

Les indicateurs de réalisation et de résultat seront complétés, comme indiqué précédemment, au fur et à mesure de la programmation.

Un point de suivi annuel des indicateurs, complété par l'état des lieux de la mise en œuvre (cf. ci-dessus), permettra au comité de programmation de jouer un rôle pro-actif dans les orientations de LEADER. A partir des constats opérés, de nouvelles priorités ainsi qu'un rééquilibrage de la maquette financière, pourront ainsi être envisagés pour adapter le programme à la réalité.

4.2.2.2 *Évaluation intermédiaire*

Comme sur la période 2007/2013, un temps d'évaluation intermédiaire est prévu afin de pouvoir faire évoluer, le cas échéant, au regard des résultats des premières années de mise en œuvre, les priorités au sein des différents volets du programme.

4.2.2.3 *Évaluation finale*

Une évaluation finale sera réalisée pour tirer les enseignements du programme et mesurer les résultats au regard des objectifs recherchés. Des indicateurs de suivi mis en place dès la 1^{ère} année renseigneront les aspects quantitatifs et une enquête auprès des acteurs du programme



(bénéficiaires, partenaires, membre du comité de programmation) complètera le dispositif sur des dimensions plus qualitatives. L'articulation de LEADER avec les autres dispositifs du territoire pour provoquer la transition fera partie des objets de l'évaluation finale.

En termes de moyens, une expertise externe pourra être mobilisée pour l'évaluation finale

4.3 Capitalisation et diffusion

Pour la période 2014-2020, les acteurs souhaitent continuer à utiliser les possibilités offertes par le réseau rural régional pour la diffusion de projets remarquables et les échanges entre les territoires. Dans les domaines relevant de « l'émergence » (transition énergétique et économie circulaire), les acteurs du GAL seront en veille sur les réseaux ruraux régionaux en France, mais aussi en Europe. D'autres types de réseaux pourront être mobilisés dans cette optique (réseau des Pays, réseaux des territoires à énergie positive etc.).

Des présentations croisées d'expériences entre le Pays et d'autres territoires se sont révélées bénéfiques sur la période 2007-2013 pour la dynamique de développement local (sur l'exemple du voyage d'étude à Rhein-Hunsrück).

La coopération est à nouveau envisagée comme une opportunité d'ouverture pour le territoire et ses forces vives à d'autres façons de faire et d'enrichissement de ses démarches. Dans cet esprit, l'accueil de délégations de GAL de pays étrangers sera particulièrement recherché, après les

expériences fructueuses : projet de coopération viticole Terroir Moselle mené avec les GAL du Miselerland, de Mosel et de Moselfranken (GAL luxembourgeois et allemands), accueil de délégations de Finlande (GAL d’Outokaira) en 2011 et deux GAL lituaniens en 2013.

